

2022.

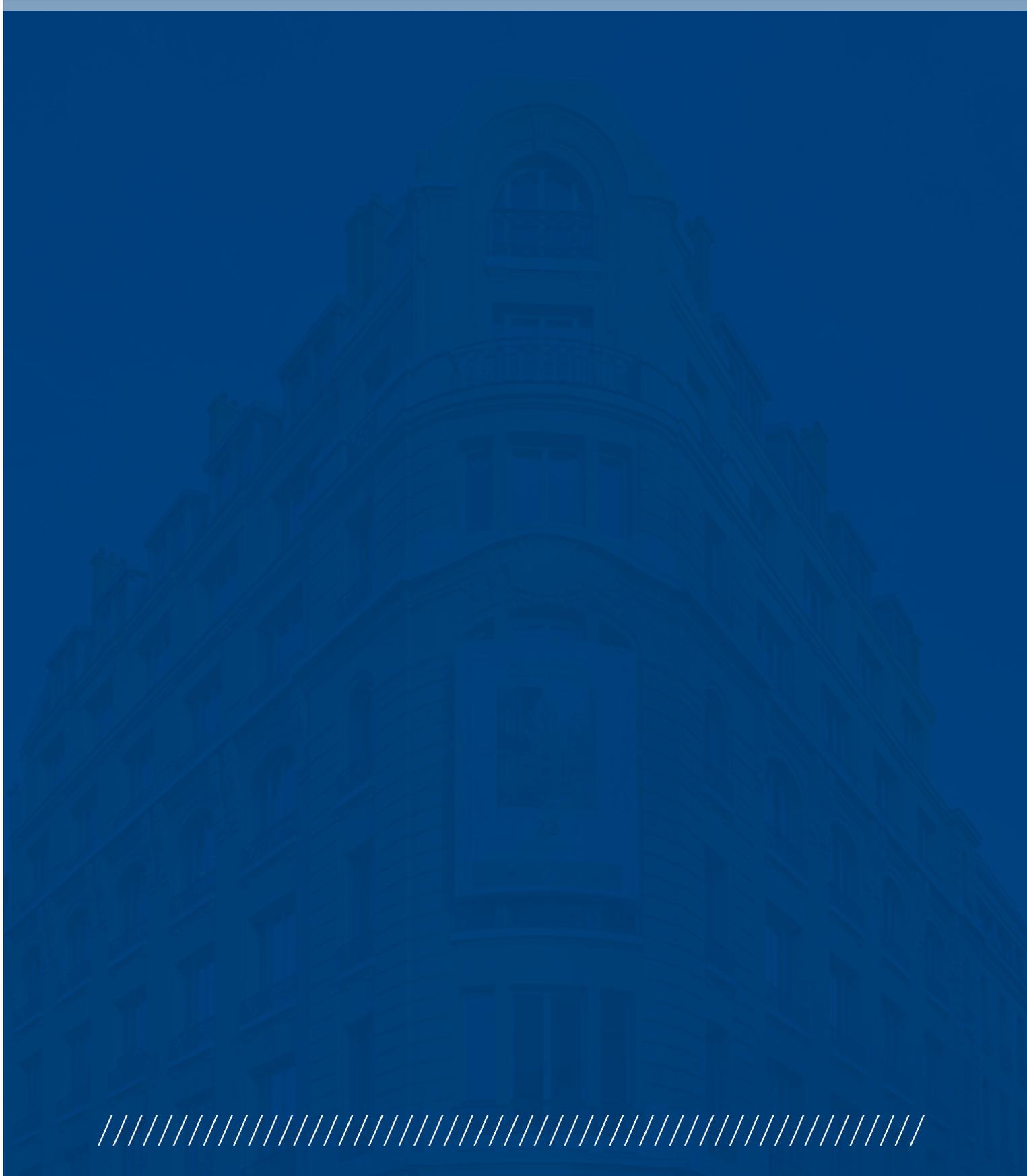
RAPPORT ANNUEL

de Monceau Assurances



Comptes annuels
et comptes combinés établis
par la Mutuelle Centrale de Réassurance.

SOMMAIRE



SOMMAIRE



Édito (Marc Billaud, Président et Jérôme Sennelier, Directeur général)	05
Chiffres clés du groupe	06
Conseil d'administration, comité d'audit et direction générale	08
1. FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2022	11
2. CONJONCTURE FINANCIÈRE ET CHOIX D'ALLOCATIONS DES ACTIFS	15
Conjoncture financière : un contexte inflationniste qui appelle à la prudence	16
Politique de placement : Les fondamentaux d'allocation d'actifs font leur preuve	18
3. FOCUS SUR LES DIFFÉRENTES ACTIVITÉS	25
Assurance vie et retraite	26
Réassurance	30
Assurance IARD	33
Activités à l'international : développement, bilan et perspectives	36
4. LES FEMMES ET LES HOMMES AU SERVICE DU GROUPE	43
5. LES INNOVATIONS TECHNOLOGIQUES	49
6. ENJEUX ET PERSPECTIVES	53
7. ORGANISATION ET HISTOIRE	57
Les valeurs PEPS	58
La gamme de produits proposés	59
L'organisation des réseaux de distribution	61
L'histoire	62

SOMMAIRE

8. ETATS FINANCIERS 2022 67

RAPPORT DE GESTION	68
COMPTES COMBINÉS	84
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES COMBINÉS	106
COMPTES ANNUELS DE LA MUTUELLE CENTRALE DE RÉASSURANCE	114
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	138
RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	144

9. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 21 JUIN 2023 149

Liste des délégués sociétaires	150
Résolutions soumises à l'Assemblée Générale du 21 juin 2023	152





Jérôme Sennelier, Directeur général



Marc Billaud, Président

Passion, Exemplarité, Professionnalisme, Solidarité : voilà les engagements qui animent Monceau Assurances pour servir ses 300.000 sociétaires et clients ! Ces valeurs cardinales portées par l'ensemble du groupe constituent un gage de confiance bienvenu dans un environnement chahuté.

Après deux années très contrastées, 2022 a été marquée par une remontée des **risques géopolitiques, économiques et climatiques**. La guerre en Ukraine, déclenchée le 24 février, s'est rapidement transformée en crise énergétique et le retour de l'inflation à des niveaux inédits depuis les années 1980 a impacté fortement les entreprises et les ménages, nécessitant des réponses rapides des gouvernements et des banques centrales. S'en est suivi une hausse des taux d'intérêt, accompagnée de baisses importantes des indices boursiers, mais aussi de performances très négatives sur le marché obligataire.

Dans ce contexte financier défavorable, le groupe a suivi les principes directeurs de sa **gestion financière, fixés de longue date**. Priorité est toujours donnée à la recherche de rendements réels, à la diversification des facteurs de risque et au maintien d'actifs tangibles, comme l'immobilier, dans le portefeuille d'investissements.

Cet environnement global, auquel s'ajoute une réforme des retraites en France, a incité les Français à protéger leur pouvoir d'achat futur et à s'informer davantage. Ce qui s'est avéré propice pour mettre en avant la qualité de notre gamme de **produits d'épargne** et de nos relations de proximité avec les sociétaires. En 2022, la collecte française en assurance vie est en progression importante de 11,1% par rapport à 2021, qui était déjà une année record.

Quant à l'activité **d'assurance domages, marquée par une très forte sinistralité en raison des événements climatiques, elle a su maintenir** un chiffre d'affaires en croissance, notamment avec la montée en charge du portefeuille souscrit en Belgique. Pour favoriser une croissance durablement rentable, un plan de redressement technique a par ailleurs été lancé pour améliorer la situation technique de Monceau Générale Assurances.

L'activité **internationale** a bien résisté, alors même qu'au Luxembourg elle est très majoritairement réalisée en unités de compte, donc très dépendante de l'évolution des marchés financiers et des appréhensions des clients. Le chiffre d'affaires en assurance vie y est resté quasiment stable et la collecte nette de 189 millions d'euros a permis de compenser en partie la baisse des encours due à la chute des marchés.

La stratégie à moyen terme, au Luxembourg comme en Belgique, consiste à consolider et à faire croître les développements réalisés, et à rester à l'écoute d'éventuelles opportunités. Le tout, en s'appuyant sur les équipes existantes, leur savoir-faire, leur créativité et leur énergie.

L'activité de **réassurance** contribue également à la résistance de nos résultats, malgré un marché lui aussi peu porteur, marqué par la réduction des capacités en rétrocessions, l'augmentation des prix et une forte sinistralité.

Notre diversification, en termes d'offres, d'investissements ou d'implantations géographiques, autant que la dynamique commerciale de nos différents réseaux de distribution, l'investissement au quotidien de nos collaborateurs et l'amélioration constante de nos outils de travail, nous ont une nouvelle fois permis de prouver la résistance et la pérennité de notre modèle stratégique et économique, produisant des résultats au service de ses sociétaires et clients.

Après impôts, l'excédent du résultat comptable s'élève à 27,4 millions d'euros, à comparer à l'excédent de 133,2 millions d'euros affiché au terme de 2021, qui comportait rappelons-le, d'importants éléments exceptionnels. Les fonds propres comptables, augmentés du résultat de l'exercice, atteignent désormais 1,353 milliards d'euros contre 1,328 milliards d'euros à fin 2021, en progression de 1,9%.

CHIFFRES CLÉS DU GROUPE



1,1

milliards d'euros
de chiffre d'affaires.

1,4

milliards d'euros
de fonds propres.

315%

Marge de solvabilité
de la Mutuelle Centrale
de Réassurance.

Prés de
10 milliards
d'euros d'actifs
sous gestion.

243%

Marge de solvabilité
de la Mutuelle Central
de Réassurance et ses
filiales.



Chronologie et dates-clés

Création de la Mutuelle
de Loir-et-Cher.

Naissance de la Caisse d'Assurance
et de Prévoyance Mutuelle
Interprofessionnelle (Capmi).

MGA (Mutuelle Générale
d'assurances),
née de la fusion de la Mutuelle
de Loir et Cher, de la Mer et
de la Mutuelle de Lyon, rejoint
Monceau Assurances.

1821

1907

1955

1976

1992

1994

Naissance de la Caisse
Centrale de la Mutualité
Agricole d'Afrique du Nord

Naissance de la Caisse
d'Assurance et de
Prévoyance Mutuelle
Agricole (Capma) à Alger.

Les deux entités
fusionnent pour
donner naissance à
Capma & Capmi.

300 000

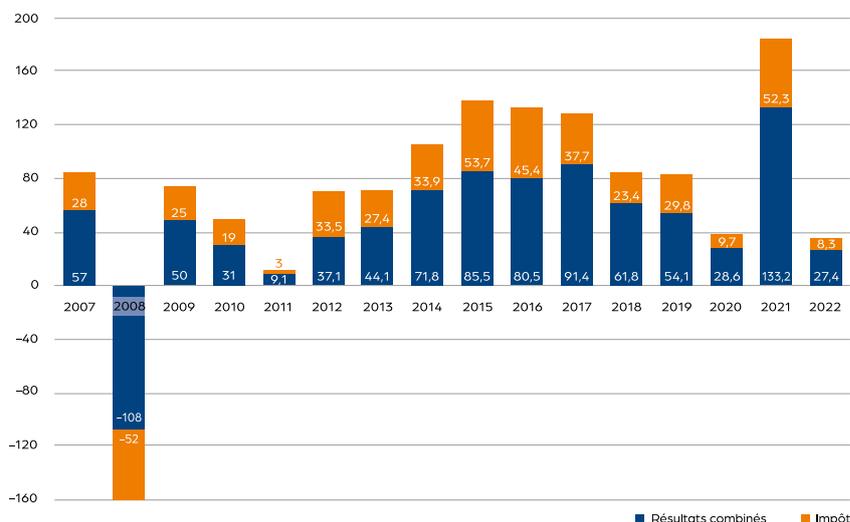
sociétaires et clients nous font confiance à fin 2022



Implantés dans 3 pays en Europe

France, Belgique, Luxembourg

UN RÉSULTAT DE QUALITÉ AU NIVEAU DU GROUPE COMBINÉ



Création de Monceau Générale Assurances (MGA) par transfert du portefeuille de contrats de la Mutuelle Générale d'Assurance.

Création de Monceau Euro Risk (réassurance) à Luxembourg.

Monceau Assurances s'associe à une coopérative belge New B

Création de Monceau Retraite, Plan d'Épargne Retraite en points

2001

2002

2012

2015

2016

2020

2021

Création de Monceau Retraite & Épargne (MR&É).

Acquisition de Vitis Life, filiale d'assurance vie luxembourgeoise de la banque KBL epb

Création du produit Monceau Multifonds, incluant des fonds immobiliers

CONSEIL D'ADMINISTRATION, COMITÉ D'AUDIT ET DIRECTION GÉNÉRALE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE LA MUTUELLE CENTRALE DE RÉASSURANCE

AU 31 DÉCEMBRE 2022

PRÉSIDENT

- Marc Billaud

VICE-PRÉSIDENTS

- Hicham Belmrah
- Bruno Depeyre

SECRÉTAIRE

- Abed Yacoubi Soussane

ADMINISTRATEURS

- Pierre Ducrohet
- Patrice Marchand
- Fatou Salma M'Baye
- Paul Tassel
- René Vandamme
- Caisse Tunisienne d'Assurances Mutuelles Agricole, représentée par Lamjed Boukhris, Directeur général

- Monceau Générale Assurances, représentée par Jean-Pierre Thiolat
- Mutuelle d'Assurances de la Boulangerie, représentée par Jean-Pierre Crouzet, Président
- Mutuelle d'Assurances des Professions Alimentaires (Mapa), représentée par Philippe Dubois, Président
- Mutuelle des débitants de tabac de France (Mutedaf), représentée par Bernard Bouny
- Promutuel Ré (Québec), représentée par Yvan Rose, Président
- SONAM (Sénégal), représentée par Diouldé Niane, Président
- Union des Mutuelles d'Assurances Monceau (Umam), représentée par Dominique Davier
- Vitis Life, représentée par Nicolas Limbourg, Administrateur délégué

PRÉSIDENT HONORAIRE

- Gilles Dupin

DIRECTION GÉNÉRALE

- Jérôme Sennelier, Directeur général
- André Janmart, Directeur général délégué
- Nicolas Limbourg, Directeur général délégué

COMITÉ D'AUDIT

PRÉSIDENT

- René Vandamme

MEMBRES

- Daniel Bucheton
- Pierre Ducrohet
- Patrice Marchand
- Jean-Pierre Thiolat



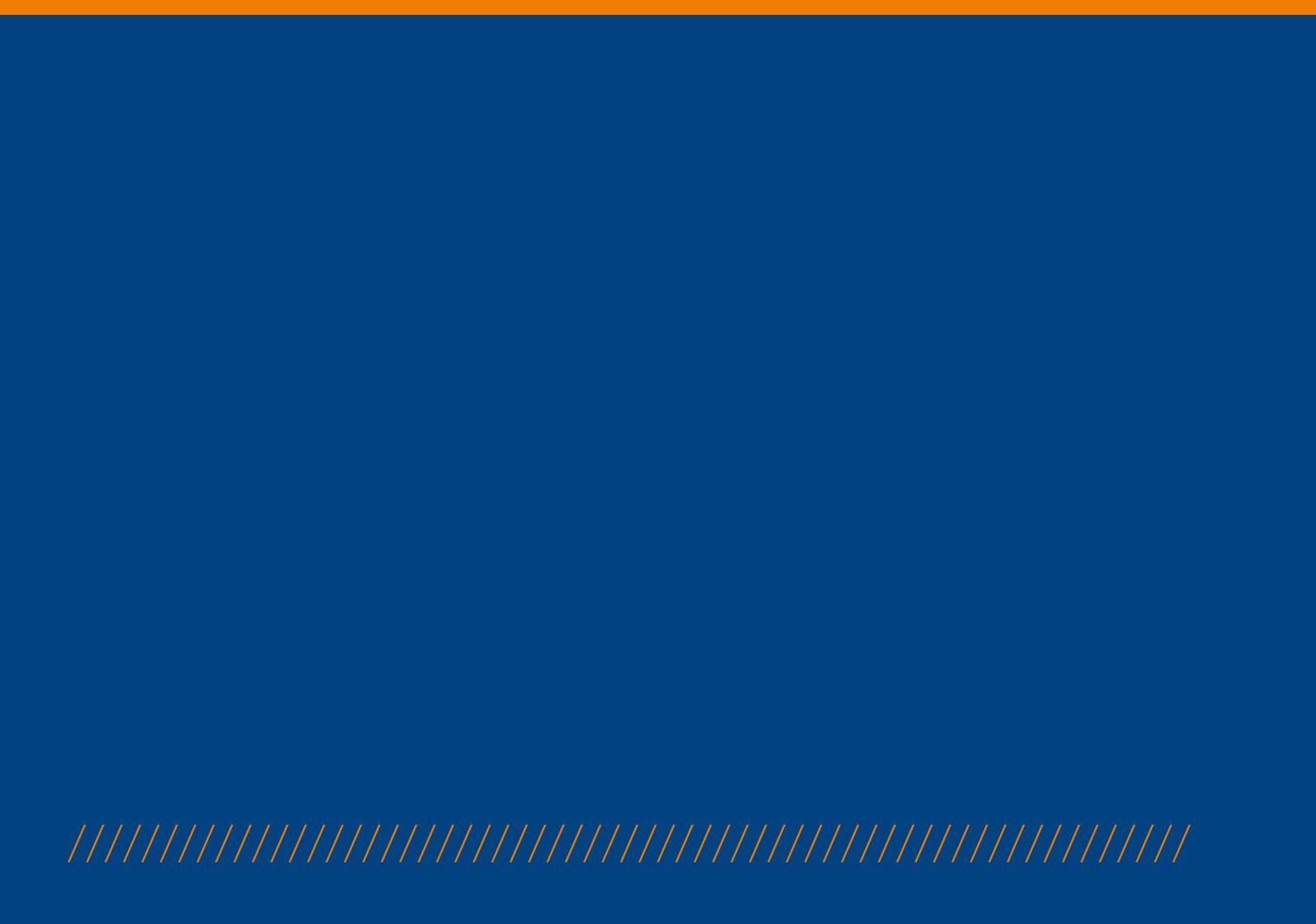
Photo AG juin 2022

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MUTUELLE CENTRALE DE RÉASSURANCE

(de gauche à droite)

Gilles Dupin, Dominique Davier, Marc Billaud,
Yvan Rose, René Vandamme, André Janmart, Fatou Salma M'Baye,
Nicolas Limbourg, Bruno Depeyre, Abed Yacoubi Soussane,
Jérôme Sennelier, Jean-Pierre Thiolat, Jean-Pierre Crouzet,
Philippe Dubois, Paul Tassel, Patrice Marchand







FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2022 :

L'année 2022 restera marquée par le retour de l'inflation, les mesures de resserrement des politiques monétaires des banques centrales qui l'ont accompagné et des événements climatiques d'ampleur : tempêtes, phénomènes de grêle et sécheresse.

1

FAITS MARQUANTS

DE L'ANNÉE 2022 : //////////////////////////////////////

L'année 2022 restera marquée par le retour de l'inflation, les mesures de resserrement des politiques monétaires des banques centrales qui l'ont accompagnée et des événements climatiques d'ampleur : tempêtes, phénomènes de grêle et sécheresse.

Dans ce contexte, l'assurance vie s'est inscrite en France dans une dynamique de croissance renforcée pour atteindre 290 millions d'euros fin 2022. Alors que le marché national a marqué un léger repli de -3% par rapport à 2021, le chiffre d'affaires du groupe progresse de 9,7% sachant que la collecte a été réalisée à plus de 83% par l'épargne et à 15,3% par la retraite.

A l'international, les caractéristiques des contrats d'assurance vie et de leurs sous-jacents sont très dépendants de l'évolution des marchés financiers, les clients et sociétaires sont donc restés attentistes et la collecte a légèrement diminué, à 352 millions d'euros contre 365 millions d'euros en 2021. Pour autant la collecte nette est en progression pour atteindre 189 millions d'euros fin 2022.

L'ensemble de l'assurance vie (Vitis Life, Monceau Retraite & Épargne et Capma & Capmi) affiche ainsi une croissance de 2% et représente 60% du chiffre d'affaires total du groupe combiné qui augmente de 4% pour atteindre 1,06 milliards d'euros fin 2022.

En assurance IARD, toujours portée notamment par la montée en charge du portefeuille souscrit en Belgique, le groupe affiche

une croissance de son chiffre d'affaires de 7% pour atteindre 389 millions d'euros. Cependant, l'activité a été lourdement exposée aux événements climatiques d'ampleur qui ont touché la France en 2022. La tempête Eunice dans le nord de la France en début d'année, les événements de grêle entre fin mai et début juin et l'augmentation importante des coûts des sinistres, accentuée par l'inflation, sont autant de facteurs qui sont venus dégrader les résultats de plusieurs entités rentrant dans le périmètre de combinaison. Tant Monceau Générale Assurances que la Mutuelle d'Assurance des Professions Alimentaires ont, dans ce contexte apporté une contribution déficitaire aux comptes combinés. La MUDETAF reste quant à elle sur sa belle dynamique de 2021 et allie développement de son portefeuille et qualité des résultats en contribuant positivement aux résultats combinés.

L'activité de réassurance a elle aussi eu à supporter cet environnement économique et climatique défavorable. Elle est par ailleurs tributaire de l'activité des associés et de leur politique de conservation des risques. En effet, ses activités opérationnelles recouvrent trois domaines : la réassurance des associés français et étrangers dans le cadre de conventions d'assistance et de concours technique de durée pluriannuelle ; la réassurance conventionnelle, avec des acceptations prove-



nant quasi-exclusivement de cédantes françaises, pour l'essentiel des sociétés de taille petite et moyenne ; enfin, la liquidation du traité de réassurance des Carnets d'Épargne diffusés de 1969 à 1996 par Capma & Capmi.

Même si la liquidation favorable de provisions constituées lors des inventaires antérieurs permet de dégager des bonis, l'augmentation des sinistres, en particulier climatiques, vient dégrader les résultats techniques de la MCR, avec un ratio combiné brut de réassurance qui grimpe à 116 %, contre 113 % en 2021.

Sur le plan financier, après une année 2021 exceptionnelle, où les produits financiers avaient bonifié les comptes de l'exercice à hauteur de 713,2 millions d'euros, l'année 2022 enregistre un déficit de produits financiers net de charge de 163,9 millions d'euros.

1 351 millions d'euros

Montant des capitaux et réserves propres
du groupe au 31 décembre 2022



Les fonds propres représentent plus d'un quart, (28.1%) des provisions techniques nettes de réassurance et hors provisions en unité de compte. Ce ratio, exceptionnellement élevé dans notre secteur professionnel, confirme la qualité et la solidité du bilan combiné de Monceau Assurances.

En effet, les paramètres de marché ont été défavorables en 2022, si les marchés actions ont connu une forte baisse au premier semestre, les principaux indices actions se sont ensuite repris, évoluant en fin d'année avec une décote voisine de 10% sur leur niveau de début d'année. Mais plus encore, l'envolée des taux a provoqué des performances très négatives sur tous les segments du marché obligataire. Les obligations d'État de la zone Euro ont ainsi enregistré une performance de l'ordre de -18% en 2022.

Dans ce cadre, la valorisation des supports en unités de compte a été pénalisée, celle-ci dépendant des performances des indices boursiers, des marchés obligataires et de l'immobilier, et l'écart constaté sur la valeur des parts entre les deux inventaires (ajustement Assurance à Capital Variable) est négatif à la clôture de l'exercice.

Toutes activités confondues, prenant donc en compte des résultats produits par les entreprises incluses dans le périmètre de combinaison qui opèrent en dehors des métiers de l'assurance, et après paiement d'impôts pour un total de 8,3 millions d'euros, l'excédent de l'exercice s'élève, pour la part du groupe, à 27,4 millions d'euros, en retrait par rapport à 2021.

Bonifiés par ce résultat, les capitaux et réserves propres combinés, évalués selon les principes comptables français, progressent de 1,33 milliard d'euros au 31 décembre 2021 pour la part du groupe, à 1,35 milliard d'euros à la fin de l'exercice 2022. Hors plus-values latentes sur les portefeuilles de placements, ces fonds propres représentent plus d'un quart, 28,1% plus précisément, des provisions techniques nettes de réassurance et hors

provisions en unité de compte. Ce ratio, exceptionnellement élevé dans notre secteur professionnel, confirme la qualité et la solidité du bilan combiné de Monceau Assurances.

Enfin, au 31 décembre 2022, les portefeuilles d'actifs détenus par les sociétés composant le périmètre de combinaison rece-laient ensemble des plus-values latentes pour un total de à 46,5 millions d'euros au 31 décembre 2022, contre 568,7 millions d'euros à la clôture de l'exercice précédent. Elles se ventilent entre une moins-value de 115,3 millions sur les portefeuilles obligataires vifs relevant de l'article R343-9, à comparer à une plus-value de 146,6 millions d'euros à fin 2021, et une plus-value de 161,8 millions d'euros sur les autres actifs relevant de l'article R343-10, à comparer également à une plus-value de 422 millions d'euros à fin 2021.





CONJONCTURE FINANCIÈRE ET CHOIX D'ALLOCATION DES ACTIFS

Conjoncture financière : un contexte inflationniste qui appelle à la prudence.....	16
Politique de placements : les fondamentaux d'allocation d'actifs font leurs preuves	18

2

CONJONCTURE FINANCIÈRE : //

UN CONTEXTE INFLATIONNISTE QUI APPELLE À LA PRUDENCE

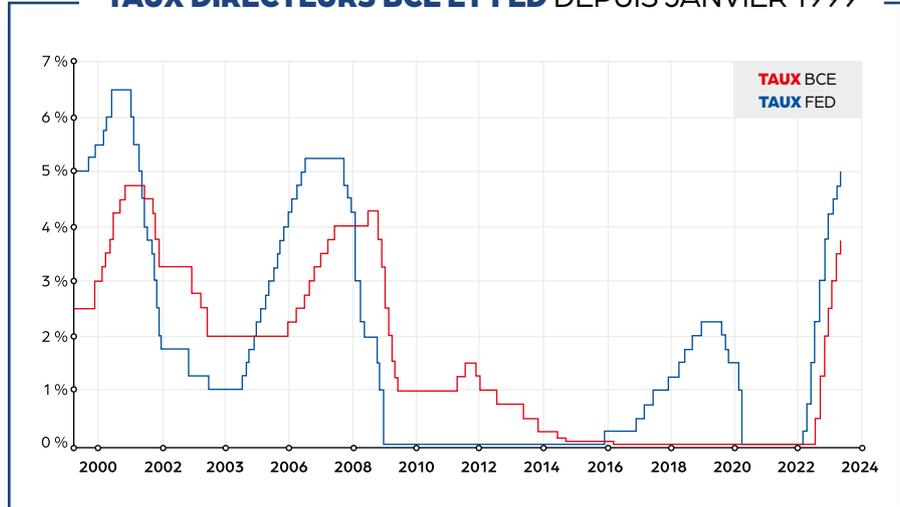
L'année 2022, marquée par la guerre en Ukraine et le retour de l'inflation, a conforté le groupe dans le maintien de ses lignes directrices de gestion financière. Celles-ci, dont l'objectif consiste dans la recherche de rendements stables et l'adossement à des actifs réels et sûrs, visent ainsi à protéger les placements des clients et du groupe contre les poussées inflationnistes et les tensions sur les taux longs.

Une année contrastée //

Après une année 2021 record, la guerre en Ukraine, déclenchée le 24 février, s'est rapidement transformée en crise énergétique, et l'année est marquée par un retour de l'inflation à des niveaux inédits depuis les années 1980.

Cette résurgence brutale de l'inflation a conduit les banques centrales, soucieuses de la combattre, à revoir leur position, et à relever leurs taux d'intérêts directeurs. Ce durcissement des conditions financières couplé à la hausse de l'inflation, a provoqué un ralentissement économique. En effet, la hausse des taux courts, résultant

TAUX DIRECTEURS BCE ET FED DEPUIS JANVIER 1999



de la politique des banques centrales, couplée au ralentissement économique ont eu pour effet « d'aplatir » la courbe des taux d'intérêt, la lutte contre l'inflation à court terme fragilisant la croissance à long terme.

La courbe des taux reste un indicateur-clé //

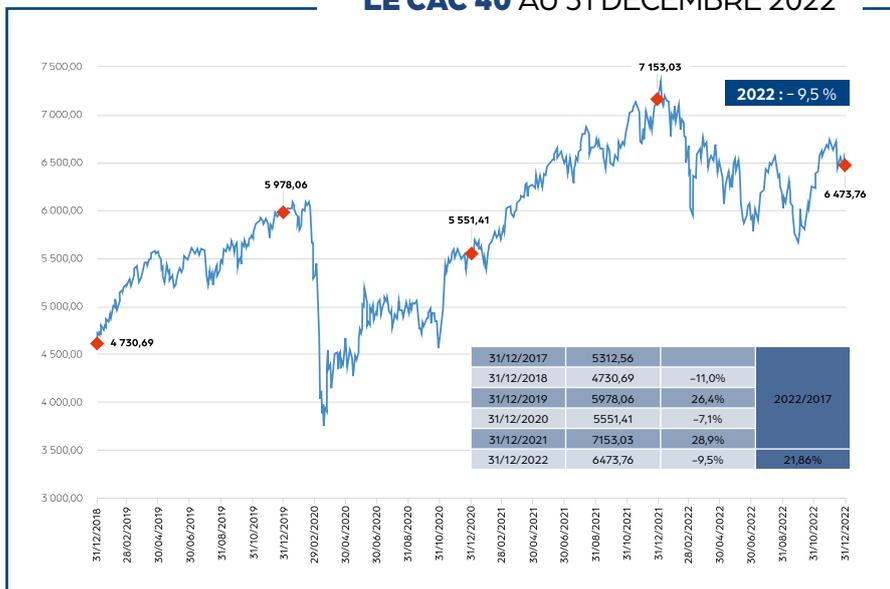
Or, une réalité demeure : c'est moins l'évolution des marchés financiers que les niveaux des taux

d'intérêt qui conditionnent la vie des entreprises d'assurance et leur situation financière, surtout depuis que la réglementation européenne Solvabilité 2 a acté le principe d'évaluer les actifs comme les passifs à la « valeur de marché ». Des écarts de taux, même de l'ordre de quelques centimes, peuvent avoir d'importants effets sur la valeur des portefeuilles obligataires, sur les titres aux échéances les plus lointaines notamment, et sur les passifs techniques, parfois très longs dans certaines branches d'activité, lorsqu'ils sont appréciés selon les règles imposées par Solvabilité 2.

Dès lors, la courbe des taux d'intérêt constitue le principal indicateur à surveiller pour une bonne gestion de l'entreprise.

Par ailleurs, la remontée des taux amorcée au début de 2022 étant couplée à des niveaux d'endettement très élevés dans un grand nombre de pays développés, cela replace la soutenabilité de la dette de ces pays au centre des préoccupations des investisseurs, surtout lorsque la croissance s'avère moins élevée. Cette situation justifie ainsi que la politique déployée par le groupe

LE CAC 40 AU 31 DÉCEMBRE 2022



sous-pondère le plus possible la part des obligations souveraines, de la zone euro en particulier.

Des principes de gestion stables

Au vu du contexte macro-économique et géopolitique, les lignes directrices de la politique financière restent donc inchangées. La recherche de rendements stables et adossés à des actifs sûrs, d'une protection contre une hausse des taux nominaux, de la préservation des passifs contre une résurgence de l'inflation, et d'une diversification sur des actifs réels qui ne comportent pas de risque de crédit, demeurent les fondements des décisions prises.

Dans le contexte de remontée brutale des taux d'intérêt observée en 2022, et malgré la hausse de la volatilité constatée sur les douze derniers mois, les marchés actions représentent toujours un pan important de la politique financière.

Les actifs immobiliers constituent un autre pilier de la politique menée ces dernières années. Pour autant que le risque de vacance des biens soit maîtrisé, l'immobilier de bureaux permet de bénéficier de rendements réels satisfaisants, indexés à l'évolution de l'activité, tout en étant propriétaire d'actifs de qualité, appelés à se valoriser au cours du temps. Il constitue à cet égard un rempart contre l'inflation.

La politique de placement définie depuis plusieurs années a permis d'optimiser le ratio performances financières / marge de solvabilité, en privilégiant les actifs réels et en restant le plus possible à l'écart du monde obligataire.

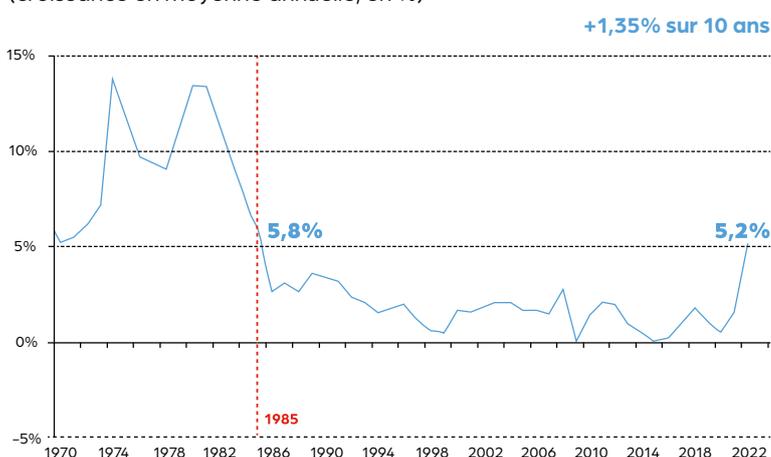
Les marchés actions et immobilier représentent toujours **un pan important de la politique financière.**



LE RETOUR DE L'INFLATION À UN NIVEAU INÉDIT DEPUIS LES ANNÉES 1980...

Inflation en France

(croissance en moyenne annuelle, en %)



POLITIQUE DE PLACEMENTS : //

LES FONDAMENTAUX D'ALLOCATION D'ACTIFS FONT LEURS PREUVES

Un portefeuille qui a résisté à une année sombre sur les marchés //

La dégradation de la conjoncture économique amorcée durant l'été 2021, dont les effets ont été amplifiés par l'explosion en février 2022 de la guerre en Ukraine, a marqué les économies occidentales, avec une baisse des taux de croissance, une hausse des taux d'intérêt souverains américains et européens, des poussées inflationnistes, et une dégradation des conditions de l'activité des entreprises et du niveau de leurs bénéfices. Ces deux derniers éléments ont constitué les principaux facteurs de soutien des marchés en 2021, qui se sont significativement repliés en 2022, sans connaître l'écroulement que l'on pouvait craindre.

Après une forte baisse au premier semestre, les principaux indices actions se sont repris, évoluant en fin d'année avec une décote voisine de 10 % sur leur niveau du début d'année, avant de reprendre leur progression au début de 2023. Pour sa part, l'indice CAC 40 clôture l'exercice 2022 à 6.474 points, en baisse d'environ 10 % sur son niveau du 31 décembre 2021. Les sociétés dites de croissance qui ont été les plus touchées par les pressions vendeuses : déterminées à partir d'une actualisation des flux futurs, leurs valeurs ont mécaniquement baissé du fait de la hausse sensible des taux d'intérêt.

Après une année 2021 où la contribution de la gestion financière aux résultats a été exceptionnellement élevée en raison des programmes de réalisations de plus-values mises en œuvre en profitant de marchés euphoriques, le contexte propre à 2022 n'a pas permis de produire les mêmes résultats. Pour la Mutuelle en revanche, les plus-values

latentes progressent, du fait de la valorisation des importantes participations détenues au travers de Monceau Participations et des actifs immobiliers français.

L'absence de hausse significative de provision pour dépréciation durable atteste de la qualité du portefeuille. La trésorerie de la Mutuelle a pu être utilisée pour abonder ses positions sur les titres les plus malmenés.

Des lignes directrices de la politique financières inchangées //

Les fondements des décisions prises demeurent la recherche de rendements stables et adossés à des actifs sûrs, la protection contre une hausse des taux nominaux, la préservation des passifs contre une résurgence de l'inflation et la diversification sur des actifs réels qui ne comportent pas de risque de crédit.

Dès lors, les actions – détenues exclusivement au travers de fonds – et les biens immobiliers occupent une place importante au sein des portefeuilles, proche de 50 % au 31 décembre 2022.

Les obligations d'État ont, pour des raisons réglementaires, longtemps constitué le socle des portefeuilles. Leur importance est allée en décroissant, le souci d'une protection contre la hausse des taux nominaux ayant conduit à délaisser l'acquisition d'obligations longues à taux fixe, voire à s'en défaire. Les obligations indexées sur l'inflation, mises en portefeuille à partir de 1999, ont ensuite permis de répondre par-

tiellement aux préoccupations de la société sur la protection contre une résurgence de l'inflation, puisque le risque de crédit qu'elles portent ne saurait être négligé.

Les actifs immobiliers constituent l'un des piliers de la politique menée ces dernières années. Pour autant que le risque de vacance des biens soit maîtrisé, l'immobilier de bureaux permet de bénéficier de rendements réels satisfaisants, indexés à l'évolution de l'activité, tout en étant propriétaire d'actifs de qualité, appelés à se valoriser au cours du temps. Il constitue à cet égard un rempart contre l'inflation.

Ces dernières années, le retour vers ce marché d'investisseurs institutionnels à la recherche de rendement que leur gestion obligataire ne leur procure plus, a créé une tension sur les prix d'acquisition, notamment dans le quartier central des affaires de Paris et ses alentours.

Cette politique d'investissements immobiliers s'est diversifiée sur le plan géographique à partir de 2015, avec l'acquisition d'immeubles de bureaux au Luxembourg et en Italie. Le patrimoine localisé hors de France de la Mutuelle Centrale de Réassurance représente aujourd'hui plus de deux fois le patrimoine détenu en France au travers de la participation de la Mutuelle dans la Société Civile Centrale Monceau.

Les marchés actions continuent de constituer un pilier important de la politique financière. L'allocation est composée exclusivement de fonds d'investissement avec



une diversification importante selon trois axes : géographie, thématiques d'investissement et style de gestion. Malgré la hausse de la volatilité constatée sur les douze derniers mois dans un contexte de remontée des taux, destructrice de valeurs des portefeuilles obligataires, et qui pousse à la baisse les valeurs des actions dites de « croissance ». Les taux réels négatifs ainsi que la résilience des bénéficiaires des entreprises encouragent l'investissement sur les marchés actions.

Avec une telle politique d'investissements, laissant une large place aux actions et aux actifs immobiliers, maintenir le taux de couverture de la marge de solvabilité à un niveau raisonnable suppose donc de détenir des fonds propres suffisants. Tel est

le cas de la mutuelle, autorisant la politique financière qu'elle met en œuvre et qu'elle estime susceptible de générer des performances sur le long terme.

Les encours de la Mutuelle restent stables

Sur le portefeuille de la Mutuelle Centrale de Réassurance, les encours sont restés stables, en baisse de 11 millions d'euros malgré des sorties de l'ordre de 20 millions. En effet, les gains réalisés sur les portefeuilles de participation et d'immobilier compensent la baisse de valorisation des poches actions et obligataires.

Au sein de ce portefeuille, le principal mouvement de l'année a été l'aménagement de la détention d'or : les parts détenues dans les fonds FDC Or Physique ont été

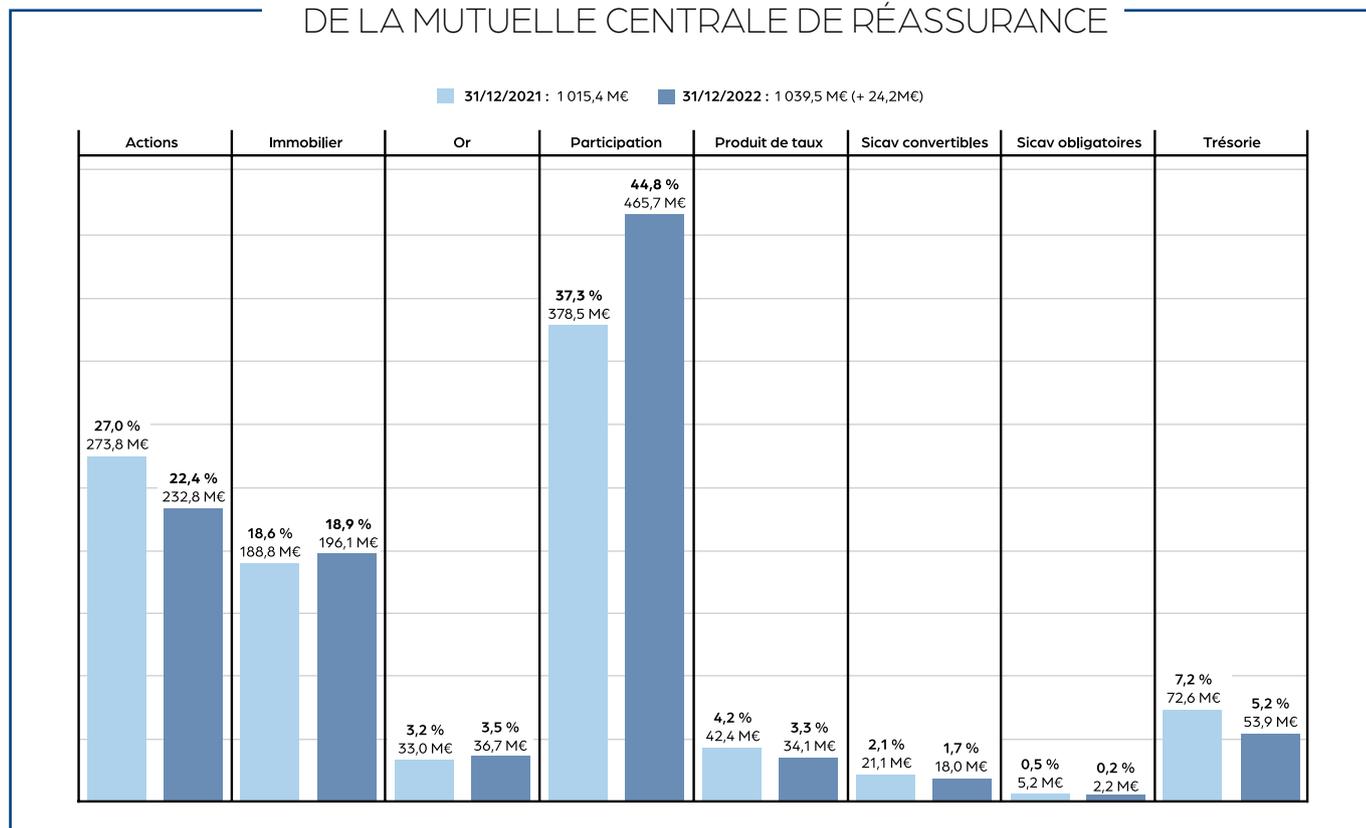
cédées pour un montant de 28 millions, permettant d'investir dans des lingots d'or physiques.

Les autres mouvements marquants contribuent à une légère progression du risque actions. La vente de 33 millions de fonds monétaire a permis d'investir 12 millions d'euros dans des fonds actions, de souscrire à l'augmentation de capital de Monceau Participations pour 10 millions et de faire face aux sorties de trésorerie.

Le profil du portefeuille permet de couvrir sans difficulté les besoins de trésorerie que nécessitera la liquidation des engagements techniques souscrits par l'entreprise, même si les cadences de règlement des sinistres de RC médicale s'avèrent plus rapides que les prévisions des modèles utilisés.

VENTILATION DES ENCOURS

DE LA MUTUELLE CENTRALE DE RÉASSURANCE



POLITIQUE DE PLACEMENTS : //

LES FONDAMENTAUX D'ALLOCATION D'ACTIFS FONT LEURS PREUVES

Contribution de la gestion financière aux comptes annuels de la Mutuelle //

Contribution à la performance	Mutuelle Centrale de Réassurance	
	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Rendement courant	+ 0,72 %	+ 1,89 %
Dont effet Change	+ 0,23%	+ 0,04 %
Plus/moins-values obligataires	+ 0,01%	0 %
Autres plus/moins-values et variation des PDD	+ 3,92%	+ 0,80 %
Rendement comptable	+ 4,64%	+ 2,68 %

La hausse du rendement courant est liée aux dividendes versés par les filiales, bonifiés par l'encaissement de dividendes versés par Monceau Générale Assurances et Monceau Retraite & Epargne : ces dividendes perçus s'élevaient à 14.1 millions pour l'année 2022 contre 4 millions en 2021.

L'importance des fonds propres au regard de la taille de l'activité a permis une large diversification du portefeuille en dehors des investissements traditionnels en obligations, fonds de trésorerie et prêts. Ces poches d'actifs dits diversifiés, composées de titres de participation, d'immobilier, d'OPCVM de capitalisation d'actions, de convertibles et d'obligations, représentent à la fin de l'exercice 2022 près de 90 % du portefeuille. Les revenus qu'elles procurent sont principalement générés par leur valorisation à long terme et apparaissent dans les comptes au rythme auquel les plus-values sont extériorisées, à l'exception notable des parts détenues dans la Société Civile Centrale Monceau, société immobilière qui distribue en principe en septembre un dividende égal à la quasi-totalité de ses résultats.

Lors des années de baisse des marchés financiers comme ce fut le cas en 2022, le rendement comptable ne peut atteindre des niveaux élevés car l'environnement n'est pas propice à la réalisation de plus-values.

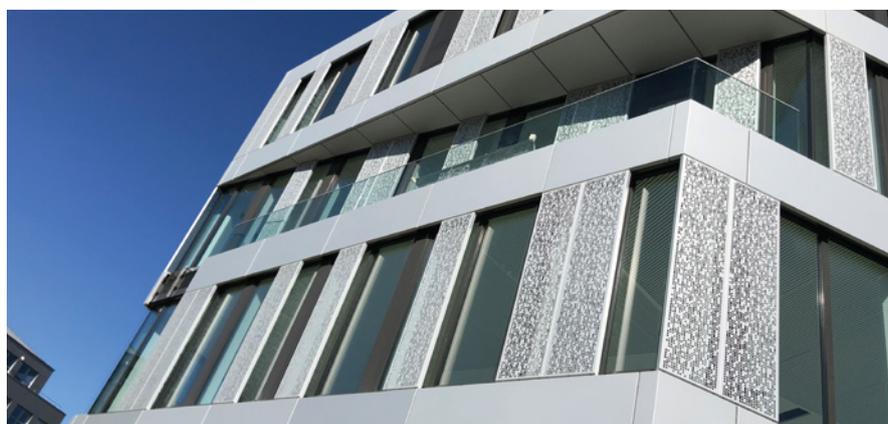
Les plus-values latentes sur le portefeuille autre qu'obligataire ont progressé, du fait de l'importance de l'immobilier et des participations, largement décorrélés des marchés financiers. Elles atteignent de 241 millions en fin d'année 2022, contre 222 millions un an plus tôt. Cette évolution valide la politique de placements menée au cours des dernières années.

La gestion financière des filiales et sociétés labellisées Monceau Assurances //

Les principes directeurs de la gestion financière développée au sein de la Mutuelle Centrale de Réassurance sont également appliqués à ses filiales et aux sociétés labellisées Monceau Assurances. Ils laissent une faible place aux actifs obligataires, autres que ceux émis par les sociétés du

groupe pour financer leur activité et le développement, pour mettre l'accent sur la détention d'actifs réels, or, actions et immobiliers.

Le fait marquant de l'exercice porte sur la cession de la filiale Fin.Ve.Cos, pour un montant de 57,8 millions d'euros. Cette filiale, qui possède à Padoue un ensemble immobilier de 35.000 m², loué avec un bail ferme d'une durée résiduelle de 15 années, a pu être cédée le 21 décembre 2022. Cette opération a permis de dégager une plus-value de 17 millions, partagée entre Monceau International, Vitis Life et Monceau Euro Risk, qui s'ajoute aux 8 millions prélevés sous forme d'intérêts en rémunération des obligations souscrites par Vitis Life et Monceau Retraite & Epargne. Ces obligations ont été remboursées lors de la cession grâce aux liquidités accumulées par la société depuis 2016.



Le Curve

Zoom sur Monceau Euro Risk //////////////

La société étant liée à ses cédantes par des traités qui prévoient la constitution de dépôts d'espèces rémunérés, la gestion financière ne porte donc que sur des actifs qui ne viennent pas en représentation des engagements techniques autres que la provision d'égalisation. Face à de telles ressources longues, elle peut s'affranchir des contraintes de liquidités qu'imposerait le paiement des prestations dues aux cédantes, et adopter une politique privilégiant les performances de long terme. L'importance des fonds propres dont elle dispose lui permet en outre d'absorber les contraintes de solvabilité qui s'imposent à elle.

Constitué au fil des exercices, le portefeuille d'actifs, valorisé à 90 millions au 31 décembre 2022 est composé à 40% d'actions et OPCVM, 26% de filiales et fonds immobiliers, 12% d'or physique, de 11% d'obligations privées, de 7% de liquidités et de 3% d'obligations souveraines

Pour 2022, la structure du portefeuille et les principes directeurs de la gestion financière sont demeurés inchangés, afin de protéger les portefeuilles contre les risques de reprise d'inflation et de tensions sur les taux à long terme.

Les initiatives prises durant l'année ont surtout visé à renforcer le portefeuille d'actions pour essayer de profiter de l'affaiblissement des cours. La période a également permis de renforcer la détention indirecte de biens immobiliers, en souscrivant à des parts de fonds immobiliers. Le portefeuille ainsi conforté a correctement supporté les secousses de l'année financière 2022. En dépit de la réalisation de la plus-value sur la cession de Fin.Ve.Cos, les plus-values latentes ont certes diminué, de 18,6 millions à 14,2 millions, mais elles restent significatives et ont du reste sensiblement progressé depuis le 1^{er} janvier 2023.

Zoom sur Vitis Life //////////////

Vitis Life porte à présent un volume de provisions mathématiques de près de 3 milliards d'euros, relatif, dans sa quasi-totalité, à des produits en unités de compte qui ne sont pas gérées par elle. La gestion financière porte sur un portefeuille de l'ordre de 60 millions d'euros, en voie d'attrition car correspondant pour une part importante aux encours de contrats souscrits par des clients belges, comportant des taux majorés, contrats qui arrivent à terme ou seront rachetés dans les mois qui viennent.

Le portefeuille correspondant aux fonds propres était largement investi dans des actions de Fin.Ve.Cos, détenue par Vitis Life à hauteur de 30 %, et dans un prêt consenti à cette même société. Du fait de la cession de la participation dans cette société fin décembre 2022, le portefeuille est majoritairement constitué, à la fin de l'exercice, de trésorerie et de sicav monétaire en attente d'investissements. Ces liquidités seront probablement investies pour renforcer le portefeuille d'actions détenues en direct.

Zoom sur les filiales immobilières de la Mutuelle Centrale de Réassurance //////////////

La politique de diversification géographique du patrimoine immobilier a été amorcée dès 2014 avec l'acquisition des maisons des 46 et 48 boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à Luxembourg. Elle s'est fortement accélérée ensuite, avec l'acquisition à Luxembourg des immeubles suivants :

- Le White Pearl, immeuble de bureaux de 8.300 m² à Merl, en 2015
- Un immeuble propriété de Fin.Ve.Cos à Padoue en 2016, cédé en 2022
- Le Curve, immeuble de bureaux de 1.200 m² situé route d'Arlon face à la CSSF, en 2018
- Le Quatuor, immeuble de bureaux de 4.600 m² à la Cloche d'Or, en 2018,
- Une maison située au 44 boulevard Grande-Duchesse Charlotte
- The Ultimate Building, immeuble de bureaux de 6.600 m² situé près de la Gare Centrale de Luxembourg, acquis en 2019 via l'acquisition de la société Partim. La réception des travaux de restructuration et de rénovation est intervenue le 15 novembre 2022
- L'immeuble Nova, acquis en 2019 via l'acquisition de la société Centre Etoile. Cet immeuble de bureaux est situé Place de l'Etoile, et s'étend sur 4.800 m² et 28 places de stationnement en sous-sol. Les travaux de restructuration ont été réceptionnés le 25 avril 2023.
- Un immeuble mixte de 7 étages dont deux dédié à une occupation résidentielle, situé sur l'avenue Prince Henri. L'immeuble développe 3.100 m², non compris 20 places de stationnement en sous-sol. La livraison de l'immeuble est prévue en juillet 2023
- L'immeuble The Corner, détenu par la société AXS, dénommé à présent « The Corner », rue des Scillas à Howald, à proximité de la gare Train/Tramway, de 7.200 m² non compris 56 places de stationnement en sous-sol, livrable durant le second trimestre 2024.

POLITIQUE DE PLACEMENTS :

LES FONDAMENTAUX D'ALLOCATION D'ACTIFS FONT LEURS PREUVES

Tous les contrats en cours d'exécution ont été signés sur base de prix fermes et définitifs, sans clause d'indexation, ce qui, dans le contexte actuel de forte inflation des coûts de construction, doit être souligné. Toutes ces opérations ont été financées par émissions d'obligations, placées auprès de sociétés du groupe. La mise en exploitation des immeubles, au fur et à mesure de la finalisation des travaux de restructuration et de rénovation, permet de rembourser ces dettes obligataires.

Après la cession de Fin.Ve.Cos, propriétaire de l'immeuble italien de Padoue, l'ensemble détenu représente une surface construite ou en construction d'environ 35.000 m², en totalité au Luxembourg, sans tenir compte des locaux d'exploitation de Weiswampach au nord du pays, et, en Belgique, des bureaux achetés à Oudenaarde et des maisons qui composent le siège historique d'Aedes à Namur. Ces locaux d'exploitation sont détenus par leurs occupants, qui ont reçu les financements nécessaires à ces acquisitions.

Le processus de location de ce patrimoine se déroule de façon très satisfaisante. Le White Pearl et le Quatuor sont loués en totalité. Les baux de location de The Ultimate Building et de Nova, dans les deux cas avec un locataire unique, ont été signés, le premier avec le Ministère des Finances du Grand-Duché de Luxembourg, le second avec un grand bureau d'avocats. Une marque d'intérêt a été émise pour une prise à bail de la totalité de l'immeuble Prince Henri. Seul le Curve est aujourd'hui vacant, soit un taux de vacance du patrimoine, à date, inférieur à 4 %. A partir de leur mise en exploitation, les immeubles détenus font l'objet d'expertises indépendantes annuelles, permettant de



Le Quatuor

suivre l'évolution de leur valeur et d'apprécier l'éventuelle nécessité de constater une correction de valeur sur les titres détenus. Quatre immeubles ont ainsi fait l'objet d'expertises en mai 2022 : le White Pearl, le Curve, le Quatuor et The Ultimate Building. Les conclusions de ces travaux font apparaître pour l'ensemble des quatre sociétés concernées par ce processus d'expertise une valorisation supérieure de 40 millions à leur prix de revient.

Quelles orientations pour la politique financière de 2023 ?

Dans un contexte de ralentissement économique et de lutte contre l'inflation par l'ensemble des banques centrales, quelles orientations donner à la politique financière dans les prochains mois ?

Après plus de dix années de politiques monétaires qui ont généré une inflation faible voire nulle dans

les pays occidentaux, ce sont finalement les politiques budgétaires expansionnistes, en réponse à l'arrêt d'activité dû à la pandémie de Covid-19, qui ont fait resurgir l'inflation. Dans le même temps, les Etats ont considérablement augmenté leur endettement, profitant de taux d'intérêt toujours plus faibles.

Cette résurgence de l'inflation, amplifiée par la guerre en Ukraine et la crise énergétique qui en a résulté, a conduit les banques centrales à remonter les taux directeurs à un rythme soutenu, provoquant une translation de l'ensemble des courbes de taux vers des niveaux plus élevés.

Le couple hausse de l'inflation / hausse des taux d'intérêt constitue l'environnement le plus défavorable pour l'équilibre du secteur de l'assurance, car il revalorise les passifs comptables - il en va différemment des passifs évalués selon la norme Solvabilité 2 - et

dévalorise les actifs. Le ratio de couverture de la marge de solvabilité est un indicateur fondamental pour suivre ce risque.

La politique de placements définie depuis plusieurs années a permis d'optimiser le ratio performances financières / marge de solvabilité en privilégiant les actifs réels et en restant le plus possible à l'écart du monde obligataire. Cette politique impose un niveau de liquidité élevé. Dans l'environnement incertain qui existe aujourd'hui, cette prudence ne devrait pas être remise en cause. Les priorités demeurent la recherche de protection contre les poussées inflationnistes, contre les tensions sur les taux longs et contre une hausse rapide des primes de risque.

Les actifs réels, actions et biens immobiliers doivent de ce fait conserver la place qui est la leur au sein des portefeuilles constitués au niveau de la Mutuelle Centrale de Réassurance, de ses filiales et des sociétés labellisées Monceau Assurances, en tenant compte des contraintes de liquidités qui peuvent s'exercer. Il faut néanmoins envisager de diversifier à la marge l'orientation des portefeuilles. Les actions de petites capitalisations boursières constituent une piste à explorer, et les procédures de recherche de gérants de qualité sont amorcées.

En ce qui concerne les biens immobiliers, une logique de long terme conduit à maintenir les positions acquises, en raison de la protection contre l'inflation qu'apportent de tels actifs et des revenus qu'ils procurent dans leur exploitation, sans toutefois aller significativement au-delà. Les expositions sont déjà importantes, le risque de vacance et les hausses de prix incompatibles avec les tensions sur les taux à long terme incitent à la plus grande prudence.

Pour le portefeuille de la Mutuelle Centrale de Réassurance, les participations ainsi que les actifs réels composés des actions, de l'immobilier et de l'or représentent 90% des encours. Il reste donc une très faible marge de manœuvre pour revenir sur des produits de taux, ce qui n'est d'ailleurs pas souhaitable. Concernant Monceau Générale Assurances, Capma&Capmi et Monceau Retraite & Epargne notamment, qui détiennent des volumes importants de trésorerie, que penser d'un accroissement des produits de taux dans les allocations ?

Aujourd'hui, rien ne pousse à réduire la poche de liquidités détenues. Les fonds monétaires génèrent des rendements de l'ordre de 2,5%, sans rapport avec ce qu'ils étaient voici un an. Ceci incite à conserver des volumes si-

gnificatifs de trésorerie, ce qui présente plusieurs avantages, notamment de permettre de maîtriser l'évolution du ratio de couverture de la marge de solvabilité et de réduire le risque de liquidité. Quelle autre alternative ? La hausse des taux d'intérêts n'est probablement pas achevée, tant la seule lutte contre l'inflation paraît guider l'action des banques centrales. Il est fort probable que d'autres hausses de taux seront décidées dans les mois qui viennent, surtout du côté européen. Il paraît dès lors prématuré de s'intéresser aux produits de taux longs, d'autant plus que la courbe des taux européenne est inversée entre le 2 ans et le 30 ans. En revanche, étant donné le niveau des taux courts, la recherche de titres privés obligataires courts sur des entreprises aux bilans solides, a été mise en œuvre en début d'année 2023. Ces offrent un ratio rendement / risque bien meilleur, a fortiori sur des entreprises aux bilans solides et n'ayant pas de forte échéance de dette dans les prochains mois. La sensibilité des obligations courtes étant faible, une remontée des taux aurait un effet limité et le rendement de plus de 2.5% à la fin de l'année sur les taux d'intérêts 2 ans est une bonne alternative à la trésorerie, en attente d'une remontée des taux longs.

Au 13 mars 2023, les achats avaient porté sur 29 millions, acquis au taux de rendement moyen de 3,38 % pour l'ensemble Mutuelle Centrale de Réassurance, Monceau Générale Assurances et Monceau Retraite & Epargne, dont 25 millions pour cette dernière. Ces opérations ont été gelées ensuite du fait de la réaction des banques centrales à l'annonce de la faillite de la Silicon Valley Bank. Une fois ce choc absorbé, les investissements pourraient reprendre.

.....

Les fonds monétaires
**génèrent des rendements
de l'ordre de 2.5%.**





FOCUS 2022 // **SUR LES DIFFÉRENTES ACTIVITÉS**

Assurance-vie et retraite	26
Réassurance	30
Assurance IARD	33
Activités à l'international : développement, bilan et perspectives	36

3

ASSURANCE-VIE ET RETRAITE :

L'ÉTHIQUE MUTUALISTE PRIME ////////////////

Monceau Assurances suit fidèlement les règles d'éthique mutualiste, gages d'une relation de confiance pérenne avec ses sociétaires et clients. Leur confiance ainsi que le dynamisme des réseaux a permis de réaliser une année historique en épargne assurance vie.

Les régimes de retraite en point ont ainsi pu être revalorisés au 1^{er} janvier 2023 et préserver le niveau de revenus des retraités. Le tout, en conservant des principes directeurs de gestion stables, sains et diversifiés pour obtenir des performances régulières et durables.

Capma & Capmi et Monceau Retraite & Épargne, en partenariat avec les autres entités labellisées Monceau Assurances, maîtrisent toutes les composantes du métier d'assureur vie, dans l'intérêt de leurs sociétaires et clients : couverture du risque décès, retraite et revenus viagers, gestion de l'épargne, qui s'inscrivent dans un cadre fiscal faisant du contrat d'assurance vie un outil irremplaçable de la gestion patrimoniale. L'acquisition au Luxembourg de Vitis Life en 2015 et le développement du groupe à l'international permettent d'enrichir la gamme de produits proposée et d'offrir à certains sociétaires et clients de Monceau Assurances un accès à des produits de gestion privée et à une structure capable de proposer des contrats d'assurance vie dédiés et sur-mesure.

L'exercice 2022 est une année record en termes de collecte dans l'activité vie, le chiffre d'affaires de 288,5 millions d'euros s'inscrit en progression de 9 % par rapport à celui de l'exercice 2021. Il s'agit de la meilleure année jamais enregistrée. Il est réalisé à 83,4% par l'épargne, à 15,3% par la retraite,



Un nouveau service en ligne gratuit « Mes contrats épargne retraite » a vu le jour en juillet 2022.

Élaboré par l'organisme d'intérêt public « Union retraite », en application de la loi du 26 février 2021, ce service vise à lutter contre la déshérence des contrats de retraite supplémentaire. L'objectif est de permettre à chaque Français de retrouver les contrats de retraite qu'il a souscrit de manière individuelle, ou auxquels il a été affilié de manière collective. À ce titre, la caisse a mené en 2021 et 2022 les travaux informatiques nécessaires à l'alimentation régulière de la base de données créée afin de recenser les contrats de retraite supplémentaire émanant notamment d'organismes tels que les entreprises d'assurances. Depuis le 1^{er} juillet 2022, les sociétaires bénéficiaires des contrats de retraite assurés par Capma & Capmi peuvent ainsi consulter leurs contrats sur le site info-retraite.fr. Ce nouveau service devrait aider à lutter contre la déshérence des contrats de retraite supplémentaire.

à 0,8% par la prévoyance et à 0,5% par l'assurance non-vie.

Focus sur les contrats d'assurance vie en France ////////////////

Concernant l'assurance vie, Monceau Assurances dispose en France d'une activité équilibrée entre les fonds en euros et les unités de compte. Elle a fait le choix

de proposer un nombre limité de fonds, afin de proposer un conseil de qualité sur les produits en unités de compte.

Si les produits peuvent néanmoins évoluer, par exemple en se voyant ajouter des fonds, les anciens produits ne sont jamais pénalisés, pour des questions d'éthique mutualiste.



Christophe Dumont

3 questions à **Christophe Dumont**, Directeur des opérations vie

Pouvez-vous nous parler des grands projets en cours dans votre Direction ?

Depuis deux ans, nous développons la dématérialisation des actes de gestion dans le cadre du projet Intactilis, avec lequel nous réalisons désormais 40% des affaires nouvelles.

Nous avons commencé avec le processus de souscription dématérialisé, pour les contrats Dynavie et Multifonds. Nous poursuivrons en 2023 avec notre produit retraite, pour l'adhésion et les versements complémentaires.

Nous travaillons également à l'industrialisation de la lutte contre les contrats en déshérence, en recensant les personnes « sensibles » et en prenant contact avec elles de manière plus précise et plus systématique.

En 2022, nous avons renforcé notre démarche de suivi de la conformité, du devoir de conseil et de satisfaction client, en constituant un « cellule qualité ». Depuis novembre 2022, les sociétaires reçoivent un SMS après chaque visite avec un conseiller pour évaluer leur satisfaction : à ce jour 30% des sociétaires ont participé à ce suivi, et le taux de satisfaction s'élève à 98.8%, ce qui est une très bonne nouvelle !

Y a-t-il d'autres évolutions prévues ?

Nous souhaitons diminuer le recours au papier, dans une démarche éco-responsable et

de qualité de la relation client. Actuellement, nous traitons environ 400.000 documents papiers sortants et 189.000 entrants. Il s'agit non seulement d'un poste de coût non négligeable, notamment en termes d'affranchissement, mais aussi d'une tâche particulièrement chronophage en ce qui concerne la qualification des documents entrants.

Par ailleurs, les réseaux de distribution ont été équipés de tablettes pour réaliser les actes de gestion de manière dématérialisée, ce qui garantit la complétude des dossiers clients et améliore la qualité des données. Ce, tout en conservant notre ADN de proximité.

Comment voyez-vous la relation sociétaires demain ?

Concernant la population active, elle a des appétences différentes et moins de temps à consacrer à la visite d'un conseiller. Pour s'y adapter, il faut pouvoir évoluer vers une relation plus hybride, avec davantage de multicanal tout en conservant la relation de proximité avec nos sociétaires et en dégageant ainsi plus de temps pour la qualité de l'échange et le conseil, qui sont au cœur de nos préoccupations. Nous pourrions prochainement proposer un espace numérique temporaire, où chaque sociétaire pourrait déposer des documents de manière sécurisée avant ou après un rendez-vous. C'est une première étape vers l'ouverture de nouveaux canaux de communication et d'échanges.

Depuis près de quarante ans, Monceau Assurances propose ainsi à ses sociétaires et clients des contrats s'appuyant sur les parts de la société civile immobilière Monceau Investissements Immobiliers. Depuis début 2021, le contrat collectif multisupport à versements libres Monceau Multifonds propose, à côté du support

Monceau Investissements Immobiliers, sept supports mobiliers adossés aux compartiments de SICAV gérés, principalement par Monceau Asset Management, filiale à 100% de la Mutuelle Centrale de Réassurance.

Parallèlement, pour Capma & Capmi, un outil de dématérialisation, Intactilis, a été mis à la dispo-

sition des réseaux salariés, permettant à l'assureur d'avoir d'une part une bonne connaissance de ses sociétaires et, d'autre part, des dossiers de souscription conformes. Quant au sociétaire, il bénéficie ainsi d'une offre adaptée à son profil de risque.

En ce qui concerne Monceau Retraite & Epargne, la distribution

ASSURANCE-VIE ET RETRAITE : L'ÉTHIQUE MUTUALISTE PRIME ////////////////

des produits d'assurance vie et de retraite s'effectue auprès des agents généraux, spécialement formés afin d'accompagner leurs clients au plus près de leurs préoccupations sur tous les sujets de la vie quotidienne et de l'épargne. En outre, en matière de participation aux excédents, un sociétaire ou un client n'est pénalisé ni par la taille de son contrat ni par la proportion de son investissement en unités de compte. Ce choix profondément mutualiste et équitable, fait par Monceau Assurances de longue date, est gage de performance et de développement de relations pérennes.

Focus sur les contrats retraite distribués en France ////////////////

La retraite, cœur des métiers pratiqués en France depuis des décennies par Monceau Assurances, que ce soit sous forme de contrats de rente viagère, différée ou immédiate, ou de régimes en points, occupe toujours une place très importante dans l'activité. Elle représente plus du quart des encours gérés par Capma & Capmi et plus du tiers de ceux gérés par Monceau Retraite & Epargne. Les cotisations encaissées au cours de l'exercice par les différents contrats retraite distribués par les réseaux salariés et par les agents généraux progressent pour atteindre plus de 44 millions d'euros en 2022, à comparer aux 42 millions d'euros de l'exercice 2021. Les encaissements sur les régimes créés jusqu'en 1998, dorénavant fermés aux nouvelles adhésions en raison des évolutions réglementaires introduites par la loi Pacte, reculent mais sont compensés par la collecte réalisée sur le contrat Monceau Retraite distribué par Capma & Capmi, qui représente à lui seul une collecte de 19,1 millions d'euros, en hausse de 3 millions par rapport à l'exercice précédent.

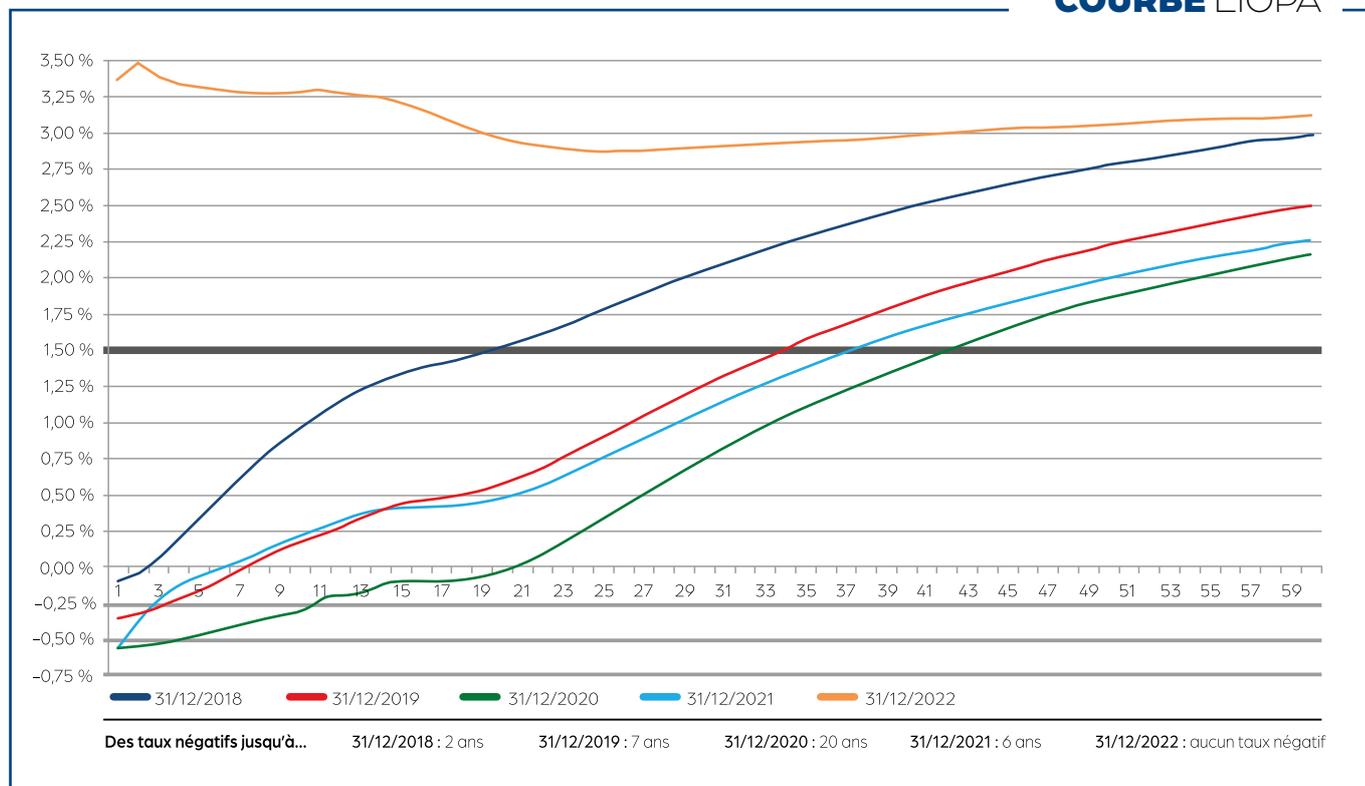
.....
44 millions d'euros de cotisations
**encaissées en 2022 par les différents
contrats retraite distribués en France**



Le développement de l'activité retraite en points reste stratégique, en particulier pour assurer le renouvellement et le rajeunissement indispensable du sociétariat et de la clientèle. Le sujet majeur de préoccupation concernant cette activité de retraite en points par capitalisation reste le pilotage

technique des régimes au travers de leur taux de couverture, correspondant au rapport entre leurs réserves et la valeur des droits acquis par leurs adhérents. L'évolution de ces taux constitue un point d'attention majeur, tant sont lourdes les conséquences qui en découlent sur la politique de

COURBE EIOPA



revalorisation des prestations de retraite, sur la stratégie d'évolution des cotisations et sur les résultats annuels des sociétés d'assurances gestionnaires de ces régimes.

Les aménagements apportés à la réglementation en 2017 sur le calcul des droits acquis par les adhérents aux régimes de retraite en points ont eu des effets significatifs sur les mécanismes de fixation des tarifs et de revalorisation des prestations, désormais à la fois contraints et encadrés. Tous les régimes, même s'ils pré-existaient, doivent se conformer à cette réglementation ; dont les conséquences sont lourdes. Tout d'abord, parce que le taux de couverture s'apprécie dorénavant en ajoutant les plus ou moins-values latentes au montant de la provision technique spéciale. Ensuite, l'actualisation des flux futurs pour évaluer les droits acquis par les adhérents, s'appuie sur la courbe

des taux publiée par l'Eiopa, l'organe européen en charge du contrôle du secteur de l'assurance.

Cette dernière, négative sur les sept premières années au 31 décembre 2021, affiche, au 31 décembre 2022, des taux supérieurs à 1,5% dès la première année. La forte remontée des taux d'intérêt, et donc de la courbe des taux publiée par l'EIOPA, s'est traduite par une baisse importante des provisions mathématiques théoriques des régimes de retraite en points. Ainsi, chez Monceau Retraite & Epargne, les taux de couverture des régimes Monceau Avenir Retraite et Monceau Perspectives Retraite sont passés au-dessus de 110%, seuil à partir duquel les valeurs de service peuvent être revalorisées. Sur décision du Conseil d'administration de Monceau Retraite & Epargne, les taux de revalorisation attribués à Mon-

ceau Avenir Retraite et Monceau Perspectives Retraite au 1^{er} janvier 2023, respectivement de 4% et de 6%, permettent de soutenir le pouvoir d'achat des retraités.

Chez Capma & Capmi, pour les mêmes raisons, le Conseil d'administration a décidé, à compter du 1^{er} janvier 2023, de revaloriser les rentes de service de Fonréa de 3% et du Fonds Acti-Retraite de 4%.

S'agissant du Régime Collectif de Retraite (RCR), l'application de la nouvelle réglementation de 2017 a produit des effets moins dévastateurs sur les derniers exercices et le taux de couverture demeure très au-delà du seuil des 110%. La politique de revalorisation des retraites a pu être préservée, le Conseil d'administration a donc décidé, à effet du 1^{er} janvier 2023, de fixer à 6% la revalorisation de la valeur de service du point retraite du RCR et de Monceau Retraite.

BILAN RÉASSURANCE : //

PROTÉGER LE GROUPE, ACCEPTER LES RISQUES

Grâce à l'activité d'acceptation et au Monceau Euro Risk, l'activité de réassurance de la Mutuelle Centrale de Réassurance (MCR) a su tirer son épingle du jeu dans un marché devenant progressivement favorable aux réassureurs, dans un contexte inflationniste et les mauvais résultats des compagnies de réassurance ont fait renchérir les prix.

Au-delà de son rôle de mutualisation des risques souscrits par l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de combinaison, l'activité de réassurance de la MCR s'articule autour de deux missions : d'une part, protéger le groupe des grands événements climatiques en transférant des risques. Il s'agit là d'une activité de cession de différents traités de réassurance. D'autre part, diversifier les risque par une activité d'acceptation en réassurance, en lien avec des assureurs français ou des mutuelles associées.

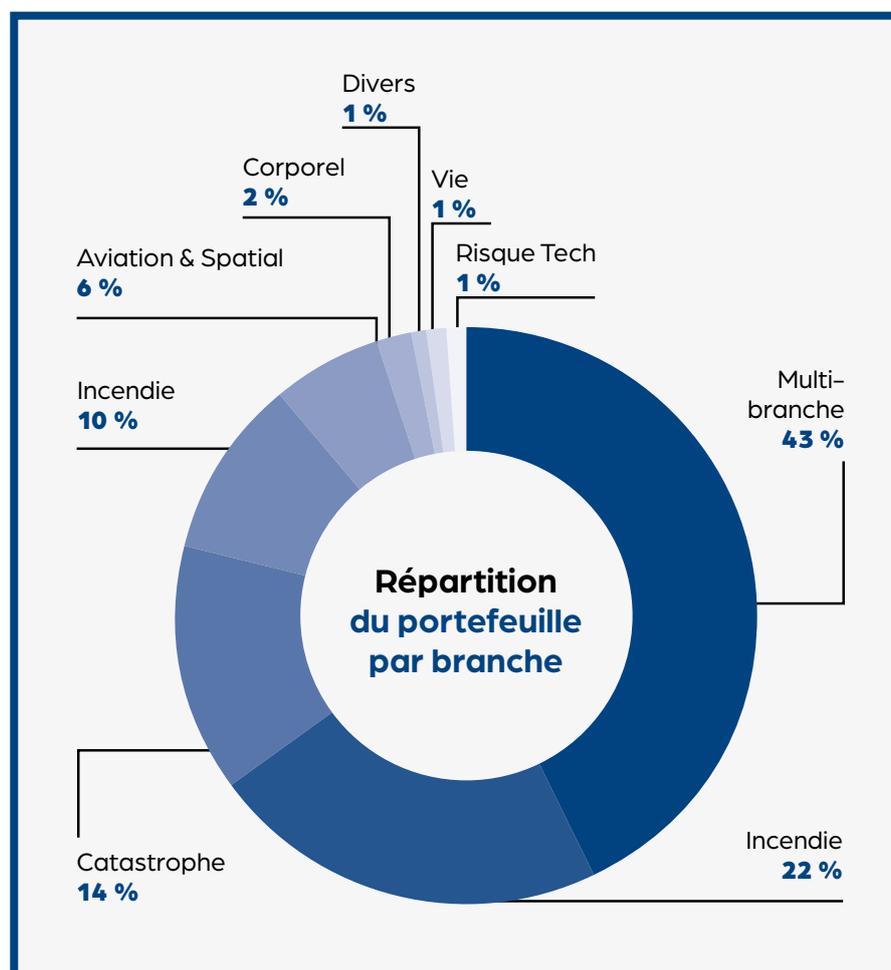
La réassurance des mutuelles associées //

L'activité de réassurance conventionnelle a été recentrée depuis 2007, pour n'intervenir aujourd'hui qu'aux côtés de ses associés historiques en France, au Maroc, au Québec, au Sénégal et en Tunisie, auprès de cédantes de taille petite ou moyenne, appartenant le plus souvent au secteur mutualiste.

De son passé, la MCR a en effet conservé des relations avec ses anciennes Caisses régionales, devenues mutuelles associées marocaines, tunisiennes et sénégalaises. Elle a noué par la suite des relations avec la mutualité agricole du Québec. Ces relations se matérialisent par des traités de réassurance et de concours technique, permet-

tant l'accès au statut d'associé de la MCR. Celle-ci participe de manière significative aux côtés d'autres opérateurs du marché à la réassurance de ses associés. Cette coopération contribue dans le long terme à la stabilité de la MCR. La réassurance des associés français et étrangers, dans le cadre de conventions d'assistance et de concours technique de durée pluriannuelle, constitue désormais l'activité principale de la Mutuelle Centrale de Réassurance. et représente un chiffre d'affaire de 80,3 milliards d'euros. Le chiffre d'affaires de l'activité traditionnelle de réassurance s'élève en 2022 à 20,7 millions d'euros en baisse de 1% par rapport à l'exercice 2021.

Autre mission : la MCR gère, avec effet au 1^{er} janvier 2008, la liquidation du traité de réassurance des Carnets d'Épargne diffusés de 1969 à 1996 par Capma & Capmi. Traité qu'elle a assumé jusqu'en juillet 1996 et qui n'est plus alimenté : l'encours réassuré décroît du fait du décès des souscripteurs et de la faculté offerte par Capma & Capmi à ses sociétaires de transformer leur contrat, d'un mono-support en euro en un contrat multi-support permettant de reverser des cotisations. En 2022, élimination faite des opérations réalisées avec les sociétés incluses dans le périmètre de combinaison, la réassurance contribue au chiffre d'affaires combinés à hauteur de 32 millions



d'euros, en légère régression par rapport aux 33,3 millions d'euros affichés pour 2021.

Marché 2022 : une année de transition

Après de nombreuses années avec un marché très stable, 2022 est une année de transition avec des conditions de réassurance qui se sont durcies. La pression des réassureurs a été plus forte sur les programmes couvrant l'accumulation d'événements climatiques conservés dans les rétentions des programmes catastrophes. La structure des programmes est restée stable et ce durcissement s'est traduit par des augmentations des primes cédées.

Un consensus des réassureurs sur des ajustements tarifaires significatifs

Le chiffre d'affaires réalisé s'inscrit dans un environnement de marché fortement chahuté et très porteur pour la réassurance. La sinistralité a été forte sur le marché international, avec notamment des épisodes de sécheresse historiques et l'ouragan Ian qui a représenté 39 % de la charge catastrophe mondiale. À cela s'ajoute la réduction des capacités en rétrocessions et l'augmentation de leur coût. Bon nombre d'assureurs ont publié

2022 est une
année de
transition pour
les activités
de réassurance



Thomas Chapuis

3 questions à Thomas Chapuis, Directeur de la réassurance

Quelles sont les conséquences de la hausse de l'inflation pour votre activité ?

En ce qui concerne l'activité d'acceptation sur

renouvellement 2023, les conditions de réassurance nous sont favorables et nous permettent d'actualiser nos tarifs. Notre volume de primes a cependant augmenté moins fortement que le marché en raison d'une baisse de notre exposition catastrophes (et donc des primes correspondantes) et d'une réduction de la capacité fournie à l'une de nos mutuelles associées.

A contrario, cela nous coûte plus cher de nous protéger. Pour autant, notre sinistralité grêle s'est limitée à un seul événement, qui fait suite à une longue période sans sinistre de grande ampleur pour la MÉR, puisque les tempêtes de 1999 de ce niveau étaient les derniers événements déclarés.

Comme nous vendons plus que ce que nous achetons, l'équation reste intéressante dès lors que les prix augmentent.

Quel est le rôle de MÉR dans ce contexte ?

Grâce à Monceau Euro Risk (MÉR), basée au Luxembourg, nous avons limité l'augmentation du montant cédé en réassurance. Ainsi en exposition catastrophes, nous avons augmenté la portée et la priorité de notre cession externe. Le risque correspondant à l'augmentation de la priorité a été cédé à MÉR, qui a ainsi pu profiter de l'amélioration des conditions. Les hausses de prix ont pu être ainsi jugulées, et nous avons augmenté son chiffre d'affaires. Au final, nous cédon moins au marché, mais plus à MÉR. MÉR joue donc parfaitement son rôle d'amortisseur aux chocs du marché.

Quels sont les enjeux à venir pour l'activité de réassurance du groupe ?

Réassureur mutualiste indépendant, doté de fonds propres conséquents, proche de ses cédantes, la MÉR dispose d'un beau potentiel de développement. On peut évoquer les perspectives qu'elle peut offrir par l'admission au statut d'associé, elle peut arguer d'une expérience opérationnelle qu'elle peut partager avec nombre d'opérateurs de taille petite ou moyenne et leur apporter une approche personnalisée. Nous avons par ailleurs un projet de modernisation de nos outils de gestion de réassurance.

BILAN RÉASSURANCE :

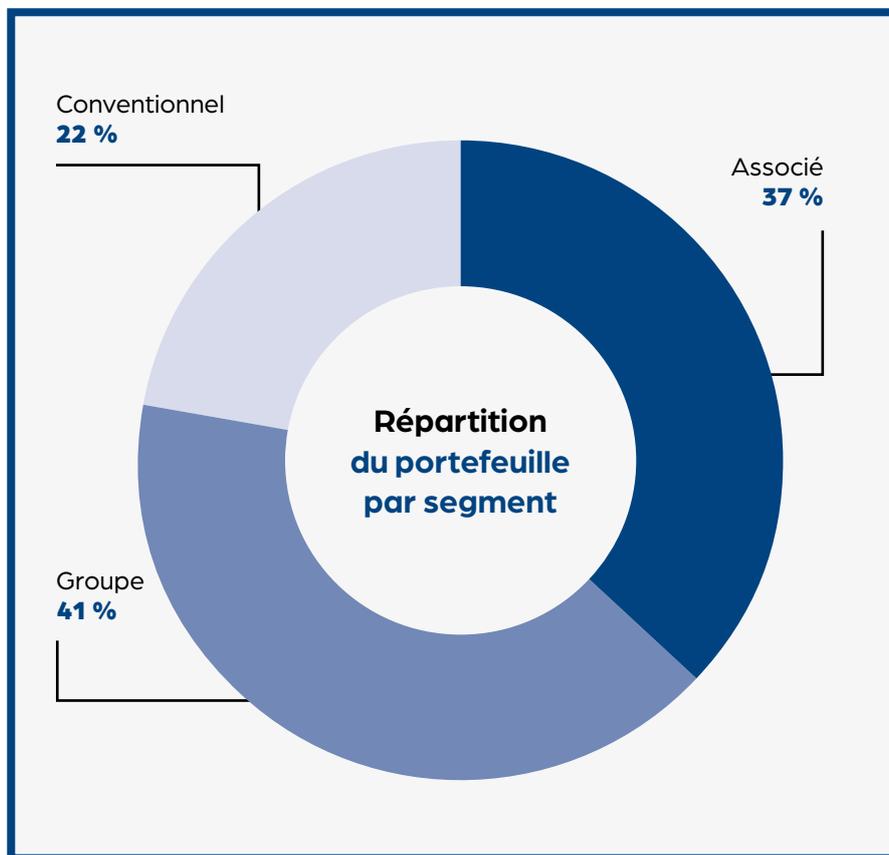
PROTÉGER LE GROUPE, ACCEPTER LES RISQUES

des résultats en baisse, et ces derniers ont cherché à compenser et améliorer leurs marges en augmentant leurs tarifs.

Du fait de la forte inflation, le coût des sinistres augmente, les prix de la réassurance vont croître, à moins que les priorités des contrats ne suivent l'inflation.

Concernant le prix des renouvellements de réassurance fin 2022 pour 2023, les traités catastrophe ont augmenté de 40 % et les traités dommages hors catastrophes naturelles de 11 %. Les hausses sont également notables sur les branches longues et la responsabilité civile. Ces envolées de prix sont autant liées à l'inflation qu'à des dégradations de résultats des réassureurs.

Par ailleurs, certaines clauses de stabilisation (ou clause de partage de l'inflation) ont été modifiées pour être plus favorables aux réassureurs. Le reste à charge est donc plus important pour l'assureur.



32 nombre de partenaires réassurés

Sur le marché français de la réassurance une part importante des couvertures de fréquence et Stop-Loss n'a pas été renouvelée, faute d'appétit des réassureurs ou en raison de prix trop élevés.

En 2023, les assureurs devraient, par conséquent, continuer à suivre l'inflation et refacturer à leurs assurés la hausse du coût de la réassurance, s'ils ne veulent pas rogner sur leurs marges. Des revalorisations importantes sont donc à prévoir en 2023 et 2024.

Enfin, les assureurs ont acheté moins de réassurance et conservé davantage de risques, ce qui aura un impact sur leur niveau de solvabilité, et son corollaire : la plus grande sensibilité des assureurs aux risques, en particulier dans le cas d'une surfréquence d'événements d'intensité moyenne. Il faut donc s'attendre à une plus grande volatilité des résultats des compagnies d'assurance en général.

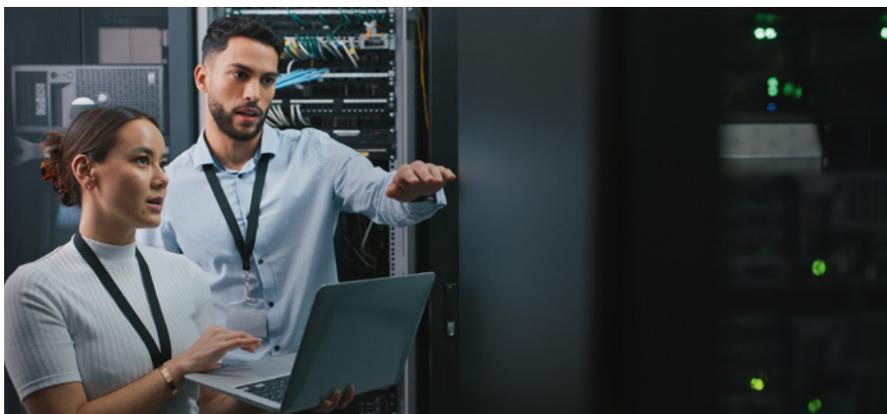
BILAN ASSURANCE IARD : IARD : CAP SUR LA CROISSANCE RENTABLE

Dans un environnement de marché complexe, l'activité d'assurance dommages (IARD) en France a fortement souffert des événements climatiques de 2022. Elle a néanmoins pu maintenir en France un chiffre d'affaires en légère croissance, grâce aux liens resserrés de la compagnie avec son réseau de distribution exclusif d'agents généraux. L'objectif consiste désormais à concentrer les efforts sur l'excellence opérationnelle et la poursuite du redressement des résultats techniques pour une croissance durablement rentable.

Après un exercice 2021 marqué par un contexte favorable des marchés financiers et par une occurrence relativement faible de la sinistralité climatique, 2022 s'est caractérisée par d'importants événements climatiques et par le retour d'une forte inflation.

Un environnement complexe //

La charge globale des sinistres a augmenté de 13,4 millions d'euros par rapport à décembre 2021 (soit + 25,8%). En cause : la tempête Eunice, qui a sévi début 2022 dans le nord de la France (2,1 millions d'euros de charges), et plusieurs épisodes de grêle en mai et juin (10,4 millions d'euros de charges).



La migration de l'outil informatique : un beau projet collectif

Dans le cadre de l'amélioration de l'excellence opérationnelle, une migration informatique ambitieuse a été réalisée. L'outil Monceau Net V2, qui était encore utilisé sur le périmètre de l'UMAM (Union des Mutuelles d'Assurance Monceau), a basculé sur l'outil V3, utilisé sur le périmètre Monceau Générale Assurances (MGA). L'offre de produits de MGA est désormais mise à disposition des mutuelles de l'UMAM, et de nouvelles fonctionnalités peuvent être mises en commun de manière fluide.

Cette migration a nécessité environ un an de travail, avec la collaboration de toutes les équipes concernées, sur les sites de Vendôme et de Paris. C'est un beau projet humain et collectif qui a vu le jour !

COÛT DES ÉVÈNEMENTS CLIMATIQUES SUR LE MARCHÉ FRANÇAIS EN 2022

	Montant (en M€)
Ensemble du territoire français	9 910
dont sécheresse	2 538
dont catastrophes naturelles (hors sécheresse)	348
dont tempête, grêle et poids de la neige...	6 420
dont récoltes	604

Source : chiffres marché, France Assureurs, janvier 2023

BILAN ASSURANCE IARD : //

IARD : CAP SUR LA CROISSANCE RENTABLE

De plus, les impacts de la sécheresse se feront sentir à moyen terme, ce qui nécessite de constituer des provisions à cet effet.

Outre les sinistres climatiques, les modifications de comportement accompagnant la multiplication de modes de déplacement alternatifs en milieu urbain, tout comme les évolutions technologiques qui ont modifié substantiellement la nature des garanties de bris de glace, constituent toujours des facteurs de dégradation des risques qui menacent l'équilibre des opérations d'assurance automobile.

Avec un retour de l'inflation à des taux inédits depuis les années 80 (+5,2%) de moyenne annuelle selon l'INSEE, on observe une augmentation sensible des coûts moyens de sinistres. La sinistralité de masse -hors climatique- est en hausse de 4,4% en valeur, bien qu'étant en baisse de 3,8% en volume. Cette baisse de fréquence est en effet largement compensée par une hausse des coûts moyens de 9,3%.

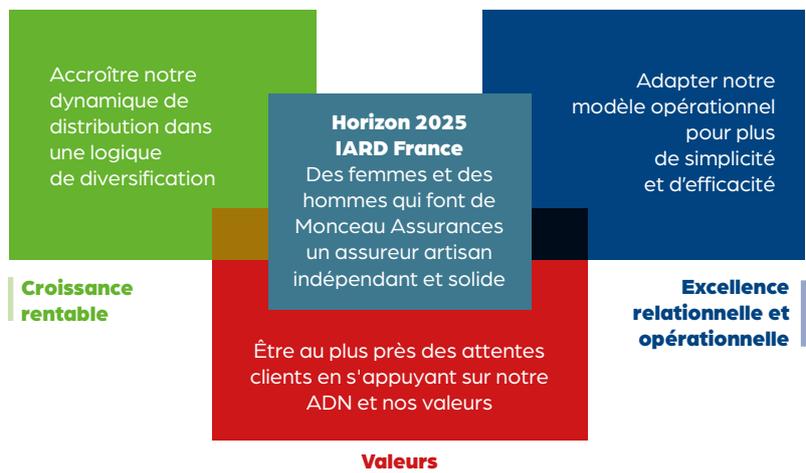
À cela s'ajoute un contexte concurrentiel toujours saturé qui rend le développement de l'activité IARD complexe.

Des primes en hausse //

Malgré cet environnement particulièrement défavorable, les primes émises en 2022 par le réseau d'agents croissent de 2,5% -soit + 2.2 M€ par rapport à 2021-. Les branches les plus contributrices sont d'une part les dommages corporels (+9,9%) avec notamment une accélération du développement sur la santé et d'autre part la branche MRH (+3,9%).

Un contrat a une durée de vie moyenne de 7,5 années, en amélioration par rapport à 2021. Nous n'observons pas, dans un contexte de revalorisation tarifaire, d'évolution significative

La feuille de route IARD France à horizon 2025



6

C'est le nombre de nouveaux agents recrutés en 2022, qui prendront leurs fonctions en 2023. A fin 2022, MGA disposait de 70 agents et de 79 points de vente.

du taux moyen de résiliation. S'ajoute un contexte externe de durcissement du marché de l'automobile, avec un ralentissement des ventes de véhicules neufs (-7,7% en 2022).

Priorité à l'amélioration des résultats techniques //

Un plan d'amélioration technique, initié dès 2021, s'est renforcé en 2022, afin de concilier développement de l'activité IARD en France



Christophe Gibaud

3 questions à **Christophe Gibaud**, Directeur général délégué de Monceau Générale Assurances

Quels ont été les principaux sujets d'actualité pour votre activité en 2022 ?

Le contexte climatique a d'abord eu un impact important sur notre activité et nos résultats : nous avons eu 13,4 millions d'euros de charges sinistres, principalement du fait de l'événement majeur de grêle en juin, mais aussi du fait de la tempête Eunice qui a traversé le Nord de la France au mois de février. Il s'agit pour nous de l'année la plus marquée par les événements climatiques sur les vingt dernières années. Par ailleurs, le contexte inflationniste, qui a émergé début 2022 et se poursuit en 2023, pèse également fortement sur l'activité IARD. Cette forte inflation a notamment pour conséquence une hausse sensible des coûts des sinistres automobile, que ce soit en termes de coûts des dommages matériels ou corporels. La branche dommages aux biens et notamment le risque MRH ⁽¹⁾, n'est pas épargnée par cette hausse des coûts, avec notamment un indice FFB⁽²⁾ qui a crû de plus de 8% au 3^e trimestre 2022.

Quels ont été les projets phares lancés en 2022 ?

Nous avons élaboré une feuille de route à horizon 2025 pour l'activité IARD en France, qui a été initiée début 2022. Dans ce cadre, nous allons d'abord continuer à croître sur la base de notre

clientèle historique, à savoir les particuliers, les professionnels et quelques segments affinitaires (les agriculteurs, les musiciens, les chasseurs, etc.). L'objectif est un équipement de la clientèle à la fois fidélisant, multiple et équilibré financièrement.

De plus, nous souhaitons accélérer notre développement en assurances de personnes, avec notamment une ambition de croissance de 10% par an sur la branche santé.

En termes d'expérience client, l'agent général reste au centre des priorités. Nous avons renforcé nos liens avec le réseau, notamment en relançant ces réunions régionales pour échanger davantage avec les agents. Des animations commerciales ont aussi été organisées en 2022 pour les offres santé et assurance vie. Par ailleurs, nous avons recruté et formé six nouveaux agents généraux.

Quelles seront vos priorités en 2023 ?

Nous souhaitons bien sûr poursuivre la mise en œuvre de notre feuille de route « Horizon 2025 », avec trois priorités relatives à nos invariants stratégiques : tout d'abord, travailler à renforcer le lien avec notre réseau d'agents généraux, en développant avec eux des relations d'exclusivité ; ensuite, donner la priorité aux marges plus qu'au volume, avec une surveillance renforcée des portefeuilles, pour favoriser l'amélioration des résultats techniques ; enfin, poursuivre la diversification des portefeuilles en assurance de personnes (santé, prévoyance, garantie accidents de la vie) et en assurance vie.

⁽¹⁾ MRH : Multirisques habitation. Contrat multi garanties qui permet de protéger le patrimoine familial (habitation et mobilier).

⁽²⁾ FFB : Indice de référence utilisée par les assureurs afin de déterminer le prix de l'assurance habitation de l'assuré.

et qualité des résultats techniques à un horizon de trois ans. Le plan met en œuvre plusieurs types de mesures complémentaires comme des actions prioritaires impactant le portefeuille. Comme revalorisations tarifaires segmentées de la surveillance du

portefeuille, mais aussi des actions techniques transverses, qui ciblent les affaires nouvelles, qualité de la souscription, gestion des sinistres, évolutions produits. Certaines mesures spécifiques ciblent le réseau d'agents, afin de favoriser leur développement.

En ce qui concerne les revalorisations tarifaires, une nouvelle approche a été adoptée, avec une segmentation plus fine, qui vise notamment à contrer la dérive inflationniste et à préserver notre portefeuille et valoriser la relation avec nos clients les plus fidèles.

ACTIVITÉS À L'INTERNATIONAL : DÉVELOPPEMENT, BILAN ET PERSPECTIVES

Le groupe porte de longue date la volonté de renouer avec une meilleure diversification géographique de ses opérations en assurance directe et d'étendre son activité en dehors des frontières de l'hexagone. Fin 2011, la Mutuelle Centrale de Réassurance a défini une stratégie pour mener à bien ce projet et en assurer le financement. Le projet d'extension des opérations hors de France répondait au triple objectif d'améliorer la gestion des risques et les mécanismes de protection du groupe en réassurance, d'installer une structure capable de gérer le développement international tout en assurant une veille concurrentielle, financière et réglementaire, et enfin d'offrir aux sociétaires, clients et prospects, l'accès à une gamme élargie de solutions patrimoniales.

Pôle de réassurance au Luxembourg

Le printemps 2012 a été marqué par la création d'une société anonyme de réassurance, Monceau

Euro Risk. Ce pôle de réassurance s'est trouvé conforté avec l'acquisition en 2013, auprès d'un groupe industriel norvégien, d'une société de réassurance, absorbée par Monceau Euro Risk en 2014. Dans cette même logique d'optimiser la gestion des risques en augmentant les capacités de rétention du groupe et réduisant de ce fait la cession de résultats bénéficiaires à des rétrocessionnaires externes, une nouvelle opération, portant sur la filiale d'un groupe bancaire allemand, a permis en 2018 de renforcer cet ensemble.

Le développement de ce pôle a notamment permis de se constituer un outil de pilotage des risques générés par les activités IARD du groupe combiné et de se doter d'un observatoire réglementaire.

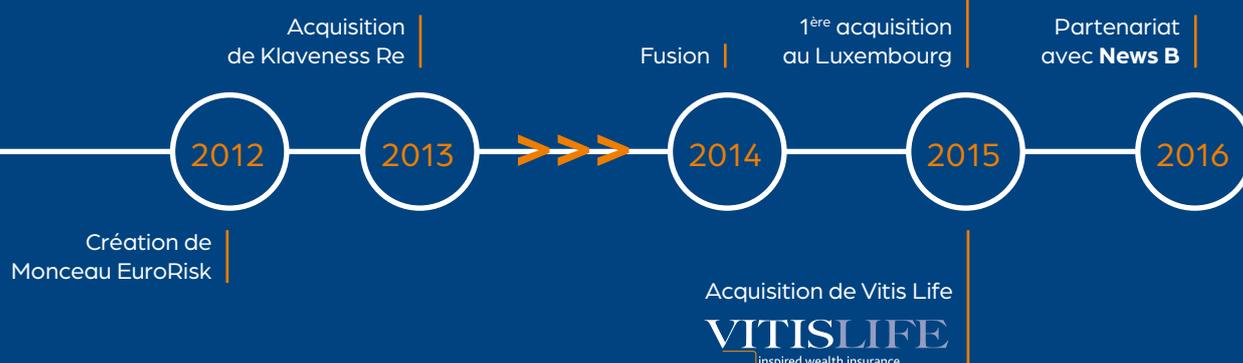
Bilan de l'année : Pour la première fois depuis sa création, Monceau Euro Risk doit supporter l'existence de sinistres climatiques catastrophiques survenus dans les zones de chalandise de ses cédantes. De violents orages de grêle ont, à

plusieurs reprises, touché la France en juin, générant d'importants dégâts. Les orages survenus entre le 19 et le 23 juin ont provoqué des dommages évalués par la cédante concernée à plus de 14 millions. Pour la première fois, la protection en excédent de sinistre par événement protégeant cette cédante au-delà de 5,5 millions est entrée en jeu, conduisant l'entreprise à afficher des pertes techniques, alourdies par les résultats déficitaires en provenance des autres cédantes IARD.

Après imputation des sinistres, payés ou à payer, incluant une estimation des sinistres déclarés tardivement, pour un total en forte progression de 21,3 millions d'euros contre 12,1 millions d'euros en 2021, et des commissions de réassurance, en hausse à 5,0 millions d'euros contre 4,7 millions d'euros en 2021, l'activité technique dégage des pertes de 3,5 millions d'euros, à comparer au bénéfice de 3,5 millions d'euros affiché en 2021. En prenant en compte les frais d'administration, l'entreprise



Chronologie de notre développement à l'international





White Pearl, – Luxembourg

7 acquisitions au Luxembourg



ACTIVITÉS À L'INTERNATIONAL : ///

DÉVELOPPEMENT, BILAN ET PERSPECTIVES

affiche un ratio combiné brut de 116 %, évidemment sans rapport avec celui de 83 % qui a caractérisé l'exercice précédent.

Le rôle de l'assurance vie à l'international ///

En octobre 2015, un protocole de partenariat s'est concrétisé avec KBL, banque privée luxembourgeoise aujourd'hui renommée Quintet, organisant également l'acquisition de la société d'assurance vie Vitis Life. Société d'assurance vie établie à Luxembourg, Vitis Life opère surtout sous le régime de la libre prestation de services (LPS) dans plusieurs pays européens. L'activité de Vitis Life se concentre sur des solutions patrimoniales construites sur mesure

pour une clientèle aisée, comportant très fréquemment la création de fonds dédiés, le plus souvent en relation avec des banquiers privés. Une succursale a été créée en Belgique en 2018, à Bruxelles, afin de rencontrer les besoins des potentiels clients tant sur la forme juridique utilisée que sur l'offre proposée, et sans que cela ne monopolise de fonds propres importants. Vitis Life vise une clientèle fortunée, qu'il s'agisse de personnes physiques ou morales, qui capitalise sur des produits quasi sur mesure, uniquement libellés en unités de compte, tout en bénéficiant d'une protection maximale des avoirs, propre à la législation luxembourgeoise. Depuis son intégration dans le groupe, Vitis

Life se concentre sur les clientèles luxembourgeoise, belge, française et monégasque.

Bilan de l'année : En 2022, le secteur de l'assurance-vie luxembourgeois n'a pas échappé à la réaction des marchés financiers. L'encaissement des primes dans le secteur de l'assurance-vie s'est ainsi réduit de (-16,35%) par rapport à l'année 2021 ; cette baisse s'élevant à près de (-25%) pour les contrats à rendements garantis et à (-13,65%) pour les produits en unités de compte. De même, les provisions techniques du secteur de l'assurance-vie luxembourgeois se sont réduites de (-6,47%) s'établissant à 217,4 milliards d'euros compte tenu de l'impact des marchés financiers



Délégation d'Aedes pour les Flandres, à Audenarde

sur les actifs représentatifs des contrats en unités de compte ainsi que de la décollecte nette pour les produits d'assurance à rendement garanti.

Malgré un contexte économique incertain et des marchés financiers dégradés, la société a fait preuve de résilience. Le chiffre d'affaires s'est élevé à 359 millions d'euros de primes brutes, provenant principalement des marchés français, belge et luxembourgeois, qui ont respectivement totalisé un encaissement de primes de 138 millions d'euros, 107 millions d'euros et 72 millions d'euros, soit 88% des primes brutes versées.

Malgré la légère contraction du chiffre d'affaires (-1,6%) par rapport à l'exercice précédent, le

nombre de nouveaux contrats entrés en vigueur a augmenté de 28,5%, principalement grâce aux distributeurs intermédiaire les contrats d'assurance proposés par la succursale belge de Vitis Life.

La prime moyenne s'est élevée à 430.000 euros tous marchés confondus, hors produits de type « engagement individuel de pension » et « prévoyance-vieillesse – 111 bis LIR », et les revenus futurs générés par les primes initiales versées au sein de ces nouveaux contrats se sont appréciés de 5% par rapport à 2021. La part des primes directement investies au sein de fonds externes (OPCVM) et de fonds internes collectifs (FICs) a continué à croître, même si les actifs représentatifs des fonds internes dédiés (FIDs) et des fonds d'assurance spécialisés (FAS) représentent toujours près de 90% des actifs détenus par Vitis Life.

Le montant des sinistres s'est quant à lui réduit de 21% par rapport à 2021, de sorte que la balance nette s'est élevée à 189 millions d'euros.

Malgré cette balance positive sur tous les marchés de la société, hormis l'Italie, celle-ci n'a toutefois pas été suffisante pour compenser l'impact des marchés financiers qui ont fait baisser les provisions mathématiques de la société de 4,4% pour s'élever à 2,82 milliards d'euros.

Outre son activité de distribution de contrats d'assurance en unités de compte, la société a poursuivi sa diversification, en proposant sur le marché belge des produits de type prévoyance temporaire décès au travers d'un nouveau partenariat conclu avec une agence de souscription spécialisée. Ce partenariat, concrétisé en 2022, permet à la société de bénéficier de revenus financiers décorrélés de son activité historique.

Enfin, la société a pris la décision de céder les participations qu'elle détenait au sein de FINVECOS, propriétaire d'un immeuble à Padoue en Italie, compte tenu des termes de l'offre qui lui a été faite et du contexte économique susceptible de déprécier à moyen terme cet investissement immobilier. Cette opération, qui s'est clôturée fin 2022, a permis à la société de bénéficier d'une plus-value de 4,7 millions d'euros dans ses comptes annuels.

Développement de l'assurance directe en Belgique //////////////

L'assurance IARD s'est développée progressivement en Belgique grâce à des partenariats permettant de s'appuyer directement sur des réseaux de clientèle ou de courtiers existants. L'objectif est de diversifier le risque de distribution et d'activité sur des marchés peu corrélés. En 2016, un premier partenariat a ainsi été conclu avec NewB, donnant l'exclusivité de la vente des produits d'assurances du particulier et portant sur une période de 10 ans. NewB est une coopérative regroupant près de 115.000 coopérateurs et 1.500 ONG, qui veut développer une activité bancaire en s'appuyant sur des valeurs éthiques et durables fortes. Monceau Générale Assurances a été agréée pour opérer en libre prestation de services (LPS) sur le marché belge et porter les risques IARD apportés par NewB. Nos autres partenaires sont des agences de souscription bien établies et animant des réseaux de courtiers importants. Aedes en est le plus important et affiche un portefeuille de près de 100.000 polices. Il présente un savoir-faire en innovation de produits, en animation de réseaux et en gestion le rendant complètement atypique des grandes sociétés d'assurances locales. Ces critères ont



ACTIVITÉS À L'INTERNATIONAL :

DÉVELOPPEMENT, BILAN ET PERSPECTIVES

conduit le groupe à pérenniser sa relation avec ce partenaire par le rachat du groupe Aedes en 2019. En juillet 2020, de graves inondations ont touché la Belgique, notamment en Wallonie. Nos partenariats avec Aedes mais surtout avec Ibis, agence de souscription commercialisant des polices « haut de gamme » en assurances Incendie Risques Simples, ont amené une charge importante de sinistres. Les paiements effectués à la fin de l'exercice 2022 par MGA permettent d'introduire un dossier auprès du fonds des calamités de la Région Wallonne, afin de récupérer 2,2 millions d'euros sur les 4,7 millions d'euros payés aux sinistrés.

La stratégie à moyen terme est de consolider et faire croître les développements réalisés, à l'écoute d'éventuelles opportunités, en s'appuyant et en encourageant les équipes existantes, leur savoir-faire, leur créativité et leur énergie.

Diversification géographique de la politique immobilière

En parallèle de son développement opérationnel à l'international, Monceau Assurances a pris conscience de l'intérêt d'une diversification géographique de sa politique immobilière. Du fait des nombreux investissements effectués entre 2014 et aujourd'hui, le patrimoine détenu par la Mutuelle Centrale de Réassurance est désormais pour moitié

localisé en France, pour l'autre hors des frontières françaises, principalement à Luxembourg à la fin de l'exercice 2022, après la cession de l'immeuble détenu à Padoue, en Italie. Le patrimoine immobilier acquis hors de France est quasi exclusivement composé d'immobilier de bureau, sur un marché luxembourgeois qui reste aux mains des bailleurs, surtout lorsque les biens proposés à la location sont des biens rénovés et répondant aux meilleurs standards de performance énergétique. Le taux de vacances à la fin de l'exercice est inférieur à 4%. Cette vacance est liée à la commercialisation en cours de l'un des immeubles détenus dans le quartier de Merl à Luxembourg.

Zoom sur Aedes

Le groupe Aedes est établi à Namur et possède une succursale en Flandre Orientale, à Audenarde. Aedes est un souscripteur en assurances sur le marché belge dans les branches Automobile, Incendie risques simples, Protection juridique, RC familiale, Assistance et Vélo. Différentes sociétés de services liés à l'assurance ont été créées autour de la société Aedes SA, pour assurer notamment la formation des intermédiaires, la création de contenu média, les services informatiques ou encore la gestion du patrimoine immobilier détenu en Belgique, notamment à Namur.

L'exercice 2022 s'achève sur une croissance de 6 % en primes acquises pour atteindre 49 millions d'euros et de 5,3 % en nombre de polices, dont MGA représente près de 50%. Une contribution technique positive de 1,9 million d'euros pour MGA correspondant au dépassement de la prime pure au regard des sinistres survenus en 2022. Le résultat en tant qu'agence de souscription s'élève à 1,7 million d'euros avant impôts. Il est le reflet de la saine gestion opérationnelle doublée d'une sinistralité maîtrisée.

L'exercice 2023 devrait être marqué par un développement commercial important en Flandres et la recherche du maintien du niveau de sinistralité.

Zoom sur NewB

L'exercice 2022 est une année vérité pour NewB : n'ayant pu récolter le minimum de capitaux exigé par la Banque Nationale de Belgique pour continuer ses activités en tant que Banque, son existence aurait pu prendre fin. Contre toute attente, une banque belge, épousant des valeurs proches de NewB mais se distinguant par son pragmatisme, a proposé la reprise des activités bancaires de NewB tout en leur octroyant un statut d'agent bancaire exclusif. Ces modifications ont été approuvées lors de la dernière assemblée générale de janvier 2023. Ceci laisse un espoir tant d'un développement significatif d'assurances IARD et Vie, que d'une revalorisation de la valeur de la part. 2023 sera à cet égard éclairant.



Nicolas Limbourg

4 questions à **Nicolas Limbourg**, Directeur général de Vitis Life

Quel bilan tirez-vous de l'année 2022 pour l'activité au Luxembourg ?

2022 a été une année compliquée sur les marchés financiers, avec la remontée des taux d'intérêt, la hausse subite et généralisée des prix, et une baisse de l'ensemble des classes d'actifs, en particulier des actions et obligations. A l'inverse de la France, notre activité au Luxembourg est uniquement réalisée en unités de compte via des contrats d'assurance ou de capitalisation créés sur mesure et distribués par des Conseillers en Gestion de patrimoine Indépendants (CGPI), des sociétés de courtage ou des banques privées. Compte tenu des caractéristiques de nos contrats et de leurs actifs sous-jacents, très dépendants de l'évolution des marchés financiers, nos clients sont restés plutôt attentistes.

Nous avons cependant bien résisté : notre chiffre d'affaires est resté quasiment stable, et la collecte nette de 189 millions d'euros, en hausse par rapport à 2021, a permis de compenser quelque peu la chute des encours due à la baisse des marchés.

Quels sont les points forts du Luxembourg pour votre activité ?

Le pays fait preuve d'une grande stabilité financière, réglementaire et économique, ce qui est un critère important pour notre clientèle qui vient y diversifier ses placements. Le secteur de l'assurance-vie au Luxembourg présente quant à lui des avantages à long terme : une grande flexibilité et diversité des actifs éligibles, et une réglementation prudentielle rassurante, qui permet de sécuriser les actifs des clients fortunés indépendamment du montant des primes investies.

Comment se démarque Vitis Life au Grand-Duché ?

C'est la plus grande des petites compagnies d'assurance-vie au Luxembourg et l'une des plus solide en termes de solvabilité. A taille humaine, nous tirons parti de cette spécificité pour valoriser le fait que nous sommes en prise directe et quotidienne avec nos partenaires et clients. Nous disposons ainsi d'une importante réactivité dans le traitement des

requêtes qui nous sont adressées. Et c'est un traitement quasiment sur-mesure. Nous avons en outre ajouté de nombreux services digitalisés à notre offre en vue de mieux servir nos partenaires distributeurs et nous différencier de nos concurrents. Nos partenaires peuvent ainsi accéder à un processus de souscription digitalisé avec signature électronique, visualiser les contrats de leurs clients ainsi que la composition et les performances des actifs sous-jacents à ceux-ci. Nos équipes ont également développé des interfaces qui nous permettent de nous interconnecter avec nos partenaires distributeurs ou avec des agrégateurs spécialisés.

Quels sont les enjeux pour l'année qui vient ?

Nous allons poursuivre notre stratégie de digitalisation en vue de continuer à gagner en efficacité et de demeurer le partenaire de confiance de nos distributeurs. En plus de la consultation des contrats et de la souscription en ligne, nous avons planifié l'ajout de nouvelles fonctionnalités au portail « **MyVitisLife** », comme les arbitrages, les rachats partiels ou l'introduction via canal sécurisé de toute autre demande d'opérations. L'autre enjeu consistera à renforcer notre position en France, en agrandissant notre réseau de partenaires (banques privées, CGPI) qui travaillent sur le marché français. Enfin, nous sommes conscients que la prise en compte des critères ESG, pour « **Environnementaux** », « **Sociaux** » et « **Gouvernance** », fera prochainement partie de notre quotidien.

En tant qu'entreprise d'assurance proposant des contrats d'assurance de long terme, Vitis Life se doit de répondre aux besoins de ses clients et de ses partenaires distributeurs en matière de finance durable. Même si aujourd'hui force est de constater que, vu leur profil et leurs besoins, peu de nos clients souhaitent investir dans des actifs répondant aux critères ESG, nous sommes toutefois convaincus que la demande pour de tels actifs va croître dans les années à venir. Vitis Life entend dès lors mettre en évidence les différents supports d'investissement répondant aux caractéristiques des critères ESG qui sont actuellement proposés, c'est à dire les fonds du groupe répondant déjà à ces critères.





RESSOURCES HUMAINES, LES FEMMES ET LES HOMMES AU SERVICE DU GROUPE

Dans le cadre de la stratégie définie par la Direction générale, les Ressources Humaines portent la culture et les valeurs de Monceau Assurances : outre les aspects de paie, d'administration du personnel et de développement RH, elles pilotent, avec passion et professionnalisme, la politique sociale et le dialogue au sein de l'entreprise, en ayant à cœur de mettre à la disposition des collaborateurs et de leur encadrement leur expertise ainsi que leur rôle de conseil et d'assistance. Et ce, dans le souci perpétuel d'apporter le meilleur service de proximité qui soit.

4

RESSOURCES HUMAINES, //

LES FEMMES ET LES HOMMES AU SERVICE DU GROUPE

Un accompagnement RH de proximité //

Au quotidien, l'équipe des ressources humaines accompagne les directeurs, les responsables et leurs équipes dans différents domaines, facteurs d'une mise en réussite de l'ensemble des salariés du groupe. Un engagement qui comprend le recrutement et le soutien à l'intégration des nouveaux collaborateurs, la gestion quotidienne et l'engagement des équipes, mais également la mobilité interne, la formation et le développement des compétences au regard des évolutions des métiers. Elle veille aussi à la santé et à la qualité de vie au travail, ainsi qu'à la limitation et à la gestion éventuelle de conflits au travail.

Ces préoccupations contribuent à la qualité du dialogue social, propice à l'épanouissement de tous. Ce dialogue social permet de mettre en place un cadre de travail répondant aux attentes des collaborateurs, notamment au regard d'évolutions récentes de la société comme la flexibilité et l'équilibre vie personnelle/vie professionnelle, avec la mise en place d'accords de télétravail pour les collaborateurs sédentaires en 2021, ou la révision des accords régissant le temps de travail en 2022.

Monceau Assurances est également sensible à l'expression des salariés et à leur épanouissement au quotidien. Né pendant la période de gestion de la crise sanitaire Covid, le baromètre « Bien-être au travail Monceau Assurances » est devenu un rendez-vous annuel depuis 2022 pour suivre la satisfaction et l'engagement des salariés, leur permettre de s'exprimer et de remonter d'éventuels besoins ou demandes, voire d'adapter les thèmes de formation managériale selon les résultats obtenus et

Le baromètre « **Bien-être au travail Monceau Assurances** » est devenu un rendez-vous annuel

leur progression. Une initiative qui participe désormais pleinement à la rétention des collaborateurs. Monceau Assurances s'est par ailleurs doté d'un nouvel outil psychométrique, le questionnaire Atman : initialement pressenti pour une utilisation dans le cadre des recrutements externes, la direc-

tion a choisi de l'utiliser également pour les mobilités internes et, sur volontariat, pour les salariés désireux de mieux se connaître, de réfléchir à leurs modes de fonctionnement ou leurs souhaits d'évolution, voire de gérer d'éventuels inconforts relationnels ou tensions dans leur quotidien.



PEPS

Passion
Exemplarité
Professionalisme
Solidarité

Intéressement et retraite complémentaire, piliers de la politique salariale

Exigeant envers ses collaborateurs, Monceau Assurances s'attache à développer une politique sociale respectueuse des intérêts et des motivations de ceux qui les servent, attentive à leurs aspirations et généreuse, pour que tous participent aux résultats et aux fruits des efforts ensemble consentis.

Une commission tripartite de révision des salaires a ainsi été formellement mise en place depuis 2021 et permet annuellement à chaque direction d'échanger avec la direction générale et la direction des ressources humaines pour reconnaître, récompenser et promouvoir les salariés les plus méritants et les plus engagés.

L'accord d'intéressement demeure un pilier essentiel de la politique de rémunération. Le premier accord d'intéressement a pris effet le 1^{er} janvier 1998. Ne concernant alors que la Fédération nationale des groupements de retraite et de prévoyance (Fngrp), qui n'abritait à l'époque que le réseau salarié, la démarche a ensuite été étendue aux autres groupements et à certains de leurs adhérents. En 2021, de nouveaux accords d'intéressement pour trois ans ont été signés et ont permis d'en améliorer le mécanisme en portant notamment l'enveloppe à répartir de 6 % à 8 % du résultat combiné affiché par Monceau Assurances.

Au titre de 2021, dans la limite des plafonds applicables, les salariés ont perçu en moyenne un montant d'intéressement représentant entre 2,5 et 2,6 mois de salaire, avec un abondement supplémentaire de 60 % des sommes versées individuellement sur le plan d'épargne entreprise, dans la limite du plafond réglementaire d'environ 3.300 euros.



Nathalie Leriche

3 questions à Nathalie Leriche, Directeur des ressources humaines

Qu'est-ce qui fonde votre politique RH ?

Un fort accent est mis sur la formation et la mobilité interne, la transmission des savoirs et la

culture d'entreprise étant des marqueurs forts de notre politique RH. Nous apportons un soin particulier à l'accueil des nouveaux collaborateurs avec un parcours d'intégration pensé sur un an et nous promovons fortement l'alternance, convaincus de l'intérêt de la transmission de compétences entre générations. Nous valorisons les qualités humaines et la personnalité. Cette approche permet *in fine* de préserver l'engagement de chacun et de stimuler la fierté d'appartenance des collaborateurs. L'écoute, la bienveillance, le droit à l'erreur, l'engagement, la reconnaissance... : voilà les valeurs que nous défendons.

Quels ont été les projets phares lancés en 2022 ?

Incontestablement, le déploiement du questionnaire Atman, initialement pressenti pour les recrutements externes, nous permet aujourd'hui, en tant qu'équipe RH, de disposer d'un outil très puissant de pilotage des équipes, d'amélioration de la connaissance de soi et de son fonctionnement, pour des relations de travail apaisées et sereines au quotidien.

Nous avons également poursuivi notre démarche d'amélioration de l'organisation du travail, avec la révision des accords régissant le temps de travail, apportant plus de flexibilité dans la lignée des accords sur le télétravail entrés en vigueur fin 2021.

Quelles sont vos prochaines étapes en 2023 ?

Nous allons continuer à soutenir les évolutions des métiers, en nous inscrivant de plus en plus dans une dynamique de gestion prévisionnelle des compétences et en travaillant sur les perspectives d'évolution, pour les sédentaires mais aussi sur le terrain. 2022 a notamment permis de réfléchir à la mise en place d'un chemin d'évolution professionnelle pour les commerciaux : 2023 devrait voir sa mise en œuvre, avec de nouveaux jalons en termes de formation et la refonte du tutorat. La construction, la négociation et l'entrée en vigueur d'un accord Qualité de vie et des conditions de travail (QVCT) seront un chantier essentiel de l'année 2023. Enfin, nous allons moderniser notre logiciel de paie et d'administration RH, pour aller encore plus loin dans la digitalisation de la fonction RH et de ses outils : nous pourrions ainsi dédier plus de temps à des missions à plus haute valeur ajoutée, comme l'accompagnement de proximité des équipes.

RESSOURCES HUMAINES, ///

LES FEMMES ET LES HOMMES AU SERVICE DU GROUPE



Monceau Assurances, un employeur responsable

En tant qu'employeur responsable, Monceau Assurances accorde une pleine vigilance à l'équité interne, facteur clé du maintien d'un climat social serein et de bonnes relations professionnelles, ainsi qu'à l'égalité des traitements entre salariés, afin de lutter contre tout type de discrimination, que ce soit en termes d'âge, de genre, ou par rapport à des situations de handicap. Un accord cadre relatif à la qualité de vie et aux conditions de travail, incluant ces thématiques d'égalité, de mixité et de diversité, mais également de bien-être au travail, est en cours de réflexion, en concertation avec les élus des différents CSE (Comité social et économique), avec une entrée en vigueur souhaitée fin 2023.

L'accent sera mis à la fois sur le bien-être au travail et sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, l'emploi des jeunes, l'accompagnement des seniors, ainsi que sur la reconnaissance des travailleurs en situation de handicap. Cette réflexion s'inscrit dans la lignée d'actions déjà mises en œuvre depuis quelques années, avec le baromètre « Bien-être au travail Monceau Assurances », devenu annuel en 2022, et la révision des accords régissant le temps de travail, qui ont accordé plus de flexibilité dans l'organisation du travail, en cohérence avec les accord Télétravail signés fin 2021, mais qui ont aussi permis de prendre mieux en compte, par l'octroi de jours de congés supplémentaires, les collaborateurs souffrants de pathologies lourdes ou ayant des statuts d'aidants familiaux.

Ce combat contre toutes les discriminations est le gage de conditions de travail apaisées.

Et parce que la retraite est historiquement le cœur du métier de Monceau Assurances, les salariés bénéficient d'un dispositif avantageux de retraite complémentaire maison, permettant à chacun d'entre eux de bénéficier annuellement de fonds placés pour eux par leur employeur.

Monceau Assurances veille également à faire bénéficier ses salariés des mesures gouvernementales avantageuses, défiscalisées et exonérées de charges sociales, telles la Prime Exceptionnelle de Pouvoir d'Achat (PEPA), pérennisée par la loi Pouvoir d'Achat, ou les mesures incluses dans le dispositif de cette même loi, comme une augmentation de participation aux frais de repas et de transports.

En mars 2022, dans un contexte d'élections présidentielles, la direction n'avait pas souhaité miser sur des promesses électorales et avait décidé, au-delà de verser une prime collective de 1.000 euros, de pérenniser cette mesure via une augmentation générale de 1.000 euros (sous conditions d'ancienneté). Cette mesure collective et identique pour tous traduit l'attention portée par la direction sur le sujet des bas salaires et du pouvoir d'achat, qui se posent en des termes plus durs avec la reprise de l'inflation et les incertitudes des marchés financiers liées au conflit russo-ukrainien.

Cet effort, augmentations et promotions comprises, a représenté une augmentation de la masse salariale de 7,5% en 2022, sans bénéficier de mesures d'exonérations sociales et fiscales.

Au regard de ces mesures déjà mises en œuvre, mais également du contexte économique et financier incertain, en raison de la guerre en Ukraine et d'un exercice d'ores et déjà assombri à cause des événements climatiques du

début d'été, la direction a décidé de ne pas verser de prime de Partage de la Valeur en fin d'année, reportant sa décision à la première partie de l'année 2023.

Des perspectives d'évolution pour tous : focus sur la formation

Tout en veillant à améliorer sa compétitivité, Monceau Assurances se préoccupe de l'épanouissement professionnel de chacun de ses collaborateurs, notamment au travers d'actions de formation adaptées.

Indispensable à une entreprise qui inscrit au premier rang de ses préoccupations la qualité du service de proximité auprès de ses sociétaires et véritable fer de lance d'une politique qui vise à fournir « le meilleur service au meilleur coût », la politique de formation a été renforcée en 2022 par l'annualisation des entretiens professionnels. Les besoins de formation sont donc recueillis, analysés et validés annuellement lors d'une commission dédiée, afin de pouvoir déployer le plan

La formation est un pilier de la politique RH : 90% des collaborateurs sont formés annuellement

de formation dès le début de l'année suivante.

La politique de formation a également été enrichie à partir de 2021 et en 2022 par des actions destinées à l'encadrement et aux services du siège et des collaborateurs de terrain, notamment via le développement de formations continues en e-learning, et par d'importants travaux de réflexion sur les valeurs à promouvoir (PEPS) par les responsables et leurs équipes sous le label Monceau Assurances, dans un contexte de renouvellement de

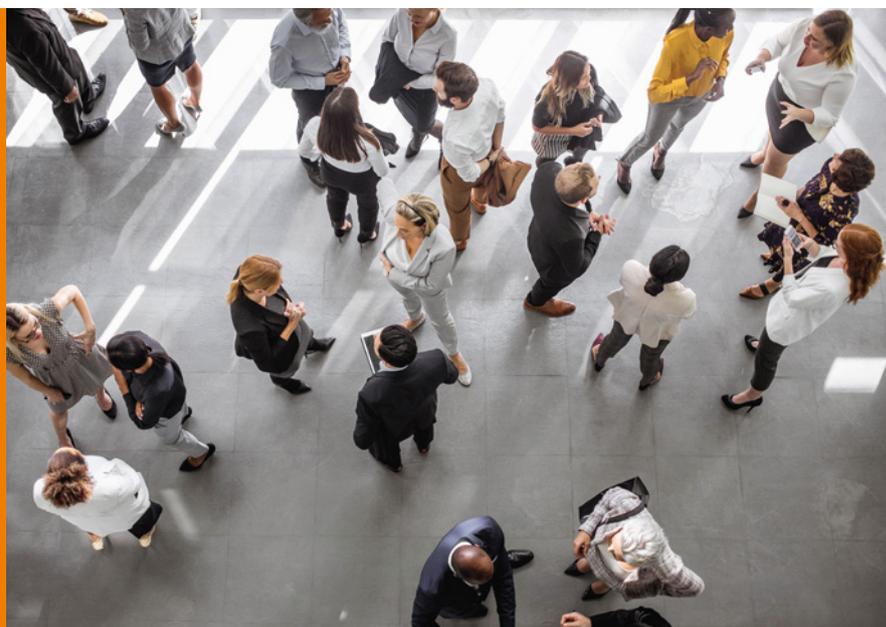
l'équipe de direction en raison de départs à la retraite de dirigeants historiques.

Monceau Assurances s'attache également à donner à chacun de ses salariés des opportunités d'évolution, soit en son sein par des mobilités internes, soit par exemple en accompagnant des projets d'installation dans une agence générale. Pour une entreprise de taille réduite, la tâche n'est pas simple, mais nombreux sont les exemples pour démontrer qu'il s'agit là d'une réalité concrète.

(source : baromètre « Bien-être au travail » 2022)

85%

des collaborateurs
sont fiers d'appartenir
à Monceau Assurances







LES INNOVATIONS TECHNOLOGIQUES

UNE APPROCHE PRAGMATIQUE
DES SYSTÈMES D'INFORMATION

L'adaptation et la réactivité doivent être les maîtres-mots des systèmes d'information de Monceau Assurances. Sa taille humaine permet d'intégrer et de développer rapidement des solutions innovantes, qu'il s'agisse de répondre aux contraintes réglementaires, aux évolutions technologiques ou aux enjeux de sécurité informatique. Avec un objectif : proposer le meilleur service aux clients et sociétaires au meilleur coût.

5



Pendant les trente dernières années, l'informatique a été au service et à l'écoute des différents métiers. Les systèmes d'information sont aussi moteurs, apportant des idées d'innovations aux métiers et étant force de proposition sur l'évolution ou l'ajout de différentes fonctionnalités. L'intelligence artificielle et la big data drainent aujourd'hui des possibilités jusqu'ici insoupçonnées : des algorithmes peuvent être capables de détecter le départ imminent de clients à la concurrence ou d'identifier des fraudes documentaires ou de fausses déclarations. Avant d'investir dans une innovation technologique, Monceau Assurances reste attentif à la valeur ajoutée apportée aussi bien aux utilisateurs internes et externes, qu'aux impacts économiques et organisationnels. C'est cette valeur ajoutée attendue qui permet à Monceau Assurances de décider d'intégrer ou non une nouvelle solution.

Se protéger contre les actes malveillants

Depuis 2021, Monceau Assurances a accéléré ses investissements dans le domaine de la cybersécurité, pour se protéger contre des actes criminels de plus en plus nombreux et protéiformes, et potentiellement très coûteux et chronophages en cas d'attaque aboutie.

Différents outils ont ainsi été implémentés : protection des mots de passe et des serveurs, outil de détection des attaques ou encore déploiement d'un nouveau réseau wifi sécurisé.

Par ailleurs, les collaborateurs sont formés et sensibilisés de manière régulière, notamment par des campagnes-tests de « phishing », par une newsletter sur la cybersécurité ou encore par des affichages dans les espaces communs.



Le passage au télétravail, un défi pour le service informatique

Du fait de la crise sanitaire Covid, en 2020, les collaborateurs sont passés quasiment du jour au lendemain au télétravail à 100%. L'équipe informatique, en particulier son service « Systèmes et Réseaux », a réalisé une prouesse à l'époque : permettre à l'ensemble des collaborateurs de pouvoir télétravailler, sans qu'il y ait de discontinuité de l'activité. Les collaborateurs ont ainsi été équipés en ordinateurs portables, en écrans et en accès sécurisés par un réseau virtuel privé (VPN – Virtual Private Network). En l'espace d'une semaine, 90% des contraintes ont pu être résolues.

Aujourd'hui, le télétravail a été pérennisé chez Monceau Assurances sous la forme d'accords cadre permettant de télétravailler entre une et deux journées par semaine. Tous les collaborateurs disposent d'un ordinateur portable avec accès sécurisés par un réseau virtuel privé. Un nouveau serveur mandataire (proxy), dispositif informatique servant d'intermédiaire entre les ordinateurs d'un réseau privé et Internet, a également été mis en place pour sécuriser les connexions. Le passage au télétravail a fait évoluer le modèle de sécurité de Monceau Assurances, qui s'est orienté vers une politique dite zero trust. Ainsi, tous les terminaux des utilisateurs, que ce soient les téléphones professionnels, les ordinateurs portables ou les tablettes, sont désormais sécurisés.

Moderniser les outils // // // // //

Outre la cybersécurité, Monceau Assurances investit dans le renouvellement de ses outils. Le site Internet du groupe, monceauassurances.com, est en cours de refonte, pour une mise en ligne prévue fin 2023.

Dans ce cadre, l'espace client sera également remodelé et un agrégateur de contrats verra le jour, pour une expérience client simplifiée et fluidifiée. Ce projet particulièrement innovant permettra aux sociétaires de regrouper dans un même espace tous leurs contrats « Monceau Assurances ». Cet agrégateur correspond parfaitement au modèle de Monceau Assurances et à la diversité des sociétés labellisées sous son nom.

Enfin, une réflexion sur l'architecture des systèmes d'information est en cours, pour s'orienter davantage vers une architecture de services, ouverte sur l'extérieur.

La digitalisation est une évolution majeure, avec un équilibre qui devrait se dessiner à l'avenir entre le numérique et l'humain



Régis Castel

3 questions à Régis Castel, Directeur des systèmes d'information

Comment définiriez-vous un système d'information de qualité ?

Un système d'information de qualité est en premier lieu un système au service de la performance des utilisateurs internes et externes. Il doit également être réactif, capable d'évoluer rapidement, notamment par rapport aux changements réglementaires qui s'imposent au groupe.

C'est enfin un système d'information qui s'adapte tout en conservant la maîtrise de ses coûts. Nous disposons de très belles compétences dans l'équipe, qui nous permettent de mener nombre de développements en interne. Nos outils sont ainsi développés sur-mesure et à moindre coût.

Qu'est ce qui a changé dans l'informatique ces dernières années ?

La digitalisation nous permet désormais de réaliser un grand nombre d'actes sans interaction humaine. Cette tendance s'est nettement accélérée depuis la crise sanitaire Covid. Nous souhaitons cependant proposer à nos sociétaires la possibilité de communiquer via le canal qu'ils souhaitent. Notre objectif consiste à conserver notre ADN de proximité sans exclure ceux qui préfèrent des solutions digitales.

L'autre évolution notable est la hausse impressionnante des actes de cybercriminalité : nous investissons en continu pour nous en protéger.

Enfin, les récentes avancées technologiques comme l'intelligence artificielle et la *big data* nous laissent entrevoir de nombreuses possibilités d'application aux métiers de l'assurance, qu'il s'agisse de lutter contre la fraude ou d'améliorer le service rendu aux sociétaires et clients.

Quels sont les enjeux pour le futur ?

L'enjeu majeur consiste à coordonner de manière efficace l'humain et le digital. Nous devons nous efforcer d'avoir une vision globale du client et du sociétaire : quand il communique avec nous, nous devons être capables de visualiser toutes les interactions qu'il a eues auparavant, que ce soit par mail, par téléphone, par courrier, en ligne, ou lors d'un rendez-vous physique, afin de lui apporter la fluidité et la continuité dans les échanges qu'il est en droit d'attendre.

LES INNOVATIONS TECHNOLOGIQUES

Dématérialiser en conservant l'ADN de proximité de Monceau Assurances

La digitalisation est une évolution majeure, avec un équilibre qui devrait se dessiner à l'avenir entre le numérique et l'humain : la nécessaire digitalisation ne doit pas être menée au détriment du contact et de l'échange direct entre personnes. Monceau Assurances souhaite ainsi continuer à proposer des solutions humaines, qui correspondent à ses valeurs de proximité, en misant sur le multicanal, pour que le client ou le sociétaire puisse choisir à tout moment le canal de communication qu'il préfère. Plusieurs projets de dématérialisation sont également en cours. C'est le cas pour la gestion des sinistres IARD : lors de l'initialisation d'un acte de gestion, qu'il s'agisse du traitement d'un sinistre, d'une expertise, de relances automatiques, etc., le nouvel outil d'aide à la réalisation de ces actes, couplé à un outil de Gestion Electronique des Documents (GED), permettra

Différents projets d'innovation au service de l'excellence opérationnelle et de l'efficacité

de mieux structurer les différentes étapes de la relation avec le client ou le sociétaire.

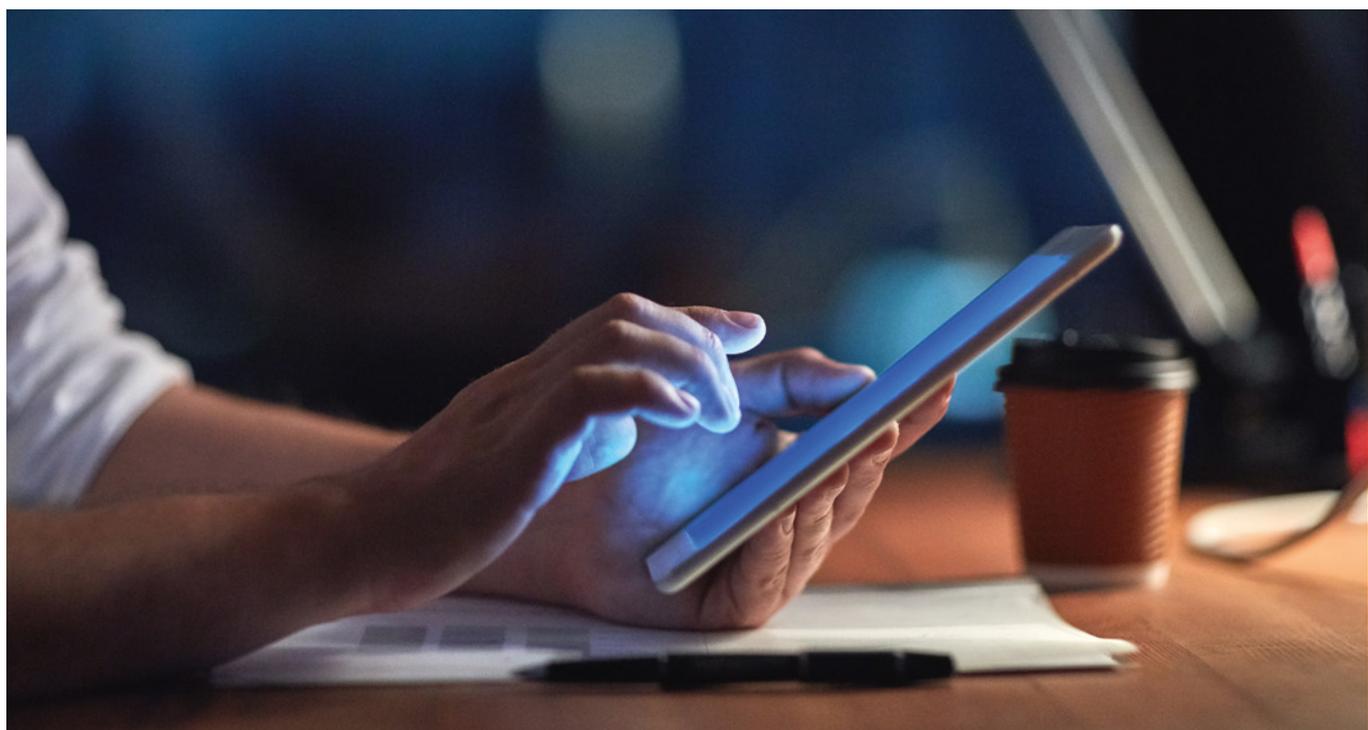
La progressive dématérialisation des courriers et le déploiement de la signature électronique permettent également un moindre recours au papier, répondant ainsi à notre engagement d'entreprise responsable.

Enjeux de performance et d'efficacité

Les différents projets d'innovation menés portent des enjeux de performance et d'efficacité : ils doivent permettre l'excellence opérationnelle et la rentabilité, comme l'aide à la surveillance des portefeuilles.

L'investissement dans de nouvelles technologies permet de piloter l'analyse des performances ou d'identifier les potentielles défaillances sur les différents types de contrats. Ces outils de business intelligence permettent ainsi d'étudier les cas de manière dynamique, en croisant l'analyse de différents critères comme les zones géographiques, les types de contrats, la rentabilité, etc.

En synthèse, la stratégie des systèmes d'information de Monceau Assurances consiste en une recherche constante de l'innovation, tout en restant pragmatique dans l'intégration de nouvelles solutions pour garder la maîtrise de la rentabilité. ■





ENJEUX ET PERSPECTIVES

L'expertise, la proximité, la qualité, la solidarité et la solidité de Monceau Assurances sont au service de nos clients et sociétaires.





Jérôme Sennelier

3 questions à Jérôme Sennelier, Directeur général

Quels sont les enjeux pour l'année 2023 en matière de retraite et d'assurance vie ?

Depuis la création de la Capma en 1955, la retraite est au cœur de la vie mutualiste de la Caisse. Elle représente aujourd'hui un quart des encours gérés en France et doit continuer à se développer dans un cadre réglementaire nouveau depuis la loi PACTE de 2019. Cette dernière a mis en place un régime commun à tous les produits d'épargne retraite : le Plan d'Épargne Retraite (PER) qui permet de se constituer un capital ou une rente et peut être débloqué lors de la liquidation des droits au moment de la retraite ou avant, notamment lors de l'achat de sa résidence principale.

Depuis le lancement de Monceau Retraite fin 2020, le développement de la collecte sur ce produit s'inscrit dans une dynamique de croissance continue. Son accélération sera un enjeu important des prochaines années pour renouveler le sociétariat et embarquer les nouvelles générations dans notre modèle mutualiste.

Nous avons de nombreux atouts pour accompagner nos sociétaires dans cette période où la retraite est un sujet d'actualité important. Si l'inquiétude des Français sur le maintien d'un niveau de pouvoir d'achat au moment de prendre leur retraite est patente, nous avons l'expérience et le savoir-faire pour les informer au mieux et maintenir, tant que les taux d'intérêt le permettent, une politique de revalorisation des prestations en cohérence avec l'inflation, comme nous avons pu le faire en 2022.

En assurance vie, les fonds en euros restent pénalisés par les besoins de marge de solvabilité qu'ils génèrent et par des rendements qui n'ont pas cessé de baisser depuis les années 90 passant de 6,75% en 1997 (Dynavie D1) à 1,75% cette année. Si le phénomène peut ralentir en cette période de remontée spectaculaire des taux, nous resterons vigilants à respecter nos règles d'éthique, car ni la taille du contrat, ni la proportion d'unités de comptes détenue ne viendront bonifier les rende-

ments des fonds euros soucrits. Par ailleurs, il est de notre ressort d'accompagner la diversification de l'épargne en travaillant sur la promotion de nos produits en Unités de Compte mobilières dans le cadre d'une démarche éclairée. Nous conseillons nos sociétaires et clients afin qu'ils puissent aller chercher une performance sur le long terme avec une prise de risque raisonnée. Pour Vitis Life, notre société d'assurance vie luxembourgeoise, un des enjeux sera d'accélérer son développement en France. Les outils permettant le recueil des informations indispensables à la bonne connaissance du sociétaire ou client sont essentiels à la construction d'une offre adaptée à son profil de risque. Plus encore, l'expertise de nos conseillers au cœur de cet accompagnement a toujours été et sera encore demain la clef de la qualité de notre accompagnement et de notre proximité avec nos sociétaires, nos clients et nos partenaires. En France, comme à l'international, cette équation entre proximité et service numérique sera un enjeu important.

.....

L'expertise de nos conseillers a toujours été et sera encore demain la clef de la qualité de notre accompagnement et de notre proximité avec les sociétaires

Quelles évolutions concernent plus spécifiquement l'assurance dommages ?

Les problématiques liées à l'inflation et à l'ampleur des événements climatiques ont fortement marqué les résultats de 2022 et sont des points de vigilance pour les années à venir.

Dans ce contexte, la stratégie produits, notamment autour de la diversification des portefeuilles, et le plan de redressement technique, lancé courant 2021, comportent un double enjeu, à savoir : redresser la situation technique de Monceau Générale Assurances, tout en accompagnant le réseau d'agents dans un développement rentable et dans la diversification des portefeuilles en assurance de personnes.

Cette dynamique doit nous permettre de continuer à croître sur la base de notre clientèle historique, qui sont les particuliers, les professionnels et quelques segments affinitaires (agriculteurs, musiciens, chasseurs, etc.). En parallèle, nous devons travailler sur l'équipement de l'assuré, avec l'ambition de le rendre à la fois fidélisant, multiple et plus rentable. Cela passe par l'accélération du développement en assurances de personnes, avec notamment un objectif de croissance de 10% par an sur la branche santé.

En termes d'expérience client, l'agent général reste au centre des priorités en France, tout en ayant une approche client multicanal. Dans cette optique, nous allons continuer à renforcer le lien avec notre réseau d'agents généraux et à investir dans la modernisation de nos outils informatiques, en parti-

culier pour améliorer nos processus de gestion avec la mise en place d'outils de dématérialisation des documents. Cette brique informatique doit permettre par ailleurs, de proposer des espaces clients enrichis.

Dans cette période d'investissement informatique, alors que les obligations réglementaires ne font que croître, la maîtrise des frais généraux sera un enjeu essentiel.

À l'international, après le rachat d'une structure de souscription et de gestion de contrats d'assurance IARD, le groupe Aedes en 2019, le développement de notre activité de distribution en libre prestation de services en Belgique s'inscrit dans une stratégie de diversification des risques. Le parti pris de ne pas intervenir dans la gestion quotidienne de l'entreprise et de maintenir les équipes qui ont construit le groupe Aedes et façonné ses succès. Nous bénéficions ainsi d'un savoir-faire en innovation de produits, en animation de réseaux et en gestion de grande qualité. À moyen terme l'objectif sera de consolider et de faire croître ce portefeuille.

Quels challenges et projets sont attendus à moyen terme ?

La pandémie en 2020 et 2021, le retour de l'inflation accompagnée des mesures des banques centrales, ainsi que les enjeux climatiques vont marquer en profondeur le marché de l'assurance IARD, de la réassurance et de l'assurance vie.

Il faut s'attendre à ce que le secteur de l'assurance accélère ses restructurations avec



Après avoir réalisé un développement remarquable à l'international, **on peut affirmer que le groupe est aujourd'hui prospère et solide**

de possibles évolutions réglementaires qui vont nous obliger à faire impérativement preuve d'agilité dans notre organisation, de fluidité dans nos processus et d'innovation.

Après un développement remarquable à l'international, on peut affirmer que le groupe est aujourd'hui prospère et solide. Pour autant, nous devons travailler à le consolider et à accroître sa dynamique de croissance interne en exploitant les synergies entre les différentes entités qui le composent, en renforçant la lisibilité de la marque Monceau Assurances et en continuant d'investir dans les domaines technologiques pour



améliorer les conditions de travail, la productivité des équipes et la qualité du service apporté à nos clients et sociétaires.

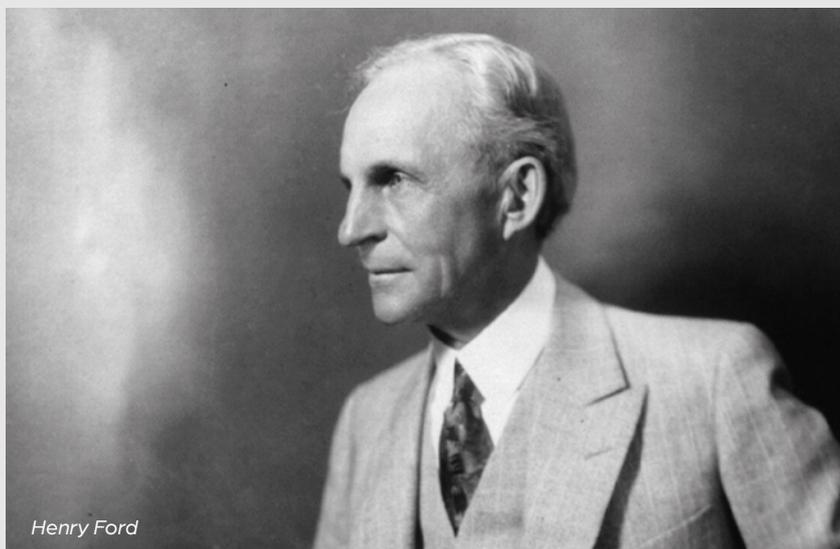
Il nous faut aussi anticiper les conséquences futures de plusieurs directives européennes, notamment la directive de reporting de durabilité des sociétés « CSDR » (Corporate Sustainability Reporting Directive), qui va nous imposer l'intégration d'objectifs de développement durable dans notre stratégie avec des obligations structurantes de communication sur notre performance en matière de développement durable. Cette directive impose la formalisation d'un rapport extra-financier, en plus du bilan financier, édité selon un standard européen et auditable.

Ces éléments placent la maîtrise de la donnée, sa pertinence, sa qualité et sa disponibilité au cœur des enjeux de demain.

Les sujets sont donc nombreux et les enjeux qu'ils regroupent nous incitent à consolider le rôle fédérateur de notre groupe. Nous disposons des structures et des moyens qui permettent d'accueillir sous différentes formes des entreprises de taille petite et moyenne, et de leur offrir, tout en respectant les prérogatives, identité et valeurs de chacun, un avenir plus serein que si elles opéraient seules.

Les Femmes et les Hommes qui composent ce groupe seront la clé de nos succès de demain.

« *Venir ensemble est un commencement. Rester ensemble est un progrès. Travailler ensemble est un succès* ». Si ces mots sont ceux d'Henry Ford, ils sont aussi notre ligne direc-



Henry Ford

*« Venir ensemble est un commencement.
Rester ensemble est un progrès.
Travailler ensemble est un succès »*

C'est la ligne directrice et l'ambition de Monceau Assurances.

trice et notre ambition pour faire grandir Monceau Assurances qui est un groupe constitué de femmes et d'hommes fiers d'appartenir à un collectif fort.

En prônant une organisation managériale plus horizontale, basée sur la prise d'initiatives,

le partage des idées et l'esprit d'équipe où les expertises et ressources de chacun seront les forces motrices et les raisons du succès du groupe, nous allons engager une évolution nécessaire pour donner à Monceau Assurances les moyens de ses ambitions.



En termes d'expérience client, l'agent général reste au centre des priorités en France, **tout en ayant une approche client multicanal**



ORGANISATION ET HISTOIRE :

UNE ENTREPRISE QUI A DU PEPS !

Les valeurs PEPS	58
La gamme de produits récompensée	59
L'organisation des réseaux de distribution	61
L'histoire & Dates Clés	62

7

ORGANISATION ET HISTOIRE : //

UNE ENTREPRISE QUI A DU PEPS !

LES VALEURS DE MONCEAU ASSURANCES

Monceau Assurances est un acteur engagé du mutualisme qui accompagne et défend au quotidien les intérêts de ses clients et sociétaires, à travers une culture forte, de longue date ancrée autour de l'éthique et de l'exigence. Elle a été retranscrite en 2021 par quatre valeurs et engagements : Passion, Exemplarité, Professionnalisme, Solidarité, formant l'acronyme PEPS.

Solidarité :

//
Nous portons haut les obligations morales de notre ADN mutualiste, au premier rang desquelles se trouve la solidarité. Pour nous, elle fonde le collectif humain et dépasse l'individu. Être solidaire, c'est être « avec », rencontrer, accompagner et partager. Au quotidien, nous servons l'intérêt collectif. Nous développons une relation de confiance et de convivialité, dans un respect mutuel. Notre humanité et notre proximité sont nos plus belles forces.

Passion :

//
Nous travaillons et menons nos projets avec passion au service de l'ensemble de nos clients et sociétaires, depuis plus d'un siècle. L'amour de notre métier se transmet au quotidien au sein de nos équipes, engagées et fières d'appartenir à notre entreprise mutualiste. Cette passion nous anime, donne tous les jours du sens à ce que nous faisons et nous donne le courage de prendre des décisions, de faire des choix ambitieux et audacieux pour satisfaire entièrement les attentes des différentes parties prenantes qui nous font confiance.

Professionnalisme :

//
Nous sommes déterminés à produire un travail de qualité, reposant sur une expertise et un savoir-faire reconnus, que ce soit en assurance vie ou non vie, en réassurance ou en gestion d'actifs. Nous les développons et les transmettons quotidiennement au sein de nos équipes, pour progresser et répondre aux attentes de nos sociétaires et clients avec engagement, constance et sérénité.

Exemplarité :

//
Nous nous employons chaque jour à adopter des comportements exemplaires et intègres, en respectant scrupuleusement un code de conduite exigeant que chacun d'entre nous partage. Chaque jour, nous faisons ce que nous disons et nous disons ce que nous faisons, par souci de cohérence et de transparence. Dignes de confiance, nous respectons la parole donnée et nos engagements.



UNE GAMME DE PRODUITS RÉCOMPENSÉE ET NOVATRICE

Monceau Assurances décline des solutions en assurance vie et en IARD pour tous les besoins, qu'il s'agisse des particuliers, des professionnels (commerçants, artisans, agriculteurs, professions libérales et gérants de société) et des petites et moyennes entreprises.

La gamme épargne-vie et retraite

Avec des activités initialement orientées essentiellement autour de la préservation des revenus et du niveau de vie une fois la retraite venue, Monceau Assurances a su progressivement élargir et diversifier ses activités d'assurance vie aux objectifs et préoccupations rencontrés à chaque étape de la vie de sa clientèle, à travers des solutions de retraite, d'épargne et de rentes viagères.



• **Épargne-Vie**
Monceau Multifonds*, créée en 2021, est une assurance vie multisupports en unités de compte qui permet de diversifier son épargne, et le risque attaché, sur les marchés financiers et immobiliers, en recherchant un rendement de long terme.

Dynavie est un contrat d'assurance vie monosupport en euros (multisupports pour la première génération de contrat lancé en 1997). Il offre une garantie en capital au moins égale aux cotisations versées nettes de frais de souscription et nettes de frais de gestion. Dynavie a reçu de nombreuses distinctions : ses qualités et sa gestion financière sont régulièrement récompensées par la presse spécialisée.

.....

Monceau Assurances sélectionne les meilleurs gestionnaires de fonds et surveille de près des performances qui sont jugées sur le long terme, **avec des critères de déontologie, de volatilité, de durée et de rendement adaptés aux objectifs de chaque support.**

Monceau Avenir Jeunes est un contrat d'assurance vie destiné à valoriser l'épargne de personnes mineures. Par le versement d'une rente à la majorité, ce produit d'épargne permet d'accompagner les jeunes dans les premiers pas de leur vie d'adulte.

Monceau Multifonds Plus*, contrat collectif d'assurance vie, offre la possibilité de diversifier son épargne sur les marchés financiers et immobiliers, pour rechercher un rendement de long terme. Il donne accès à des fonds labellisés socialement ou écologiquement responsables, ainsi qu'à un actif immobilier de grande qualité, géré en direct par Monceau Assurances depuis plus de 60 ans.

Monceau Europlus est un contrat collectif d'assurance vie qui donne accès à une gestion financière diversifiée au travers d'un fonds en euros. Il offre une garantie en capital au moins égale aux cotisa-

tions versées, nettes de frais sur versement et de frais de gestion.



• **Retraite**
Monceau Retraite, PER (Plan d'épargne retraite) lancé en 2020, est un régime collectif de retraite en points qui mutualise la gestion des cotisations des adhérents. Les droits constitués par les adhérents sont garantis par les cotisations versées et les revenus accumulés. Monceau Retraite permet de disposer de ses droits constitués sous la forme d'une rente viagère, d'un capital pouvant être fractionné ou d'une combinaison des deux.

Sérénité Viagère est un contrat individuel d'assurance vie à cotisation unique. Il est destiné aux personnes âgées de 60 à 90 ans désirant utiliser leur épargne accumulée pour s'assurer un complément de revenus garantis (par la conversion du capital en rente viagère), tout en assurant la transmission d'un capital en cas de décès.

* L'investissement sur un support en unités de compte présente un risque de perte en capital. Sa valeur n'est pas garantie et est sujette à des fluctuations, à la hausse ou à la baisse, dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers et, ou, immobiliers.

UNE GAMME DE PRODUITS RÉCOMPENSÉE ET NOVATRICE

La gamme assurance de dommages (IARD) ////////////////



• Pour les particuliers

Automobile : Monceau Assurances a conçu pour ses clients des contrats d'assurances automobiles adaptés à de nombreuses situations, qu'il s'agisse d'une voiture, d'un deux-roues, d'une flotte d'auto-écoles, de taxis ou de poids lourds, d'engins de travaux, comme de véhicules utilisés quotidiennement ou occasionnellement, à titre professionnel ou privé.

Assurance scolaire : elle offre aux enfants une assurance scolaire qui les protège à l'école comme à « la ville ». Le contrat d'assurance scolaire comporte : une protection juridique accident, une responsabilité civile, des indemnités contractuelles en cas d'accident, le bris des lunettes, le bris de bicyclette...

Habitation : le contrat multirisque habitation vous garantit pour l'incendie, les dégâts des eaux, le vol, le bris de glace, la responsabilité civile. De nombreuses garanties complémentaires sont également proposées pour personnaliser le contrat.

Assurance des loisirs : le contrat d'assurance aux chasseurs, qui couvre la responsabilité civile, l'arme de chasse, le chien de chasse et la protection juridique en cas d'accident.

En partenariat avec la Mutuelle d'« Assurance des musiciens et des métiers de la musique », Monceau Assurances vous propose d'assurer vos instruments de musique et vos activités musicales.

Monceau Accidents de la vie : Monceau Assurances propose 4 formules d'assurance pour protéger vos proches face aux aléas de la vie.

Monceau Assurances dispose aussi d'offres de Complémentaire santé et de couverture des Indemnités journalières.



• Pour les entreprises

Monceau Prévoyance Spécial TNS (travailleurs non-salariés) : ce contrat vise à protéger votre situation financière grâce aux indemnités journalières forfaitaires et à la rente invalidité permanente partielle ou totale. Vos proches sont

également protégés en cas de décès ou d'invalidité absolue et définitive.

Pour toutes les assurances multirisques de commerçants, artisans, professions agricoles ou libérales, le réseau Monceau Assur'agence a ainsi la capacité d'accompagner de nombreux professionnels pour assurer leurs biens et services, notamment les artisans du transport, les taxis, les ambulanciers (via la MAT), les auto-écoles (via la Master), les véhicules de plus de 3,5 tonnes (via la MCA), les loueurs d'engins de travaux publics (via la MUTP), ou encore les débitants de tabac (via la Mudetaf). ■

Assurance Automobile Multirisque à options

Conditions Générales 0-40-20.C du 01/07/2006

...t couvert dans la limite du montant indiqué aux
ticulaires.

E
... donné, perte des droits à la garantie, en raison du
... r l'assuré de ses obligations contractuelles ou de
... une exclusion prévue au contrat.

ANNUELLE DU CONTRAT
... ée, définie par son mois et son jour, à partir de
... ntrat d'assurance est renouvelé par tacite
... our une nouvelle période d'un an.
... riode d'assurance va de la date d'effet du nouveau
... nce à la première échéance annuelle qui suit.
... nuelle du contrat est indiquée sur les Conditions
... r rappelée sur les avis d'échéance qui suivent.

MANDÉ ÉLECTRONIQUE
... labile l'envoi recommandé électronique doit
... exigences de l'article L. 100 du code des postes
... tions électroniques, en ce qui concerne l'identité
... et du destinataire, la preuve du dépôt et de la

S SUPPLÉMENTAIRES
... soires équipant le véhicule et non prévus par le
... du constructeur ;
... gements ou installations fixes faisant corps avec
... et qui ne peuvent être détachés de celui-ci sans
... er la destination.
... ts supplémentaires sont couverts dans la limite du
... é aux Conditions Particulières.

... age, fixée contractuellement, restant à la charge
... occasion d'un sinistre.

TRANSMISSIBLE
... e ou toute mutation ou variation de maladie
... risque de donner lieu à épidémie, pandémie ou
... us largement, qui peut être transmise directement
... nt d'un organisme à un autre par un agent vivant
... tous moyens.

ASSURANCE
... date d'effet à la première échéance annuelle et,
... de comprise entre deux échéances annuelles de

TRANSPORTÉES À TITRE GRATUIT
... transporté sans rémunération même si, sans payer
... proprement dite, il participe occasionnellement et
... aux frais de route ou est transporté par l'assuré à
... d'une affaire commune. **Sinistre :** événement
... susceptible de mettre en jeu les garanties du
... tant entre la date de prise d'effet de la garantie et
... la cessation de ses effets.

PRESCRIPTION
... Perte du droit à se prévaloir du contrat lorsque son titulaire
... (l'assuré ou l'assureur) n'a pas exercé celui-ci dans le délai imparti.

...véhicule : à l'exception des espèces monnayées, métaux précieux,
... montres, bijoux, perles, pierres précieuses, argenterie, orfèvrerie,
... objets d'art, tableaux, fourrures, timbres ou monnaies de
... collection, manuscrits, collections, titres et valeurs de toute
... nature ainsi que toutes marchandises ou matériels appartenant
... à l'assuré ou qui lui sont confiés.

L'ORGANISATION DES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION

Monceau Assurances s'appuie sur plus de 400 collaborateurs répartis sur toute la France, et sur ses sites d'exploitation de Paris, Vendôme et Luxembourg, qui distribuent ses contrats d'assurance vie et de retraite, par l'intermédiaire d'un réseau salarié privilégié et exclusif (8 délégations sur l'ensemble du territoire), mais également via un réseau d'agents généraux, au travers de près de 80 points de vente. Monceau Assurances attache une grande importance aux compétences et au savoir-faire de leurs collaborateurs. Elles s'appuient sur des experts pour répondre aux besoins de leurs sociétaires et leur permettre d'accéder à des conseils personnalisés dans

de nombreux domaines : fiscalité, succession, gestion du patrimoine, etc. La Fngrp (Fédération nationale des groupements de retraite et prévoyance), dont le siège social est à Paris, regroupe toutes les activités des Opérations Vie et le réseau commercial salarié présent sur toute la France.

Ce réseau distribue en France des régimes de retraites en points et des contrats d'assurance vie à travers Capma & Capmi.

Monceau Assur'agence est le réseau commun d'agents généraux qui distribue les contrats des sociétés Monceau Générale Assurances (MGA), spécialisée en assurances de dommages et responsabilité civile, et Monceau Re-

traite & Epargne (MR&E), dédiée à l'assurance vie et la retraite. Les agences générales déclinent des solutions pour tous les besoins en assurance pour les particuliers, les professionnels (commerçants, artisans, agriculteurs), et les petites et moyennes entreprises.

Au quotidien, nos 79 agences générales implantées en région Centre, à l'Ouest et au Sud-Ouest, en Rhône Alpes, Paca et au Nord, exercent leur métier autour de 6 engagements que sont la Proximité, l'Ecoute, l'Efficacité, la Compétitivité, la Qualité, et les Services.

La distribution hors de France /

En Belgique, le groupe opère en libre prestation de service (LPS) en assurance vie comme en lard, mais également via la succursale de Vitis Life à Bruxelles et la plateforme de gestion et de souscription en lard d'Aedes à Namur.

À travers sa filiale d'assurance vie au Luxembourg, Vitis Life, spécialisée dans la gestion privée et les contrats d'assurance en unités de compte dédiés, Monceau Assurances propose des solutions permettant de répondre aux besoins précis d'une clientèle en attente d'une gestion patrimoniale personnalisée et souhaitant bénéficier des nombreux atouts du cadre réglementaire luxembourgeois. Vitis Life opère surtout sous le régime de la libre prestation de services dans plusieurs pays européens. Les modes de distribution privilégiés de Vitis Life sont fondés sur des relations continues et de confiance avec des banquiers privés, « family office » ou gestionnaires de patrimoine.

Ces solutions haut de gamme, sophistiquées et sur-mesure, sont également proposées par le réseau d'ingénieurs patrimoniaux Monceau Patrimoine conseil (MPC) partout en France. ■

De nouvelles récompenses
sont venues enrichir un
palmarès déjà étoffé.

En particulier, Dynavie s'est vu
décerner par « Le Revenu » en
2017, 2018, 2019, 2020,

**le Trophée d'Or de la
meilleure performance sur
20 ans et le Trophée du**

« Meilleur contrat d'assurance vie

Fonds en euros ouvert à tous » en 2022.





Monceau Assurances fédère des sociétés d'assurance mutuelle, servant plus de 300.000 sociétaires et clients. A partir de leurs sites d'exploitation en France, en Belgique et au Luxembourg, et grâce à leurs différents canaux de distribution, elles proposent des produits d'assurance IARD pour les particuliers et les entreprises, des régimes de retraite en points gérés « par capitalisation », des contrats d'assurance-vie aux performances durables et reconnues, et propose des solutions patrimoniales haut de gamme. Dynamiques et fortes de leurs expériences, les mutuelles associées sous la bannière Monceau Assurances savent combiner le mutualisme d'assurance avec des valeurs et engagements très forts.

Avec la naissance en 1907 de la Caisse Centrale de la Mutualité d'Afrique du Nord se concrétisait la volonté d'agriculteurs, entrepreneurs, soucieux d'unir leurs forces pour, ensemble, se protéger contre les aléas susceptibles d'affecter leurs activités professionnelles autant que leur vie privée.

L'association de l'ensemble patiemment construit en Algérie, de retour en France métropolitaine, avec "La Mutuelle", donnait naissance à l'expression "mutuelles associées" qui accompagne toujours la dénomination "Monceau Assurances".

D'autres mutuelles d'assurance ont ensuite rejoint le groupe ainsi constitué. Riche de cette histoire et de ses valeurs mutualistes, disposant d'une assise financière solide, Monceau Assurances réunit aujourd'hui trois sociétés membres : Capma & Capmi, spécialisée dans le domaine de la retraite et de l'assurance vie, la Mutuelle Centrale de Réassurance et l'Union des Mutuelles d'Assurances Monceau. Ces deux dernières entités ont pour vocation traditionnelle et statutaire de fédérer des entreprises mutuelles et de leur offrir, tout en respectant les prérogatives, identité et

valeurs de chacun, un avenir plus serein que si elles poursuivaient seules leur chemin, contribuant ainsi au maintien du mutualisme de proximité, recherchée par les sociétaires, et qui fait la richesse du paysage de l'assurance en France.

Au plan comptable, c'est aujourd'hui la Mutuelle Centrale de Réassurance qui remplit la mission de combinaison des comptes de l'ensemble et qui répond aux exigences de Solvabilité 2 sur les critères de groupe.

Instance collégiale de coordination et d'orientation politique, le conseil d'administration de la Mutuelle Centrale de Réassurance réunit les présidents et des représentants des mutuelles, ainsi que des personnalités qualifiées choisies pour leurs compétences parmi les sociétaires des mutuelles.

Il organise en particulier les relations financières entre les membres, et veille aux conditions de mise en œuvre des mécanismes de solidarité financière entre eux, qui constituent le premier fondement du groupe. Le second fondement repose sur la mise en commun des moyens, recherchant une utilisation optimale des ressources et sa-

voir-faire partagés, permettant à chacun des adhérents d'accéder à des compétences dont, seuls, il ne pourrait pas nécessairement supporter la charge.

Parce que la raison d'être du groupe est la solidarité et l'échange, parce que les évolutions réglementaires en cours auront pour principale conséquence la disparition de nombre de petites sociétés d'assurance (essentiellement des mutuelles), parce que l'intérêt des assurés doit être préservé par la liberté de choisir et la transparence totale, le groupe poursuit ses recherches pour créer des liens, accueillir de nouvelles mutuelles, et travailler avec d'autres assureurs mutualistes, et ensemble développer l'activité et continuer d'offrir le meilleur service au meilleur prix.

Financièrement solides, Monceau Assurances et la Mutuelle Centrale de Réassurance offrent des outils idéaux à la défense du mutualisme et de la diversité. ■



DATES-CLÉS



Création de la Mutuelle de Loir-et-Cher, qui deviendra MGA (Monceau Générale Assurances).



Naissance de la Caisse d'Assurance et de Prévoyance Mutuelle Agricole (Capma) à Alger, destinée à offrir aux exploitants agricoles locaux une couverture de retraite et de prévoyance. Le groupe crée dans la foulée le régime de retraite complémentaire facultatif en points géré par capitalisation. Le régime collectif de retraite (RCR) réunit toujours près de 45 000 adhérents.



Naissance d'une société mutuelle sœur, la Caisse d'Assurance et de Prévoyance Mutuelle Interprofessionnelle (Capmi) à destination des autres professions à l'origine non salariées.



MGA (Mutuelle Générale d'assurances), née de la fusion de la Mutuelle de Loir et Cher, de la Mer et de la Mutuelle de Lyon, rejoint Monceau Assurances.

1821

1907

1955

1962

1969

1976

1992

1994

1997



Naissance de la Caisse Centrale de la Mutualité Agricole d'Afrique du Nord.



Installation rue de Monceau à Paris.

La Capma crée le Carnet d'Épargne, contrat à taux majoré d'une durée de 10 ans, réservé à ses adhérents au régime de retraite et pour lesquels il gère encore plus de 450 millions d'euros d'encours.



Les deux entités fusionnent pour donner naissance à Capma & Capmi, aujourd'hui société d'assurance mutuelle vie labellisée Monceau Assurances.

Création du contrat multisupport Dynavie, contrat ayant obtenu le trophée de la meilleure performance sur 20 ans du magazine Le Revenu en 2017, 2018, 2019 et 2020.

DATES-CLÉS



Pour succéder au RCR, Monceau Assurances crée le Fonds Acti Retraite et le Fonrea, des contrats adaptés à la situation personnelle de chacun.



Création de Monceau Retraite & Épargne (MR&É), société anonyme, dédiée à l'assurance vie et à la retraite avec pour vocation de porter les risques proposés par les partenaires du groupes.



Création de Monceau Euro Risk (réassurance) à Luxembourg.



Monceau Assurances s'associe à la coopérative belge NewB et devient fournisseur exclusif de la coopérative en assurance vie et lard pour une durée de dix ans.

Monceau Assurances crée deux nouveaux contrats multisupports exclusivement en unités de compte, Dynaxion et Dynalux. Ils offrent à nos clients et sociétaires entre autres, de nombreux atouts technologiques (suivi des performances, arbitrages en ligne, etc.).

Création du produit Monceau MultiFonds incluant des fonds immobiliers.

1998

2001

2002

2004

2012

2015

2016

2017

2020

2021



Création de Monceau Générale Assurances (MGA) par transfert du portefeuille de contrats de la Mutuelle Générale d'Assurance. L'ensemble adopte la marque Monceau Assurances pour signer sa communication.



Monceau Générale Assurances (MGA) quitte Blois pour s'installer dans ses nouveaux locaux à Vendôme. Création de Monceau Avenir Retraite, régime de retraite complémentaire en points éligible au Plan d'Épargne Retraite Populaire (PERP).

Monceau Assurances franchit une étape dans le développement de ses activités vie hors de France avec l'acquisition de Vitis Life, filiale d'assurance vie luxembourgeoise de la banque KBL epb, opérant en Belgique, France, Italie, aux Pays-Bas, en Espagne et au Luxembourg. Installation du siège au Luxembourg, dans l'immeuble White Pearl.



Création de Monceau Retraite, Plan d'Épargne Retraite en points.







ETATS FINANCIERS 2022

Rapport de gestion	68
Comptes combinés	84
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes combinés	106
Comptes annuels de la Mutuelle Centrale de Réassurance	114
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	138
Rapport spécial des commissaires aux comptes	144

8

PARTIE RELATIVE À LA MUTUELLE CENTRALE DE RÉASSURANCE

SITUATION ET ACTIVITÉ DE LA CAISSE AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

UNE ACTIVITÉ DANS LA CONTINUITÉ DES EXERCICES PRÉCÉDENTS

Société d'assurance directe, la Mutuelle Centrale de Réassurance exerce l'essentiel de son activité par voie de réassurance, soit auprès des entreprises qui lui sont associées, soit sur les marchés de la réassurance (activité dite de réassurance conventionnelle). Depuis 2008, hormis la liquidation des anciennes souscriptions conventionnelles ou des portefeuilles de ses anciennes associées mises en liquidation, les activités opérationnelles en France de la Mutuelle Centrale de Réassurance recouvrent trois domaines :

- la réassurance des associés français et étrangers, dans le cadre de conventions d'assistance et de concours technique de durée pluriannuelle, constitue l'activité principale de la société. Les primes acquises pour 2022 en provenance de ces associés y compris des filiales membres du groupe « prudentiel », s'établissent à 80,3 millions d'euro, en augmentation de 10 % ;
- une activité de réassurance conventionnelle, avec des acceptations provenant quasi-exclusivement de cédantes françaises, pour l'essentiel des sociétés de taille petite et moyenne ayant le plus souvent un statut mutualiste. Le chiffre d'affaires afférent à ce domaine d'activité s'élève à 20,7 millions d'euro, en baisse de 11 % ;
- la liquidation du traité de réassurance des Carnets d'Épargne diffusés de 1969 à 1996 par Capma & Capmi, traité qu'elle a assumé jusqu'en juillet 1996. Ce traité, qui n'est plus alimenté depuis, contribue aux excédents de 2022 à hauteur de 1,1 M€, en baisse sur le montant de 1,2 M€ qui avait alimenté les comptes de 2021, évolution qui accompagne la diminution de l'encours des provisions mathématiques réassurées.

Tributaire de l'activité des associés et de leur politique de conservation des risques, le chiffre d'affaires affiché pour 2022 s'inscrit donc en hausse de 4,8 %, à 101,3 M€ contre 96,6 M€ en 2021.

La contribution des opérations de réassurance au chiffre d'affaires combiné affiché par Monceau Assurances, s'élève pour 2022 à 31,9 M€.

ACTIVITÉ DE RÉASSURANCE : PROTÉGER LE GROUPE, ACCEPTER LES RISQUES

Grâce à l'activité d'acceptation et à la captive Monceau Euro Risk, l'activité de réassurance de la MCR a su tirer son épingle du jeu dans un environnement où le marché est devenu plus favorable aux réassureurs, dans un contexte inflationniste où les mauvais résultats des compagnies de réassurance ont fait renchérir les prix.

Au-delà de son rôle de mutualisation des risques souscrits par l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de combinaison, l'activité de réassurance de la MCR s'articule autour de deux missions : d'une part, protéger le groupe des grands événements climatiques en transférant des risques. Il s'agit là d'une activité de cession de différents traités de réassurance. D'autre part, diversifier le risque par une activité d'acceptation en réassurance, en lien avec des assureurs français ou des mutuelles associées.

Au cours de son existence, la MCR a noué des relations privilégiées avec d'anciennes caisses régionales, devenue mutuelles associées marocaines, tunisiennes et sénégalaises, ainsi qu'avec la mutualité agricole du Québec. Ces relations se matérialisent par des traités de réassurance et de concours technique, permettant l'accès au statut d'associé de la Mutuelle Centrale de Réassurance. Celle-ci participe de manière significative aux côtés d'autres opérateurs du marché à la réassurance de ces associés. Cette coopération contribue dans le long terme à la stabilité de la MCR. La réassurance des associés français et étrangers, dans le cadre de conventions d'assistance et de concours technique de durée pluriannuelle, constitue désormais l'activité principale de la Mutuelle Centrale de Réassurance avec un chiffre d'affaires de 80,3 milliards d'euros.

Le chiffre d'affaires de l'activité traditionnelle de réassurance s'élève en 2022 à 20,7 millions d'euros, en baisse de 11 % sur l'aliment de l'exercice 2021.

Par ailleurs, la MCR gère, avec effet au 1er janvier 2008, la liquidation du traité de réassurance des Carnets d'Épargne diffusés de 1969 à 1996 par Capma & Capmi. Traité qu'elle a assumé jusqu'en juillet 1996 et

qui n'est plus alimenté : l'encours réassuré décroît du fait du décès des souscripteurs et de la faculté offerte par Capma & Capmi à ses sociétaires de transformer leur contrat d'un mono-support en euro en un contrat multi-support permettant de reverser des cotisations. Au global, la contribution de l'activité de réassurance au chiffre d'affaires combiné 2022 s'établit à 31,9 millions d'euros, en légère régression par rapport aux 33,5 millions d'euros affichés pour 2021.

Après de nombreuses années avec un marché très stable, l'exercice 2022 est une année de transition avec des conditions de réassurance qui se sont durcies. La pression des réassureurs a été plus marquée sur les programmes couvrant l'accumulation d'événements climatiques conservés dans les rétentions des programmes Catastrophes. La structure des programmes est restée stable et ce durcissement s'est traduit par des augmentations des primes cédées.

DES RÉSULTATS D'AUTANT PLUS APPRÉCIABLES DANS UN CONTEXTE DE MARCHÉ DÉSTABILISÉ ET DES ÉVÈNEMENTS CLIMATIQUES D'AMPLEUR.

Deux éléments majeurs ont marqué les comptes de l'exercice, tenant l'un à la contribution de la gestion financière, qui est revenu à des niveaux similaires aux années d'avant 2020, l'autre aux conditions de l'exploitation technique.

Après deux années très contrastées, 2022 aura été marquée par une remontée des risques géopolitique et économique. Dès la moitié de l'année 2021, la relance, faisant suite à la crise sanitaire de la Covid, se traduisait par des tensions sur les marchés d'approvisionnement de matières premières, de gaz et de pétrole, avec les premiers signes d'un retour durable de l'inflation qui se faisait ressentir. En 2022, le déclenchement de la guerre en Ukraine a très rapidement provoqué une crise énergétique s'accompagnant d'un retour de l'inflation à des niveaux inédits depuis les années 1980. Très vite, les différentes banques centrales ont accéléré la mise en œuvre de politiques de resserrement monétaire en remontant rapidement les taux d'intérêt, afin d'essayer de contenir la pression inflationniste.

Cette remontée des taux, dans un contexte géopolitique incertain, s'est accompagnée de baisses importantes des indices boursiers (-9,5% pour le CAC 40) et plus particulièrement pour les valeurs de croissance, leur capacité d'emprunt étant mécaniquement diminuée (-33% pour le Nasdaq). Mais plus encore l'envolée des taux a provoqué des performances très négatives sur tous les segments du marché obligataire. Les obligations d'État de la zone Euro ont enregistré une performance de l'ordre de -18% en 2022.

Dans cette conjoncture, la société a pu éprouver les principes directeurs de sa gestion financière qui s'inscrivent sans discontinuer dans le prolongement de ceux qui sous-tendent la politique menée depuis la crise dite des "sub-primes". La recherche de rendements réels, la protection contre une réévaluation des rendements obligataires, la diversification des facteurs de risque et le maintien d'actifs tangibles dans le portefeuille d'investissements caractérisent les principes directeurs de la gestion financière de la mutuelle. Ces objectifs de recherche de rendements stables et d'adossement à des actifs réels et sûrs visent à protéger les placements des clients et sociétaires contre les poussées inflationnistes et les tensions sur les taux longs.

Les opérations de cession de l'année ont porté le niveau des plus-values réalisées sur le portefeuille de la société à 10.9 M€, à comparer aux 44.3 M€ de 2021. De ce fait, la contribution de la gestion financière au résultat courant, hors intérêts du dépôt d'espèces constitué auprès de Capma & Capmi, revient à 26 M€ (très proche des résultats observés avant 2020) contre 51.8 M€ pour l'exercice 2021.

S'agissant de l'exploitation technique, outre le retour de l'inflation l'année 2022 est marquée par des événements climatiques catastrophiques en France, qui ont fortement impacté les activités et les résultats de nos cédantes. En conséquence, nous constatons une dégradation des résultats techniques, avec un ratio combiné brut de réassurance qui grimpe à 116 %, contre 113 % en 2021.

Les charges de sinistre augmentant de 12,21% alors même que la liquidation favorable de provisions constituées à des inventaires antérieurs permet de dégager des bonis, à hauteur de 6.9 M€, après réassurance. De plus, les provisions techniques net de rétrocession, hors Carnet d'épargne augmentent de 2.2%. Il convient de noter un prélèvement de 5.51 M€ effectué sur les provisions d'égalisation, dont le montant se trouve ainsi ramené de 13.8 M€ à 8.26 M€ à fin 2022. Après prise en compte des autres éléments qui alimentent le compte non technique, et paiement de l'impôt sur les sociétés de 3.1 M€, contre 12.2 M€ acquitté au titre de 2021, l'exercice se solde par un excédent de 18.3 M€, en baisse par rapport à celui affiché à la fin de l'exercice précédent, soit 31.8 M€.

UNE SOLIDITÉ FINANCIÈRE RENFORCÉE

Grâce au résultat net de l'exercice ainsi dégagé, les fonds propres comptables se trouvent portés de 489,7 M€ à la fin de l'exercice précédent à 507,3 M€ au 31 décembre 2022. Ils représentent 5 fois le chiffre d'affaires de l'année, et plus de 136 % des provisions

RAPPORT DE GESTION

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 21 JUIN 2023

techniques d'inventaire correspondant à des engagements, nettes de rétrocessions et hors provisions techniques du Carnet d'Épargne de Capma & Capmi. Cette augmentation contribue au renforcement de la solidité financière de la mutuelle, dont le taux de

couverture du capital de solvabilité requis se trouve porté de 262 % à 315 %, sous l'effet d'éléments tenant notamment à la hausse des taux et à l'augmentation du stock de plus-values latentes, qui s'établit à + 17 M€.

SITUATION ET ACTIVITÉ

DES PRINCIPALES FILIALES DE LA MUTUELLE

Sont présentées ici la situation et l'activité des principales filiales, directes et indirectes de la MCR.

Les quatre filiales d'assurance ou de réassurance de la société, Monceau Générale Assurances (MGA), Monceau Retraite & Épargne (MR&E), Vitis Life et Monceau Euro Risk (MÉR) jouissent toutes d'une situation financière saine, et satisfont à leurs obligations en matière de marge de solvabilité.

FOCUS SUR MONCEAU GÉNÉRALE ASSURANCES

Une année 2022 contrastée

Dans un environnement de marché complexe, l'activité d'assurance dommages en France a su maintenir un chiffre d'affaires en croissance, grâce aux liens resserrés de la compagnie avec son réseau de distribution exclusif d'agents généraux. L'objectif consiste désormais à concentrer les efforts sur l'excellence opérationnelle et la poursuite du redressement des résultats techniques pour une croissance durablement rentable. Après un exercice 2021 marqué par un contexte favorable des marchés financiers ainsi qu'une occurrence relativement faible de la sinistralité climatique, 2022 s'est caractérisée par d'importants événements climatiques ainsi que le retour d'un contexte économique fortement inflationniste.

La charge globale des sinistres a ainsi augmenté de 13,4 millions d'euros par rapport à décembre 2021 (soit + 25,8%). En cause : la tempête Eunice, qui a sévi début 2022 dans le nord de la France (2,1 millions d'euros de charge), plusieurs épisodes de grêle en mai et juin (10,4 millions d'euros de charges). De plus, les impacts de la sécheresse se feront sentir à moyen terme, ce qui nécessite de placer des provisions à cet effet.

Outre les sinistres climatiques, les modifications de comportement accompagnant la multiplication de modes de déplacement alternatifs en milieu urbain, tout comme les évolutions technologiques qui ont modifié substantiellement la nature des garanties de bris de glace, constituent toujours des facteurs de dégradation des risques qui menacent l'équilibre des opérations d'assurance automobile.

Après des années d'inflation atone, le contexte est fortement inflationniste sur 2022 (+5,2% en moyenne annuelle, selon l'Insee). Cette reprise de l'inflation a notamment pour conséquence une augmentation sensible des coûts moyens de sinistres. Dans ce contexte, la sinistralité de masse hors climatique est en hausse de 4,4% en valeur, bien qu'étant en baisse de 3,8% en volume. Cette baisse de fréquence est en effet largement compensée par une hausse des coûts moyens de 9,3%. A cela s'ajoute un contexte concurrentiel toujours saturé, qui rend le développement de l'activité IARD peu aisé.

Malgré cet environnement particulièrement défavorable, les primes émises en 2022 en France croissent de 2,5%, soit +2,2 M€ par rapport à 2021, avec notamment une diversification progressive : + 1,4% en automobile (+ 525 k€) ; +3,9%, soit +524 k€ en Multi-Risques Habitation (MRH), et + 9,9 % en dommages corporels (+ 573 k€) qui comprend les branches santé et prévoyance.

La durée de vie moyenne d'un contrat s'établit à 7,5 années, en amélioration par rapport à 2021. Et le taux moyen de résiliations a légèrement baissé à 13,3% (contre 14,2% en 2021), malgré des revalorisations tarifaires en 2022 plus importantes qu'historiquement.

La croissance du chiffre d'affaires s'explique pour beaucoup par les hausses de tarifs, car le stock de contrats baisse de 1% (-2 545 contrats). Cette diminution vient principalement d'un contexte interne de redressement technique, avec notamment l'arrêt du partenariat avec Novamut et la fermeture de l'agence de Marseille, représentant environ 2 500 contrats résiliés en 2022. S'ajoute un contexte externe relatif au durcissement du marché de l'automobile, avec un ralentissement des ventes des voitures.

Un plan de redressement technique prioritaire

Cet état des lieux doit s'analyser dans le cadre d'une nécessaire amélioration du résultat technique. Le plan de redressement technique, lancé courant 2021, comporte un double enjeu stratégique, à savoir : re-

dresser la situation technique de Monceau Générale Assurances, tout en accompagnant le réseau d'agents dans un développement rentable et dans la diversification des portefeuilles en assurance de personnes. L'objectif fixé consiste à atteindre un ratio combiné inférieur à 100% d'ici 2026 en France.

Le plan met en œuvre plusieurs types de mesures complémentaires, comme des actions prioritaires impactant le portefeuille (revalorisations tarifaires segmentées, surveillance du portefeuille), mais aussi des actions techniques transverses, qui ciblent les affaires nouvelles (qualité de la souscription, gestion des sinistres, évolutions produits, ...). Certaines mesures spécifiques ciblent le réseau commercial, pour redresser la situation des agences non rentables, et pour favoriser le développement rentable des autres agences.

En ce qui concerne les revalorisations tarifaires, une nouvelle approche a été adoptée, avec une segmentation plus fine, qui visera notamment à contrer la dérive inflationniste. Pour l'automobile et l'habitation, des revalorisations moins importantes sont appliquées à nos clients les plus fidèles et en fonction de leur profil de risque. Ceci, afin de préserver notre portefeuille et d'éviter l'anti-sélection pour les risques moins rentables.

Des résultats comptables fortement impactés par la sinistralité des événements climatiques

Le développement de l'activité s'est poursuivi en 2022 avec un chiffre d'affaires de 126,2 M€, en progression de 8,31% par rapport à 2021. Cette croissance est principalement due à l'amplification du développement en Belgique sous le régime de la libre prestation de services et à la montée en puissance des risques statutaires des collectivités territoriales, assurés jusqu'au 31 décembre 2018 par Monceau Retraite et épargne. L'activité se décompose comme suit :

- 92,3 M€ au titre des agents / courtiers
- 25,5 M€ au titre de l'activité en Belgique
- 8,4 M€ au titre du portefeuille de risques statutaires

Le réseau d'agents représente à lui seul une croissance de 2,5%. Les branches les plus contributives à cette progression sont d'une part les dommages corporels (+9,9%) avec notamment une accélération du développement sur la santé ; et d'autre part la branche MRH avec une hausse de 3,9%. La croissance du chiffre d'affaires sur le périmètre du réseau d'agents généraux s'explique pour beaucoup par les revalorisations menées en 2021 puisque le stock de contrats a, quant à lui, légèrement baissé de 1% (-2 545 contrats). A noter que la durée de vie moyenne d'un contrat augmente et s'établit à 7,5 années, alors qu'il s'élevait à 7,1 années à fin 2021.

La charge de sinistres à fin décembre 2022 s'élève à 107,1 M€ et est en augmentation de 19,2 % (89,9 M€ en 2021). En France, hors périmètre des risques statutaires, la charge globale des sinistres a ainsi augmenté de 13,4 M€ (soit + 25,8%). Cette hausse s'explique par les événements climatiques qui ont fortement impacté notre activité et nos résultats, avec notamment 2 M€ de charges liées à la tempête Eunice qui a traversé le Nord de la France au mois de février, et plus de 10 M€ de charges du fait des épisodes de fortes grêles, en mai et surtout en juin 2022. Outre les sinistres climatiques, le contexte est fortement inflationniste sur 2022 (+5,2% en moyenne annuelle selon l'Insee). Cette reprise de l'inflation a notamment pour conséquence une augmentation sensible des coûts moyens de sinistres, à la fois matériels et corporels. Dans ce contexte, la sinistralité de masse hors climatique est en hausse de 4,4% en valeur, bien qu'étant en baisse de 3,8% en volume. Cette baisse de fréquence étant en effet largement compensée par une hausse des coûts moyens de 9,3% du fait de ce contexte de forte inflation.

Les frais d'acquisition et d'administration s'élèvent à 29,8 M€ en progression de 4,18% (+1,2 M€) par rapport à ceux de 2021 dont +1,5 M€ en raison de l'augmentation du chiffre d'affaires en Belgique.

Le résultat technique brut est une perte de 15,6 M€ par rapport à un bénéfice de 5,3 M€ en 2021 ; hors produits financiers, il s'élève à -16,4 M€, par rapport à une année 2021 à -6,9 M€.

Le résultat de réassurance est de 5,9 M€ en faveur de MGA contre un résultat de 0,3 M€ en faveur des réassureurs un an plus tôt. En conséquence, après réassurance le résultat technique est une perte de 9,7 M€ contre un bénéfice de 5,0 M€ en 2021.

Le ratio combiné atteint 112,5% contre 105,3% en 2021, 97,6% en 2020 et 114,7% en 2019. Ce ratio déséquilibré confirme l'importance de l'ensemble des actions transverses qui ont été lancées courant 2021 afin d'améliorer cette situation et de redresser de façon prioritaire les comptes techniques de Monceau Générale Assurances.

Il n'y a aucune charge d'impôt sur les sociétés au titre de 2022, le résultat étant très largement déficitaire. MGA pourra bénéficier d'un déficit fiscal reportable pour les années à venir. Il résulte de tout cela une perte nette de 9,3 M€, contre un bénéfice de 10,6 M€ en 2021.

FOCUS SUR MONCEAU RETRAITE & EPARGNE

Une année 2022 marquée par la guerre en Ukraine et le retour de l'inflation

Après un exercice 2021 qualifié d'exceptionnel, l'exercice 2022 a été marqué par une recrudescence des

RAPPORT DE GESTION

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 21 JUIN 2023

risques géopolitiques, avec l'éclatement de la guerre en Ukraine, mais aussi économiques, avec le retour de l'inflation, à des niveaux inédits depuis les années 1980, et la remontée des taux d'intérêt, accompagnée de baisses importantes des indices boursiers et de performances très négatives sur le marché obligataire. À l'image d'un CAC 40 qui affiche fin 2022 sa plus mauvaise performance depuis 2018, les marchés financiers ont été mis en difficultés.

L'invasion de l'Ukraine fin février 2022 a conduit de nombreux gouvernements dans le monde à imposer des sanctions économiques envers la Russie. L'impact de ces événements sur les marchés financiers et l'environnement des affaires a été significativement négatif et les conséquences à long terme sur l'économie mondiale, et en particulier européenne, sont incertaines. La société n'a pas d'exposition directe sur ces deux pays, ni de placement financier émis par des banques ou entreprises des pays.

Les résultats financiers de 2022 ne ressemblent pas à ceux de 2021. La politique de réalisation de plus-values suivie en 2021 n'a pu être mise en œuvre cette année avec la même ampleur. Néanmoins, grâce à la politique financière menée, la gestion financière contribue de manière significative aux résultats de l'exercice. Fixés de longue date, les principes directeurs appliqués pour la gestion des actifs ont forgé des profils de portefeuilles atypiques au regard de ceux des autres opérateurs, notamment en raison de la place importante laissée aux actions, aux actifs immobiliers et aux obligations indexées sur l'inflation. Les plus-values latentes affichées au 31 décembre 2021 sont en net recul suite à la baisse des marchés financiers conduisant la société à constituer, au 31 décembre 2022, une provision pour risque d'exigibilité. Cette provision, qui pèse sur le compte de résultat, n'avait plus lieu d'exister un mois plus tard, au 31 janvier 2023 !

Afin d'accompagner le développement commercial et, sans avoir à recourir à la provision pour participation aux bénéfices qui avait été fortement dotée à la clôture de l'exercice précédent, la société a servi un taux de revalorisation, net de frais de gestion, de 2,20 % sur le support en euros des contrats Dynaplus et Monceau Europlus. Sur le marché de l'assurance vie, ce taux de participation aux bénéfices se situe parmi les plus élevés annoncés pour un fonds en euros classique et surtout sans condition de détention d'unités de compte ou de montant.

La forte remontée des taux d'intérêt, et donc de la courbe des taux publiée par l'EIOPA, s'est traduite par une baisse importante des provisions mathématiques théoriques des régimes de retraite en points. Ainsi, les taux de couverture des régimes Monceau Avenir Retraite et Monceau Perspectives Retraite sont passés

au-dessus de 110%, seuil à partir duquel les valeurs de service peuvent être revalorisées. Les taux de revalorisation attribués à Monceau Avenir Retraite et Monceau Perspectives Retraite au 1er janvier 2023, respectivement de 4% et de 6%, permettent de soutenir le pouvoir d'achat des retraités.

À la clôture de l'exercice, les portefeuilles recelaient des moins-values latentes totales de 5,3 millions d'euros (contre 37,6 millions d'euros de plus-values latentes à fin 2021).

Accompagnement des agents généraux

Le développement de l'activité vie réalisée par les agents généraux de Monceau Retraite & Epargne demeure une volonté forte. Cette activité représente un formidable relai de croissance mais également une opportunité pour les agents généraux de diversifier leurs portefeuilles.

Afin de les accompagner dans cette démarche, plusieurs dispositions ont été prises pour soutenir et aider ce réseau dans sa collecte en épargne et en retraite. Des collaborateurs salariés, expert en épargne retraite et maîtrisant parfaitement la gamme des produits d'assurance vie, ont été missionnés pour accompagner au quotidien le réseau d'agents dans son développement en assurance vie. Cette cellule intervient tant sur les volets de l'animation, de la formation métier que de l'accompagnement commercial.

Depuis le mois de février 2022, les agents généraux disposent d'un outil de dématérialisation et d'aide à la vente des produits d'épargne. Cet assistant digital, de nature à rassurer les agents, devrait accélérer l'appropriation de la commercialisation de ces produits. La démarche commerciale est davantage encadrée et sécurisée au regard des obligations réglementaires tant sur le plan du devoir de conseil que sur celui de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Chaque étape de la vente est encadrée, en commençant par la découverte du client jusqu'au diagnostic personnalisé permettant de déterminer le profil d'investisseur du client. Ainsi, en cas de versement sur un contrat en unités de compte, l'outil se charge de contrôler la cohérence de l'allocation des sommes versées.

Une affaire nouvelle sur deux a été réalisée avec cet outil et la prochaine mise à disposition de la souscription du plan d'épargne retraite Individuel Monceau Retraite devrait encore accroître son utilisation.

Analyse des résultats comptables de MR&E

La baisse de l'activité se poursuit en 2022 avec un chiffre d'affaires en recul de 6,1 %. Après le déficit enregistré en 2020 et les excédents exceptionnels

dégagés en 2021, le résultat de 2022 s'établit à un niveau légèrement positif, sans remettre en cause la solvabilité de l'entreprise.

Le chiffre d'affaires ressort à 19,5 millions d'euros en 2022, soit une baisse de 6,1 % par rapport à celui de 2021. Ce recul touche à la fois la prévoyance et l'assurance vie.

En prévoyance, le chiffre d'affaires de 2022 s'établit à 1,4 millions d'euros en diminution de 28 % par rapport à 2021. Le déclin du portefeuille d'assurance des risques statutaires des agents des collectivités territoriales et des Services départementaux d'incendie et de secours, qui n'est plus alimenté par la souscription d'affaires nouvelles, explique la chute de l'activité en prévoyance. De plus, en 2023, la grande majorité des contrats de ce portefeuille arriveront à terme. Les bonis sur la liquidation des années antérieures permettent à ces opérations de prévoyance de dégager un résultat brut au compte technique non-vie de 2,2 millions d'euros, sur lequel les réassureurs perçoivent 1,1 millions d'euros.

En assurance vie, le chiffre d'affaires de 18,1 millions d'euros connaît également une baisse de 3,9 % par rapport à 2021. Cette baisse est la combinaison d'une hausse de 6,0 % du chiffre d'affaires sur l'activité « épargne » et d'une diminution de 10,2 % sur les régimes de retraite en points.

La croissance de l'activité en épargne résulte du chiffre d'affaires réalisé sur les nouveaux produits Monceau Europlus et Monceau Multifonds Plus diffusés depuis le 1er janvier 2022. Dynaplus, fermé à la souscription à la fin de l'exercice 2021, est en recul de 39,1 %. Au total, le chiffre d'affaires en « épargne » en 2022 ressort à 8,3 millions d'euros. La production en provenance des agents généraux, qui en représente l'essentiel, régresse cependant de 7,3%.

Enfin, les cotisations encaissées par les deux régimes en retraite en points, Monceau Avenir Retraite et Monceau Perspectives Retraite, décroissent depuis la fermeture de ces régimes aux nouvelles adhésions à la fin de l'exercice 2020. La collecte en 2022 s'élève à 8,1 millions d'euros, contre 9,1 millions d'euros en 2021.

Au 31 décembre 2022, l'actif général de la société, hors régime de retraite en points, est en moins-values latentes nettes globales, imposant la constitution d'une provision pour risque d'exigibilité. La société a appliqué les mécanismes d'étalement réglementaire, visant à lisser sur trois exercices la charge induite par cette provision, représentant une charge d'un montant de 1,7 millions d'euros dans les comptes de l'exercice 2022.

Après réassurance, le résultat technique présente un déficit de 245 milliers d'euros, à comparer à l'excédent de 18,3 millions d'euros constaté en 2021.

L'exercice se solde, après prise en compte des différents éléments non techniques, par un bénéfice de 1,1 millions d'euros, à comparer au bénéfice exceptionnel de 18,4 millions d'euros réalisé en 2021. A noter, aucun impôt n'est dû au titre de l'exercice 2022 en raison d'un déficit fiscal reportable.

Les fonds propres comptables s'élèvent 83,0 millions d'euros, contre 89,8 millions d'euros à l'ouverture de l'exercice. La baisse des fonds propres s'explique par la distribution d'un dividende de 8 millions d'euros décidée par l'assemblée générale du 15 juin 2022.

Une marge de solvabilité stable

Les calculs de la marge de solvabilité à constituer et de l'exigence de marge effectués au 31 décembre 2022, détaillés également dans le « rapport sur la solvabilité et la situation financière » de l'entreprise, rapport public disponible sur le site internet, conduisent à évaluer à 97,5 millions d'euros les éléments constitutifs de marge de solvabilité pour une marge de solvabilité à constituer de 42,6 millions d'euros, soit un taux de couverture de la marge de solvabilité de 229 %, contre 226 % à fin 2021.

FOCUS SUR VITIS LIFE

En 2022, le secteur de l'assurance-vie luxembourgeois n'a pas échappé à la réaction des marchés financiers. L'encaissement des primes dans le secteur de l'assurance-vie s'est ainsi réduit de (-16,35%) par rapport à l'année 2021 ; cette baisse s'élevant à près de (-25%) pour les contrats à rendements garantis et à (-13,65%) pour les produits en unités de compte. De même les provisions techniques du secteur de l'assurance-vie luxembourgeois se sont réduites de (-6,47%) s'établissant à 217,4 milliards d'euros compte tenu de l'impact des marchés financiers sur les actifs représentatifs des contrats en unités de compte ainsi que de la décollecte nette pour les produits d'assurance à rendement garanti.

Malgré un contexte économique incertain et des marchés financiers dégradés, la société est demeurée résiliente. Le chiffre d'affaires s'est élevé à 359 millions d'euros de primes brutes, provenant principalement des marchés français, belge et luxembourgeois, qui ont respectivement totalisé un encaissement de primes de 138 millions d'euros, 107 millions d'euros et 72 millions d'euros, soit 88% des primes brutes versées. Malgré la légère contraction du chiffre d'affaires (-1,6%) par rapport à l'exercice précédent, le nombre de nouveaux contrats entrés en vigueur a augmenté de 28,5%, principalement grâce aux distributeurs intermédiaire les contrats d'assurance proposés par la succursale belge de Vitis Life.

RAPPORT DE GESTION

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 21 JUIN 2023

La prime moyenne s'est élevée à 430.000 euros tous marchés confondus, hors produits de type « engagement individuel de pension » et « prévoyance-vieillesse – 111 bis LIR », et les revenus futurs générés par les primes initiales versées au sein de ces nouveaux contrats se sont appréciés de 5% par rapport à 2021. La part des primes directement investies au sein de fonds externes (OPCVM) et de fonds internes collectifs (FICs) a continué à croître, même si les actifs représentatifs des fonds internes dédiés (FIDs) et des fonds d'assurance spécialisés (FAS) représentent toujours près de 90% des actifs détenus par Vitis Life. Le montant des sinistres s'est quant à lui réduit de (-21%) par rapport à 2021, de sorte que la balance nette s'est élevée à 189 millions d'euros.

Malgré cette balance positive sur tous les marchés de la société hormis l'Italie celle-ci n'a toutefois pas été suffisante pour compenser l'impact des marchés financiers qui ont fait baisser les provisions mathématiques de la société de (-4,4%) pour s'élever à 2,82 milliards d'euros.

Outre son activité de distribution de contrats d'assurance en unités de compte, la société a poursuivi sa diversification, en proposant sur le marché belge des produits de type prévoyance – temporaire décès au travers un nouveau partenariat conclu avec une agence de souscription spécialisée. Ce partenariat, concrétisé en 2022, permet à la société de bénéficier de revenus financiers décorrélés de son activité historique.

Enfin, la société a pris la décision de céder les participations qu'elle détenait au sein d'une société détenant un immeuble à Padoue en Italie, compte tenu des termes de l'offre qui lui a été faite et du contexte

économique susceptible de déprécier à moyen terme cet investissement immobilier. Cette opération qui s'est clôturée fin 2022 a permis à la société de bénéficier d'une plus-value de 4,7 millions d'euros dans ses comptes annuels.

FOCUS SUR MONCEAU EURO RISK

Pour la première fois depuis sa création en 2012, l'entreprise doit supporter l'existence de sinistres climatiques catastrophiques survenus dans les zones de chalandise de ses cédantes. De violents orages de grêle ont, à plusieurs reprises, touché la France en juin, générant d'importants dégâts. Les orages survenus entre le 19 et le 23 juin ont provoqué des dommages évalués par la cédante concernée à plus de 14 millions. Pour la première fois, la protection en excédent de sinistre par évènement protégeant cette cédante au-delà de 5,5 millions est entrée en jeu, conduisant l'entreprise à afficher des pertes techniques, alourdies par les résultats déficitaires en provenance des autres cédantes IARD.

Après imputation des sinistres, payés ou à payer, incluant une estimation des sinistres déclarés tardivement, pour un total en forte progression de 21,3 millions d'euros contre 12,1 millions d'euros en 2021, et des commissions de réassurance, en hausse à 5,0 millions d'euros contre 4,7 millions d'euros en 2021, l'activité technique dégage des pertes de 3,5 millions d'euros, à comparer au bénéfice de 3,5 millions d'euros affiché en 2021. En prenant en compte les frais d'administration, l'entreprise affiche un ratio combiné brut de 116 %, évidemment sans rapport avec celui de 83 % qui a caractérisé l'exercice précédent.

EVOLUTION PRÉVISIBLE DE L'ACTIVITÉ DE LA MUTUELLE

CONFLIT UKRAINE – RUSSIE

L'invasion de l'Ukraine fin février 2022 a conduit de nombreux gouvernements dans le monde à imposer des sanctions économiques envers la Russie. L'impact de ces événements sur les marchés financiers et l'environnement des affaires a été significativement négatif et les conséquences à long terme sur l'économie mondiale, et en particulier européenne, sont incertaines. La Mutuelle Centrale de Réassurance n'a pas d'exposition directe sur ces deux pays, ni de placement financier émis par des banques ou entreprises des pays belligérants.

UN MARCHÉ 2023 CONVENTIONNEL FAVORABLE AUX RÉASSUREURS

Le chiffre d'affaires réalisé s'inscrit dans un environnement de marché fortement chahuté fin 2022 et très porteur pour la réassurance. La sinistralité a été forte sur le marché international, avec notamment des épisodes de sécheresse historiques et l'ouragan Ian, qui a représenté à lui seul 39 % de la charge Catastrophe mondiale. A cela s'ajoute la réduction des capacités en rétrocessions et l'augmentation de leur coût. Bon nombre d'assureurs ont publié des résultats en baisse, et ces derniers ont cherché à com-

penser et améliorer leurs marges en augmentant leurs tarifs.

Du fait de la forte inflation, le coût des sinistres augmente, les prix de la réassurance vont croître, à moins que les priorités des contrats ne suivent l'inflation.

Concernant les renouvellements des traités de réassurance, les prix des traités Catastrophe ont augmenté de 40 % et ceux des traités dommages hors Catastrophes Naturelles de 11 %. Les hausses sont également notables sur les branches longues et sur la responsabilité civile. Ces envolées de prix sont autant liées à l'inflation qu'aux mauvais résultats des réassureurs.

Par ailleurs, certaines clauses de stabilisation, ou clauses de partage de l'inflation, ont été modifiées pour être plus favorables aux réassureurs. Le reste à charge est donc plus important pour l'assureur.

Une part importante des couvertures de fréquence et Stop-Loss n'a pas été renouvelée, faute d'appétit des réassureurs ou en raison de leur prix trop élevé.

En 2023, les assureurs devraient, par conséquent, continuer à suivre l'inflation et refacturer à leurs assurés la hausse du coût de la réassurance, s'ils ne veulent pas rogner sur leurs marges. Des revalorisations importantes sont donc à prévoir en 2023 et 2024.

Enfin, les assureurs ont acheté moins de réassurance et conservé davantage de risques, ce qui aura un impact sur le niveau de solvabilité et son corollaire : la plus grande sensibilité des assureurs aux risques, en particulier dans le cas d'une surfréquence d'événements d'intensité moyenne. Il faut donc s'attendre à une plus grande volatilité des résultats des compagnies d'assurance en général.

DES VOIES DE DIVERSIFICATION DES PORTEFEUILLES À ÉTUDIER

L'évolution des marchés de taux et les poussées inflationnistes nécessitent une surveillance renforcée.

La hausse des taux d'intérêt n'étant probablement pas achevée et dans un contexte d'inflation, le maintien structurel d'une importante poche de liquidités ouvre des perspectives : elle permet de faire face sereinement à des retournements de marchés et de saisir des opportunités à même de contribuer à la création de richesse.

Dans un contexte de ralentissement économique et de lutte contre l'inflation par l'ensemble des banques centrales, quelles orientations donner à la politique financière en 2023 ?

La hausse des taux d'intérêt n'étant probablement pas achevée, les investissements obligataires sont à écarter. En revanche, les actifs réels, actions et biens immobiliers, resteront largement prépondérants

dans les portefeuilles, même si la prudence est de mise concernant les unités de compte immobilières afin de garantir la liquidité qui y est attachée.

Par ailleurs, si les encours détenus en actions peuvent être renforcés, il faut envisager de diversifier à la marge l'orientation des portefeuilles. Les actions de petites capitalisations boursières constituent une piste à explorer.

Aujourd'hui, rien ne pousse à réduire à tout prix la poche de liquidités détenues. Les fonds monétaires génèrent des rendements de l'ordre de 2,5%, sans rapport avec ce qu'ils étaient il y a un an, incitant à conserver des volumes significatifs de trésorerie.

Étant donné le niveau des taux courts, la recherche de titres privés obligataires courts sur des entreprises aux bilans solides, a été mise en œuvre en début d'année 2023. Ils offrent un ratio rendement / risque bien meilleur, a fortiori sur des entreprises aux bilans solides et n'ayant pas de forte échéance de dette dans les prochains mois. On trouve aussi des opportunités sur les obligations privées européennes, qui procurent des rendements supérieurs à 2.5% sur des titres bien notés de durée inférieure à 3 ans.

UNE TRANSFORMATION DU SYSTÈME D'INFORMATION COMPTABLE

Le choix a été fait en 2021 de se doter d'un nouveau logiciel destiné à améliorer le système d'information comptable et financière par une automatisation accrue et une sécurité renforcée. Les équipes concernées ont été fortement impliquées en 2022 et vont ainsi voir leurs efforts aboutir dès l'exercice 2023.

CRÉATION D'UN « ASSUJETTI UNIQUE », DIT GROUPE TVA

Afin de pallier la suppression du régime fiscal des groupements prévus par l'article 261 B du CGI, Mutuelle Centrale de Réassurance et plusieurs de ses filiales françaises ainsi que CAPMA-CAPMI ont opté pour la création d'un Groupe TVA (Assujetti Unique) à compter du 1er janvier 2023, conformément aux dispositions de l'article 256 C du Code général des impôts (CGI), qui permet aux entités qui le composent de bénéficier de l'exonération de TVA sur leurs transactions intragroupes. Il est composé des 17 membres suivants : Mutuelle Centrale de Réassurance, Monceau Générale Assurances, CAPMA-CAPMI, Monceau Retraite et Epargne, Fédération Nationale des Groupements de Retraite et de Prévoyance (FNGRP), Monceau Assurances Dommages, Service Central des Mutuelles, Monceau Patrimoine Conseil, AGORASSUR, Union des Mutuelles d'Assurances Monceau, Ass. Mutuelle Centrale d'As-

RAPPORT DE GESTION

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 21 JUIN 2023

surances, Mutuelle d'Assurance Artisanat Transport, Mutuelle d'Assurance des Techniciens de l'Education Routière, Mutuelle d'Assurance du Midi, Société Mu-

tuelle d'Assurances des Musiciens et des Métiers de la Musique, Monceau Agences Immobilier et Monceau Investissements Mobiliers.

LISTE DES ORGANISMES AVEC LESQUELS LA MUTUELLE CONSTITUE UN GROUPE AU SENS DE L'ARTICLE R 345-1-1 DU CODE DES ASSURANCES

Pour répondre aux dispositions de l'article R.345-1-2 du Code des assurances, la Mutuelle Centrale de Réassurance (MCR), société d'assurance mutuelle régie par le Code des Assurances, dont le siège social est situé au 36 rue de Saint-Pétersbourg à Paris 8ème, établit des comptes combinés intégrant les comptes annuels de CAPMA&CAPMI.

Ainsi, outre MCR et ses filiales, CAPMA&CAPMI et ses filiales, l'union de sociétés d'assurances mutuelles UMAM (Union Mutuelles Assurances Monceau), la MUDETAF, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et la MAPA forment un groupe combiné au sens de l'article 345-1-1 du Code des assurances.

EVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Néant

DÉPENSES EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Aucune dépense de recherche et développement n'a été engagée au cours de l'exercice.

PRISES DE PARTICIPATION SIGNIFICATIVES SUR L'EXERCICE DANS DES SOCIÉTÉS COMMERCIALES AYANT LEUR SIÈGE SOCIAL SUR LE TERRITOIRE FRANÇAIS

Néant

SOMMES VERSÉES EN APPLICATION DE L'ARTICLE R 322-55-1 DU CODE DES ASSURANCES

Au cours de l'exercice 2022, les administrateurs ont perçu un montant brut de 47,2 k€ au titre d'indemnités de temps passé. Ces indemnités, conformément

à la réglementation, sont assujetties à des charges sociales, non déduites des montants ci-dessus.

RÉMUNÉRATIONS VERSÉES AU DIRIGEANT OPÉRATIONNEL

Cette information revient à donner des rémunérations quasi-individuelles et n'est donc pas communiquée ici.

LISTE DES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES SIGNÉES EN 2022

- Les conventions réglementées suivantes ont été signées en 2022 par la Mutuelle Centrale de Réassurance :
- Contrat de licence de marques avec SARP
 - Convention de compte courant avec SARP et MIM :
 - Convention de réassurance et de concours techniques avec la MUDETAF :
 - Convention de réassurance et de concours techniques avec Vitis Life :
 - Avenant à la convention de cession d'actions avec Monceau Générale Assurances

////////////////////// PARTIE RELATIVE //////////////////////// AU GROUPE COMBINÉ

SITUATION ET ACTIVITÉ DU GROUPE COMBINÉ

Dans un contexte économique marqué par le retour de l'inflation et les mesures de resserrement des politiques monétaires des banques centrales qui l'accompagne, l'assurance vie s'est inscrite en France dans une dynamique de croissance renforcée pour atteindre 290 millions d'euros fin 2022. Alors que le marché national a marqué un léger repli de -3% par rapport à 2021, le chiffre d'affaires du groupe progresse de 9,7% sachant que la collecte a été réalisée à plus de 83% par l'épargne et à 15,3% par la retraite. A l'international, les caractéristiques des contrats et de leurs sous-jacents sont très dépendants de l'évolution des marchés financiers, les clients et sociétaires sont donc restés attentistes et la collecte a légèrement diminué à 352 millions d'euros contre 365 millions d'euros en 2021. Pour autant la collecte nette est en progression pour atteindre 189 millions d'euros fin 2022.

L'ensemble de l'assurance vie affiche ainsi une croissance de 2% et représente 60% du chiffre d'affaires total du groupe combiné qui augmente de 4% pour atteindre 1,06 milliards d'euros fin 2022.

En assurance IARD, toujours porté notamment par la montée en charge du portefeuille souscrit en Belgique, le groupe affiche une croissance de son chiffre d'affaires de 7% pour atteindre 389 millions d'euros. Cependant, l'activité a été lourdement exposée aux événements climatiques d'ampleur qui ont touché la France en 2022. La tempête Eunice dans le nord de la France en début d'année, les événements de grêle entre fin mai et début juin et l'augmentation importante des coûts des sinistres, accentuée par l'infla-

tion, sont autant de facteurs qui sont venus dégrader les résultats de plusieurs entités rentrant dans le périmètre de combinaison. Tant Monceau Générale Assurances que la Mutuelle d'Assurance des Professions Alimentaires ont, dans ce contexte apporté une contribution déficitaire aux comptes combinés. La MUDETAF reste, quant à elle sur sa belle dynamique de 2021 et allie développement de son portefeuille et qualité des résultats en contribuant positivement aux résultats combinés.

L'activité de réassurance a elle aussi eu à supporter cet environnement économique et climatique défavorable. Elle est par ailleurs tributaire de l'activité des associés et de leur politique de conservation des risques. En effet, ses activités opérationnelles recouvrent trois domaines : la réassurance des associés français et étrangers dans le cadre de conventions d'assistance et de concours technique de durée pluriannuelle ; la réassurance conventionnelle, avec des acceptations provenant quasi-exclusivement de cédantes françaises, pour l'essentiel des sociétés de taille petite et moyenne ; enfin, la liquidation du traité de réassurance des Carnets d'Épargne diffusés de 1969 à 1996 par Capma & Capmi.

Même si la liquidation favorable de provisions constituées lors des inventaires antérieurs permet de dégager des bonis, l'augmentation des sinistres, en particulier climatique, vient dégrader les résultats techniques de la MCR, avec un ratio combiné brut de réassurance qui grimpe à 116 %, contre 113 % en 2021. En 2022, élimination faite des opérations réalisées avec les sociétés incluses dans le périmètre

RAPPORT DE GESTION

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 21 JUIN 2023

de combinaison, la réassurance contribue au chiffre d'affaires combinés à hauteur de 32 millions d'euros, en légère régression par rapport aux 33,3 millions d'euros affichés pour 2021.

Sur le plan financier, après une année 2021 exceptionnelle, où les produits financiers avaient bonifié les comptes de l'exercice à hauteur de 713,2 millions d'euros, l'année 2022 enregistre un déficit de produits financiers net de charge de 163,9 millions d'euros.

En effet, les paramètres de marché ont été défavorables en 2022, les marchés actions ont connu une forte baisse au premier semestre, les principaux indices actions se sont ensuite repris, évoluant en fin d'année avec une décote voisine de 10% sur leur niveau de débit d'année. Mais plus encore l'envolée des taux a provoqué des performances très négatives sur tous les segments du marché obligataire. Les obligations d'État de la zone Euro ont enregistré une performance de l'ordre de -18% en 2022.

Dans ce cadre, la valorisation des supports en unités de compte a été pénalisée, celle-ci dépendant des performances des indices boursiers, des marchés obligataires et de l'immobilier, et l'ajustement ACAV est négatif à la clôture de l'exercice.

Toutes activités confondues, prenant donc en compte des résultats produits par les entreprises incluses dans le périmètre de combinaison qui opèrent en dehors des métiers de l'assurance, et après paiement d'impôts pour un total de 8,3 millions d'euros,

l'excédent de l'exercice s'élève, pour la part du groupe, à 27,4 millions d'euros, en retrait par rapport à 2021.

Bonifiés par ce résultat, les capitaux et réserves propres combinés, évalués selon les principes comptables français, progressent de 1 328 millions d'euros au 31 décembre 2021 pour la part du groupe, à 1 353 millions d'euros à la fin de l'exercice 2022. Hors plus-values latentes sur les portefeuilles de placements, ces fonds propres représentent plus d'un quart, 28,1% plus précisément, des provisions techniques nettes de réassurance et hors provisions en unité de compte. Ce ratio, exceptionnellement élevé dans notre secteur professionnel, confirme la qualité et la solidité du bilan combiné de Monceau Assurances.

Enfin, au 31 décembre 2022, les portefeuilles d'actifs détenus par les sociétés composant le périmètre de combinaison recelaient ensemble des plus-values latentes pour un total de à 46,5 millions d'euros au 31 décembre 2022, contre 568,7 millions d'euros à la clôture de l'exercice précédent. Elles se ventilent entre une moins-value de 115,3 millions sur les portefeuilles obligataires vifs relevant de l'article R343-9, à comparer à une plus-value de 146,6 millions d'euros à fin 2021, et une plus-value de 161,8 millions d'euros sur les autres actifs relevant de l'article R343-10, à comparer également à une plus-value de 422 millions d'euros à fin 2021.

ÉVOLUTION PRÉVISIBLE DE L'ACTIVITÉ DU GROUPE COMBINÉ

CONFLIT UKRAINE - RUSSIE

L'invasion de l'Ukraine fin février 2022 a conduit de nombreux gouvernements dans le monde à imposer des sanctions économiques envers la Russie. L'impact de ces événements sur les marchés financiers et l'environnement des affaires a été significativement négatif et les conséquences à long terme sur l'économie mondiale, et en particulier européenne, sont incertaines. La Mutuelle Centrale de Réassurance, ses filiales et les entités combinées par elle n'ont pas d'exposition directe sur ces deux pays, ni de placement financier émis par des banques ou entreprises des pays belligérants.

EN IARD, POURSUITE DES PROJETS PHARES INITIÉS PRÉCÉDEMMENT

France

La gouvernance de Monceau Générale Assurances a élaboré une feuille de route à horizon 2025 pour l'activité IARD française, qui a été lancée début 2022.

Dans ce cadre, plusieurs objectifs ont été identifiés :

- Continuer à croître sur la base de notre clientèle historique, qui sont les particuliers, les professionnels et quelques segments affinitaires (agriculteurs, musiciens, chasseurs, etc.). Ensuite,
- Travailler sur l'équipement de la clientèle, avec l'ambition de le rendre à la fois fidélisant, multiple et plus rentable.
- Accélérer le développement de MGA en assurances de personnes, avec notamment un objectif de croissance de 10% par an sur la branche santé.

En termes d'expérience client, l'agent général reste au centre des priorités, tout en ayant une approche client multicanal. Dans cette optique, les opérations organisées en 2022 seront poursuivies sur l'exercice 2023 : réunions régionales, réunions commerciales pour les offres santé et assurance vie. Par ailleurs, six nouveaux agents généraux ont été recrutés et formés en 2022 et ont pris leurs fonctions en 2023.

Les priorités pour 2023 consisteront à poursuivre la mise en œuvre de cette feuille de route « Horizon 2025 », avec trois priorités relatives à nos invariants stratégiques : tout d'abord continuer à renforcer le lien avec notre réseau d'agents généraux, en développant avec eux des relations d'exclusivité ; ensuite donner la priorité aux marges plus qu'au volume, avec une surveillance renforcée des portefeuilles, pour favoriser l'amélioration des résultats techniques ; enfin, poursuivre la diversification des portefeuilles en assurances de personnes (santé, prévoyance, garantie accidents de la vie) et en assurance vie (épargne et retraite), en s'appuyant sur Monceau Retraite & Epargne.

Belgique

En application des accords signés avec AXA, ce portefeuille alimentera dans sa totalité Monceau Générale Assurances le 1er janvier 2024. L'hypothèse d'avancer au 1er juillet 2023 le transfert de portefeuille a été abandonnée, faute de parvenir à un accord sur la possibilité de partager pendant un temps le réseau de garages agréés d'AXA Belgium.

LA POURSUITE DES PROJETS DE DÉMATÉRIALISATION DES ACTES DE GESTION EN VIE

France

Depuis deux ans, la dématérialisation des actes de gestion est portée dans le cadre du projet Intactilis, avec lequel 40% des affaires nouvelles sont désormais réalisées. Le processus de souscription dématérialisée a ainsi débuté pour les contrats Dynavie et Multifonds. En 2023, le projet se poursuivra avec le produit retraite, pour l'adhésion et les versements complémentaires.

Le groupe souhaite diminuer le recours au papier, dans une démarche éco-responsable et de qualité de la relation client. Actuellement, en France, environ 400.000 documents papiers sortants et 189.000 entrants sont traités chaque année. Il s'agit non seulement d'un poste de coût non négligeable, notamment en termes d'affranchissement, mais aussi d'une tâche particulièrement chronophage en ce qui concerne la qualification des documents entrants. Par ailleurs, les réseaux de distribution ont été équipés de tablettes pour réaliser les actes de gestion de manière dématérialisée, ce qui garantit la complétude des dossiers clients et améliore la qualité des données. Tout en conservant notre ADN de proximité.

Concernant la population active, elle a des appétences différentes et moins de temps à consacrer à la visite d'un commercial. Pour s'y adapter, il faut pouvoir évoluer vers une relation plus hybride, avec

davantage de multicanal tout en conservant la relation de proximité avec nos sociétaires et en dégageant ainsi plus de temps pour la qualité de l'échange et le conseil au cœur de nos préoccupations. Il pourrait être prochainement proposé un espace numérique temporaire, où le sociétaire pourrait déposer des documents de manière sécurisée avant ou après un rendez-vous. C'est une première étape vers l'ouverture de nouveaux canaux de communication et d'échanges.

Luxembourg

Au Luxembourg, Vitis Life va poursuivre sa stratégie de digitalisation, afin de continuer à gagner en efficacité et demeurer le partenaire de confiance de ses distributeurs. La société a décidé d'accélérer ses projets de développement de ses systèmes d'informations, en vue notamment de permettre aux distributeurs d'introduire de nouvelles opérations financières ou administratives au travers le portail «MyVitisLife », tout en leur donnant plus de transparence sur l'état de situation des processus spécifiques à ces opérations.

REVALORISATION DES PRESTATIONS DES RÉGIMES DE RETRAITE EN POINTS EN FRANCE

En 2022, tous les régimes en points ont un taux de couverture au moins supérieur à 135%. Soucieux d'accompagner au mieux les retraités face à l'inflation, il a donc été décidé, à effet du 1er janvier 2023, de revaloriser de 6% les rentes de service du RCR et de Monceau Retraite, de 4% le Fonds Acti Retraite et de 3% le Fonréa.

LE RISQUE DE LIQUIDITÉ À SURVEILLER ET UNE POLITIQUE DE GESTION FINANCIÈRE ADAPTÉE

Au-delà de l'effet sur les marchés actions et obligataires, les taux d'intérêt agissent sensiblement sur le marché immobilier, en particulier parce que la valeur des biens est déterminée par l'actualisation des flux futurs. Aussi, la hausse des taux à long terme des derniers mois pourrait-elle avoir un effet dépressif sur la valeur du patrimoine, ce qui ne semble pas encore anticipé au vu des prix toujours observés sur le Quartier Central des Affaires à Paris. Pour autant, le risque de liquidité reste un risque inhérent au regard du volume important de contrats en unités de compte immobilières.

La politique de gestion financière intègre ce risque en maintenant un volant de trésorerie élevé : la trésorerie représente par exemple environ 12% des encours pour MCR et ses filiales MGA et MR&E, ou près de 20% pour CAPMA&CAPMI.

RAPPORT DE GESTION

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 21 JUIN 2023

PERSPECTIVES SUR L'ACTIVITÉ IMMOBILIÈRE

Les conditions de location des biens se sont dégradées ces dernières années sous l'effet de plusieurs facteurs : conséquences de la pandémie Covid19, effets sur l'Europe de la guerre en Ukraine, reprise de l'inflation et la remontée des taux.

En France, le marché locatif reste aux mains des preneurs, même si la pression s'est quelque peu relâchée. Le risque de vacance des biens en portefeuille, fortement accru ces dernières années, reste élevé. Les métropoles régionales et la périphérie parisienne y sont plus exposées que le Quartier Central des Affaires parisiens, expliquant pour partie l'engouement persistant pour cette localisation. Pour ces raisons, la société n'a pas donné suite aux propositions d'investissements en province qu'elle a reçues, et se refuse à acquérir des immeubles à des prix qu'elle estime surévalués. Dans ces conditions, les opportunités d'investissements sont rares, et la priorité porte d'une part sur l'amélioration du taux d'occupation des immeubles, d'autre part sur la qualité des immeubles détenus ou en construction.

Au Luxembourg, avec un taux de vacance moyen de 3,9% sur le marché, ce dernier est très serré et reste aux mains des bailleurs. Si l'année 2022 a été calme pour les professionnels de l'immobilier de bureaux luxembourgeois, car marquée par des bouleversements géopolitiques, économiques et essuyant encore les conséquences de la pandémie de Covid-19, la situation semble néanmoins se débloquer sur le début de l'année 2023 sur l'ensemble du marché luxembourgeois. En ce qui concerne les immeubles détenus au Luxembourg, la commercialisation ne pose aucun problème particulier, d'une part grâce à la localisation centrale des biens acquis, d'autre part grâce aux rénovations récentes entreprises, aux meilleurs standards d'économie d'énergie actuels, qui attire nombre de sociétés soucieuses de répondre aux critères ESG. Enfin, il est prévu de regrouper les sociétés immobilières luxembourgeoises sous une structure juridique unique, afin de donner à l'ensemble une plus grande visibilité.

DES VOIES DE DIVERSIFICATION DES PORTEFEUILLES À ÉTUDIER

L'évolution des marchés de taux et les poussées inflationnistes nécessitent une surveillance renforcée. La hausse des taux d'intérêt n'étant probablement pas achevée et dans un contexte d'inflation, le maintien structurel d'une importante poche de liquidités ouvre des perspectives : elle permet de faire face sereinement à des retournements de marchés et de saisir des opportunités à même de contribuer à la création de richesse. Dans un contexte de ralentis-

ement économique et de lutte contre l'inflation par l'ensemble des banques centrales, quelles orientations donner à la politique financière en 2023 ?

La hausse des taux d'intérêt n'étant probablement pas achevée, les investissements obligataires sont à écarter. En revanche, les actifs réels, actions et biens immobiliers, resteront largement prépondérants dans les portefeuilles, même si la prudence est de mise concernant les unités de compte immobilières afin de garantir la liquidité qui y est attachée.

Par ailleurs, si les encours détenus en actions peuvent être renforcés, il faut envisager de diversifier à la marge l'orientation des portefeuilles. Les actions de petites capitalisations boursières constituent une piste à explorer.

Aujourd'hui, rien ne pousse à réduire à tout prix la poche de liquidités détenues. Les fonds monétaires génèrent des rendements de l'ordre de 2,5%, sans rapport avec ce qu'ils étaient il y a un an, incitant à conserver des volumes significatifs de trésorerie.

Étant donné le niveau des taux courts, la recherche de titres privés obligataires courts sur des entreprises aux bilans solides, a été mise en œuvre en début d'année 2023. Ils offrent un ratio rendement / risque bien meilleur, a fortiori sur des entreprises aux bilans solides et n'ayant pas de forte échéance de dette dans les prochains mois. On trouve aussi des opportunités sur les obligations privées européennes, qui procurent des rendements supérieurs à 2.5% sur des titres bien notés de durée inférieure à 3 ans.

LE DÉVELOPPEMENT DE LA FINANCE DURABLE

Le secteur financier fait aujourd'hui face à une nouvelle vague réglementaire qui va le révolutionner fondamentalement et qui impactera chacun de ses métiers. Cette réglementation, reposant sur les décisions prises en 2015 à la COP21, vise à faire en sorte que tous les acteurs du secteur financier, en ce compris les sociétés d'assurances, participent au développement d'une finance durable au travers notamment de la prise en compte de critères extra-financiers, communément appelés critères ESG, pour « Environnementaux », « Sociaux » et « Gouvernance ».

En tant que sociétés d'assurance proposant des contrats d'assurance de long terme, Capma&Capmi, MR&E et Vitis Life notamment, se doivent de répondre aux besoins et exigences de leurs sociétaires et clients en matière de finance durable. Même si aujourd'hui force est de constater que, vu leur profil et leurs besoins, peu de clients et sociétaires souhaitent investir dans des actifs répondant aux critères ESG, nous sommes toutefois convaincus que leur demande pour de tels actifs va croître dans les années à venir.

EVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Néant

DÉPENSES EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT AU NIVEAU DU GROUPE COMBINÉ

Aucune dépense de recherche et développement n'a été engagée au cours de l'exercice.

RAPPORT DE GESTION

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 21 JUIN 2023

ANNEXES

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D.441-4)

En application de la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 29 mai 2017, les informations mentionnées ci-dessous n'intègrent pas les opérations liées aux contrats d'assurance et de réassurance.

Article D.441 I.-1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours ou plus	Total (1 jour ou plus)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	0	0	0	0	0	0
Montant total de la facture concernées						
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice						
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créanciers litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues						
Montant total des factures exclues						
(B) Délais						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement						
TOTAL						

ANNEXES

Factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice (tableau prévu au II de l'article D.441-4)

En application de la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 29 mai 2017, les informations mentionnées ci-dessous n'intègrent pas les opérations liées aux contrats d'assurance et de réassurance.

Article D.441 I.-2° :						
Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours ou plus	Total (1 jour ou plus)
(D) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	0	0	0	0	0	0
Montant total de la facture concernées						
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice						
(E) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créanciers litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues						
Montant total des factures exclues						
(F) Délais						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement						
TOTAL						



BILAN COMBINE AU 31 DÉCEMBRE 2022

ACTIF	2022.12	2021.12
Actifs incorporels	57 122	59 011
Placements des entreprises d'assurances	5 480 355	5 593 898
Terrains et constructions	987 264	959 708
Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	270 509	239 523
Autres placements	4 166 658	4 337 007
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	55 923	57 660
Placements représentant les engagements en UC	4 014 476	4 073 748
Placements des entreprises du secteur bancaire		
Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation		
Autres placements		
Placements des autres entreprises	417 852	461 479
Titres mis en équivalence	2 494	2 325
Part des cessionnaires et des rétrocessionnaires dans les provisions techniques	125 642	111 494
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance	65 827	52 848
Créances sur la clientèle des entreprises du secteur bancaire		
Créances sur les entreprises du secteur bancaire		
Autres créances	93 984	67 057
Autres actifs	280 629	153 763
Immobilisations corporelles	13 335	13 556
Disponibilités	267 295	140 207
Comptes de régularisation à l'actif	38 178	37 918
Frais d'acquisition reportés	7 786	7 366
Autres	30 392	30 552
Différence de conversion		
Actif net en cours de cession		6 522
TOTAL BILAN	10 576 559	10 620 062

Sauf mention contraire, les sommes portées dans le présent document sont exprimées en milliers d'euros et sont arrondies au millier d'euros le plus proche.



PASSIF	2022.12	2021.12
Capitaux propres du groupe	1 353 356	1 327 765
Capital social ou fonds équivalents	394 870	395 296
Primes		
Réserves et Report à nouveau	187 023	155 261
Résultat net (Part du groupe)	27 424	133 252
Réserves de consolidation groupe	744 039	643 957
Intérêts minoritaires		1 138
Passifs subordonnés		
Provisions techniques brutes	4 939 026	4 915 521
Provisions techniques vie	4 142 662	4 165 245
Provisions techniques non-vie	796 364	750 275
Provisions techniques en UC	4 015 780	4 073 748
Provisions pour risques et provisions charges	8 045	21 184
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance	64 470	52 275
Dettes envers la clientèle des entreprises du secteur bancaire		
Dettes représentées par des titres		
Dettes envers les entreprises du secteur bancaire		
Autres dettes	140 748	183 242
Comptes de régularisation	55 135	41 083
Différence de conversion		
Passif net en cours de cession		4 106
TOTAL BILAN	10 576 559	10 620 062



COMPTE DE RÉSULTAT COMBINÉ AU 31 DÉCEMBRE 2022

	Activités Vie	Activités Non-Vie	Autres Activités	Total 2022
Primes émises	642 557	419 750		1 062 306
Variation de primes non acquises		(2 924)		(2 924)
Primes acquises	642 557	416 826		1 059 383
Produits d'exploitation bancaires				
Chiffres d'affaires ou produits des autres activités			45 184	45 184
Autres produits d'exploitation	24	4 372	322	4 718
Produits financiers nets de charge	(206 453)	27 550	14 994	(163 909)
Total des produits d'exploitation courants	436 128	448 748	60 500	945 376
Charges des prestations d'assurances	(380 900)	(350 734)	(7 748)	(739 382)
Charges ou produits nets des cessions en assurance	2 365	(1 421)		944
Charges d'exploitation bancaire				
Charges des autres activités	(1)	(0)	(34 232)	(34 233)
Charges de gestion	(35 211)	(100 166)	(369)	(135 746)
Total des charges d'exploitation courantes	(413 746)	(452 321)	(42 349)	(908 417)
Résultat de l'exploitation courante	22 382	(3 574)	18 151	36 959
Autres produits nets				(54)
Résultat exceptionnel				797
Impôt sur les résultats				(8 342)
Résultat net des entreprises intégrées				29 359
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence				525
Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition				(2 461)
Résultat net de l'ensemble combiné				27 424
Intérêts minoritaires				
Résultat net des activités abandonnées				
Résultat net (part du groupe)				27 424

COMPTE DE RÉSULTAT COMBINÉ AU 31 DÉCEMBRE 2022

	Activités Vie	Activités Non-Vie	Autres Activités	Total 2022
Primes émises	629 663	392 797		1 022 460
Variation de primes non acquises		(1 287)		(1 287)
Primes acquises	629 663	391 510		1 021 173
Produits d'exploitation bancaires				
Chiffres d'affaires ou produits des autres activités			54 209	54 209
Autres produits d'exploitation	15	4 070	396	4 480
Produits financiers nets de charge	627 083	81 400	4 678	713 162
Total des produits d'exploitation courants	1 256 760	476 981	59 283	1 793 024
Charges des prestations d'assurances	(1 112 200)	(305 510)	(7 510)	(1 425 220)
Charges ou produits nets des cessions en assurance	237	(13 434)		(13 197)
Charges d'exploitation bancaire				
Charges des autres activités	(0)	0	(33 106)	(33 106)
Charges de gestion	(33 210)	(100 741)	(547)	(134 498)
Total des charges d'exploitation courantes	(1 145 173)	(419 685)	(41 162)	(1 606 021)
Résultat de l'exploitation courante	111 587	57 296	18 121	187 003
Autres produits nets				40
Résultat exceptionnel				186
Impôt sur les résultats				(52 351)
Résultat net des entreprises intégrées				134 878
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence				372
Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition				(2 501)
Résultat net de l'ensemble combiné				132 749
Intérêts minoritaires				448
Résultat net des activités abandonnées			950	950
Résultat net (part du groupe)				133 252



COMPTE TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON-VIE

	2022.12			2021.12		
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes
Primes acquises	416 826	- 30 391	386 435	391 510	- 27 814	363 696
Primes	419 750	- 30 391	389 359	392 797	- 27 814	364 983
Variation des primes non acquises	- 2 924	- 0	- 2 924	- 1 287	-	- 1 287
Part du compte technique dans les produits nets de placements	23 644	-	23 644	52 478	-	52 478
Autres produits techniques	4 372	-	4 372	4 070	-	4 070
Charges des sinistres	- 350 674	26 842	- 323 832	- 305 548	11 631	- 293 916
Prestations et frais payés	- 332 148	14 994	- 317 154	- 280 171	20 138	- 260 033
Charges des provisions pour sinistres	- 18 527	11 848	- 6 678	- 25 376	- 8 507	- 33 883
Charges des autres provisions techniques	1 297	- 619	678	- 1 846	- 91	- 1 937
Participation aux résultats	- 60	-	- 60	37	-	37
Frais d'acquisition et d'administration	- 78 990	2 746	- 76 244	- 76 663	2 840	- 73 823
Frais d'acquisition	- 58 081	-	- 58 081	- 59 787	-	- 59 787
Frais d'administration	- 20 909	-	- 20 909	- 16 876	-	- 16 876
Commissions reçues des réassureurs	-	2 746	2 746	-	2 840	2 840
Autres charges techniques	- 20 175	-	- 20 175	- 19 669	-	- 19 669
Variation de la provision pour égalisation	- 1 132	-	- 1 132	- 1 363	-	- 1 363
Résultat technique non-vie	- 4 892	- 1 421	- 6 313	43 008	- 13 434	29 574
Participation des salariés	- 1 166	-	- 1 166	- 1 201	-	- 1 201
Produits nets des placements hors part du compte technique	3 906	-	3 906	28 922	-	28 922
Résultat de l'exploitation courante	- 2 153	- 1 421	- 3 574	70 729	- 13 434	57 296

COMPTE TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE

	2022.12			2021.12		
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes
Primes	642 557	154	642 711	629 663	- 969	628 694
Part du compte technique dans les produits nets de placements	119 134	-	119 134	362 239	-	362 239
Ajustements ACAV (plus-values)	71 422		71 422	251 272		251 272
Autres produits techniques	24	-	24	15	-	15
Charges des sinistres	- 467 393	1 371	- 466 022	- 484 774	1 046	- 483 727
Prestations et frais payés	- 460 314	1 371	- 458 943	- 491 277	1 202	- 490 076
Charges des provisions pour sinistres	- 7 079	0	- 7 079	6 504	- 155	6 348
Charges des autres provisions techniques d'assurance vie et autres provisions techniques	169 550	681	170 230	- 346 329	20	- 346 310
Provisions d'assurance vie	112 642	681	113 323	191 005	20	191 024
Provisions en UC	56 873	-	56 873	- 537 347	-	- 537 347
Autres provisions techniques	34	-	34	13	-	13
Participation aux résultats	- 83 022		- 83 022	- 281 084		- 281 084
Frais d'acquisition et d'administration	- 32 280	-	- 32 280	- 28 931	-	- 28 931
Frais d'acquisition	- 23 220	-	- 23 220	- 21 248	-	- 21 248
Frais d'administration	- 9 218	-	- 9 218	- 7 823	-	- 7 823
Commissions reçues des réassureurs	159		159	140		140
Ajustements ACAV (moins-values)	- 413 495	-	- 413 495	- 12 517		- 12 517
Autres charges techniques	- 1 475	-	- 1 475	- 1 577	-	- 1 577
Résultat technique vie	5 022	2 206	7 228	87 975	97	88 072
Participation des salariés	- 1 333		- 1 333	- 2 575		- 2 575
Produits nets des placements hors part du compte technique	16 487		16 487	26 090		26 090
Résultat de l'exploitation courante	20 176	2 206	22 382	111 490	97	111 587



ANNEXES AUX COMPTES COMBINÉS

Les comptes combinés de Monceau Assurances sont établis par la Mutuelle Centrale de Réassurance conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptable (ANC) n°2020-01 du 9 octobre 2020, entré en vigueur le 29 décembre 2020 et relatif aux comptes consolidés et combinés.

1 PÉRIMÈTRE DE COMBINAISON

Le périmètre de combinaison a connu les principales modifications suivantes sur l'exercice :

- Le 11 mai 2022, les titres détenus dans la société Cyberlibris (52,89%) ont été cédés pour un montant de 3,4 millions d'euros. L'offre avait été reçue et acceptée en octobre 2021 et les actifs, passifs et éléments au compte de résultat de Cyberlibris étaient ainsi présentés dans les comptes clos le 31 décembre 2021 sur des lignes distinctes avec le libellé « en cours de cession ».

- La société immobilière italienne Fin.Ve.Cos S.r.l. a été cédée le 21 décembre 2022 pour un montant de 57.6 millions d'euros. L'immeuble de Padoue a été estimé à 59.5 millions d'euros, valeur à laquelle est venue se grever la situation nette de la société à la date de clôture.

1.1 INTÉGRATION GLOBALE ////

Cette méthode de combinaison est appliquée aux entités suivantes :

- Une société d'assurance mutuelle, entreprise régie par le code des assurances, qui assume la responsabilité d'établir les comptes combinés :

Dénomination	Activité	Adresse postale	N° immatriculation	Code APE
Mutuelle Centrale de Réassurance (MCR)	Réassurance Assurance I.A.R.D.	36-38, rue de Saint-Petersbourg 75008 Paris (France)	775 364 383 00064	6512Z

- Quatre sociétés d'assurance mutuelle et une union de sociétés d'assurance mutuelles, qui ont signé avec la Mutuelle Centrale de Réassurance un traité de réassurance de longue durée. L'existence de cette relation de réassurance importante et durable en vertu de dispositions contractuelles crée, en application de l'article R 345-1-1 du code des assurances, l'obligation d'établir des comptes combinés intégrant les comptes sociaux de ces différentes entreprises :

Dénomination	Activité	Adresse postale	N° immatriculation	Code APE
CAPMA & CAPMI	Assurance vie	36-38, rue de Saint-Petersbourg 75008 Paris (France)	775 670 482 00030	6511Z
Union des Mutuelles d'Assurances Monceau (UMAM)	Assurance I.A.R.D.	36-38, rue de Saint-Petersbourg 75008 Paris (France)	784 338 717 00027	6512Z
Mutuelle d'Assurance des Professions Alimentaires (MAPA)	Assurance I.A.R.D.	1 rue Anatole Contré, BP 30037 17411 Saint Jean d'Angély (France)	775 565 088 00066	6512Z
Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie (MAB)	Assurance I.A.R.D.	27 avenue d'Eylau 75116 Paris (France)	784 647 273 000 19	6512Z
Mutuelle des Débitants de Tabac de France (MUDETAF)	Assurance I.A.R.D.	23, rue Chaptal 75009 Paris (France)	350 403 804 00049	6512Z

Ces traités de réassurance marquent l'adhésion des entreprises concernées au statut d'associé de la Mutuelle Centrale de Réassurance. D'autres sociétés d'assurance au Maroc, en Tunisie, au Canada et au Sénégal, bien qu'elles jouissent d'un statut similaire, ne sont pas intégrées dans le périmètre de combinaison étant donné qu'elles ne sont pas soumises aux dispositions de l'article L310-1 ou L310-1-1 du code des assurances, n'ont pas de lien en capital avec les sociétés incluses dans le périmètre de combinaison, sont dotées de structure de direction autonome et ne bénéficient pas des services communs proposés par les GIE du groupe.

■ Quatre Groupements d'Intérêt Economique (GIE) :

Dénomination	Activité	Adresse postale	N° immatriculation	Code APE
Service Central des Mutuelles (SCM)	Gestion des fonctions centrales	36-38, rue de Saint-Petersbourg 75008 Paris (France)	703 001 875 00011	6512Z
Fédération Nationale des Groupements de Retraite et de Prévoyance (FNGRP)	Distribution et gestion de produits d'assurance de personnes	36-38, rue de Saint-Petersbourg 75008 Paris (France)	305 303 117 00025	6511Z
Monceau Gestion Immobilier (MGI)	Gestion immobilière	65, rue de Monceau 75008 Paris (France)	451 343 602 00038	6832A
Monceau Assurances Dommages	Distribution et gestion de produits d'assurance I.A.R.D.	1, avenue des Cités Unies d'Europe 41100 Vendôme (France)	488 099 367 00028	6512Z

■ Cinq sociétés adhérant à l'Union des Mutuelles d'Assurance Monceau (UMAM), réassurées à 100% par elle, et bénéficiant de sa caution solidaire dans les termes de l'article L 322-26-3 du Code des assurances :

Dénomination	Activité	Adresse postale	N° immatriculation	Code APE
Mutuelle Centrale d'Assurances (MCA)	Assurance I.A.R.D.	36-38, rue de Saint-Petersbourg 75008 Paris (France)	343 070 397 00058	6512Z
Mutuelle d'Assurance du Midi (MAM)	Assurance I.A.R.D.	14, avenue du Grand Ramier 31400 Toulouse (France)	353 454 382 00030	6512Z
Mutuelle d'Assurance des Techniciens de l'Éducation Routière (MASTER)	Assurance I.A.R.D.	50, rue Rouget de Lisle 92150 Suresnes (France)	353 454 382 00030	6512Z
Société Mutuelle d'Assurances des Musiciens et des Métiers de la Musique (SMAMMM)	Assurance I.A.R.D.	95, rue d'Amsterdam 75008 Paris (France)	394 463 400 00017	7010Z
Mutuelle d'Assurance de l'Artisanat et des Transports (MAT)	Assurance I.A.R.D.	28, rue Cambacérés 75008 Paris (France)	333 672 293 00045	6512Z



■ Deux sociétés civiles :

Dénomination	Activité	Adresse postale	N° immatriculation	Code APE
Monceau Investissements Mobiliers (MIM)	Gestion d'un portefeuille de participations	36-38, rue de Saint-Petersbourg 75008 Paris (France)	326 494 101 00024	6430 Z
Société Civile Foncière Centrale Monceau (SCFCM)	Gestion d'un patrimoine foncier	36-38, rue de Saint-Petersbourg 75008 Paris (France)	319 354 833 00034	6820 B

■ Dix-sept sociétés de capitaux et une société d'assurance mutuelle contrôlées par des entités incluses dans le périmètre de combinaison

Dénomination	Activité	Adresse postale	N° immatriculation	Code APE
Monceau Générale Assurances S.A. (MGA)	Assurance I.A.R.D.	1, avenue des Cités Unies d'Europe 41100 Vendôme (France)	414 086 355 00040	6512 Z
Services en Assurance, Réassurance et Prévoyance SARP S.A.S	Conseil en gestion	36-38, rue de Saint-Petersbourg 75008 Paris (France)	310 838 081 00043	6520 Z
Monceau Retraite & Épargne S.A. (MR&E)	Société anonyme d'assurance mixte	36-38, rue de Saint-Petersbourg 75008 Paris (France)	443 137 500 00023	6511 Z
Domaine de Molières S.A.S	Gestion de patrimoine foncier	36-38, rue de Saint-Petersbourg 75008 Paris (France)	375 820 321 00103	0121 Z
AgorAssur SARL	Courtage d'assurance	1, avenue des Cités Unies d'Europe 41100 Vendôme (France)	597 020 122 00037	6622 Z
Monceau Patrimoine Conseil SASU (MPC)	Courtage d'assurance	36-38, rue de Saint-Petersbourg 75008 Paris (France)	528 938 665 00056	6622 Z
AEDES S.A.	Courtage d'assurance IARD	Route des Canons 3 B-5000 Namur (Belgique)	RPM Namur BE 0460 855 809	N/A
AEDES IT	Société de prestations et conseil en informatique	Route des Canons 3 B-5000 Namur (Belgique)	RCS Luxembourg B 182 094	N/A
Monceau Euro Risk S.A.	Réassurance	52, boulevard Marcel Cahen L-1311 Luxembourg (Luxembourg)	RCS Luxembourg B 169151	N/A
Monceau Life & Pension Holding S.A.	Société de portefeuille Société anonyme de droit luxembourgeois	52, boulevard Marcel Cahen L-1311 Luxembourg (Luxembourg)	RCS Luxembourg B 35 154	N/A
SARP Europe S.à.r.l.	Conseil économique	52, boulevard Marcel Cahen L-1311 Luxembourg (Luxembourg)	RCS Luxembourg B 171 247	N/A
Monceau Participations S.A.	Société de portefeuille	52, boulevard Marcel Cahen L-1311 Luxembourg (Luxembourg)	RCS Luxembourg B 187 882	N/A
Monceau International S.A.	Société de portefeuille	52, boulevard Marcel Cahen L-1311 Luxembourg (Luxembourg)	RCS Luxembourg B 187 883	N/A
VITIS LIFE S.A.	Assurance vie	52, boulevard Marcel Cahen L-1311 Luxembourg (Luxembourg)	RCS Luxembourg B 49 922	N/A
Monceau Asset Management SAS (Monceau AM)	Société de gestion d'actifs	65, rue de Monceau 75008 Paris (France)	802 985 960 00011	6612Z
RCBF Vie	Société d'assurance mutuelle vie	27 avenue d'Eylau 75116 Paris (France)	852 204 171 000 15	6512Z
Assurance & Prévoyance de Guyane SAS (APG)	Courtage d'assurance	10, rue Léopold Heder 97344 Cayenne (Guyane, France)	3272361700038	6622Z

■ Deux sociétés immobilières :

Dénomination	Activité	Adresse postale	N° immatriculation	Code APE
Monceau Agences Immobilière S.C.I (MAI)	Gestion immobilière des agences Monceau	65, rue de Monceau 75008 Paris (France)	431 955 046 00021	6820B
SOGIMME II S.A.	Société portant l'immeuble « White Pearl »	52, boulevard Marcel Cahen L-1311 Luxembourg (Luxembourg)	RCS Luxembourg B 155020	N/A

1.2. SOCIÉTÉS COMBINÉES PAR MISE EN ÉQUIVALENCE ET PAR INTÉGRATION PROPORTIONNELLE ////////////////

1.2.1. Intégration proportionnelle Néant.

1.2.2. Sociétés combinées par mise en équivalence

Dénomination	Activité	Adresse postale	N° immatriculation	Code APE
Société Immobilière Toulouse Entrepôt S.A. (SITE) Détenue à 50%	Entreposage	22, rue Henri Barbusse 92110 Clichy (France)	550 800 965 00059	6820B

1.3. REMARQUES SUR L'ÉTENDUE DU PÉRIMÈTRE DE COMBINAISON ////////////////

En accord avec l'article 212-2 du règlement n°2020-01 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC), n'ont pas été retenues dans le périmètre les sociétés civiles ou sociétés immobilières utilisées comme support de contrats à capital variable. Il s'agit de la Société Civile Centrale Monceau (SCCM) et de Monceau Investissements Immobiliers (MII). Pour les mêmes raisons, la société Monceau Stratégies Durables, utilisée comme véhicule pour porter l'or, support des contrats d'assurance-vie distribué par Monceau Assurances, n'est pas intégrée dans le périmètre de combinaison.

Les sociétés immobilières qui ne sont pas détenues en contrepartie d'engagements d'assurance entrent dans le périmètre de combinaison au 31 décembre de l'exercice considéré dès lors

qu'elles sont en exploitation depuis le 1^{er} janvier dudit exercice et que les actifs immobiliers qu'elles détiennent ont une valeur brute supérieure à 10 millions d'euros.

Ainsi, Monceau LuxImmo 46 Sàrl et Monceau LuxImmo 48 SA qui détiennent pour seuls actifs des immeubles situés respectivement au 44-46 et 48 Boulevard Grande Duchesse Charlotte à Luxembourg, dont la valeur brute comptable est inférieure à 10 millions d'euros, sont exclues du périmètre de combinaison des comptes.

Les sociétés immobilières luxembourgeoises Curve, Valencia (Immeuble Quatuor), Centre Étoile (Immeuble Nova) et Partim (Immeuble Ultimate) répondent au critère de taille mais ne sont pas en exploitation à l'ouverture de l'exercice ; elles sont donc exclues du périmètre de combinaison au 31 décembre 2022.

L'entité NewB n'est pas intégrée au périmètre de combinaison des comptes, car le groupe n'exerce aucun contrôle sur cette entité, étant donné les statuts de cette coopérative et ses caractéristiques de fonctionnement.

Le maintien de ces sociétés en dehors du périmètre de combinaison ne modifie pas de manière significative la physionomie des comptes combinés.



2 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Néant

3 PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

3.1. PRINCIPES ET MÉTHODES DE COMBINAISON

Les comptes combinés ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptable (ANC) n°2020-01 du 9 octobre 2020, entré en vigueur le 29 décembre 2020 et relatif aux comptes consolidés et combinés. Les comptes annuels des entités, qui sont établis à partir du règlement de l'ANC n°2015-11 relatif aux comptes annuels pour les entreprises d'assurance, du règlement de l'ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général pour les entreprises commerciales et des règles comptables en vigueur localement pour les entreprises ayant leur siège social en dehors de France, ont été retraités en conséquence.

3.1.1 Clôture des comptes

Les entités retenues dans le périmètre de combinaison clôturent leurs comptes annuels au 31 décembre, à l'exception du groupe Monceau Gestion Immobilier, qui arrête ses comptes au 30 septembre. Ces comptes sont établis conformément aux articles L123-12 à L123-24 du Code de commerce en tenant compte des dispositions particulières du Code des assurances.

3.1.2 Informations sur le choix des méthodes utilisées

Terrains et constructions – Parts de sociétés civiles immobilières ou foncières

Les immeubles et les parts ou actions des sociétés immobilières ou foncières non cotées sont retenus pour leur prix d'achat ou de revient ou pour la valeur fixée, après expertise, par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR).

Les immeubles sont amortis sur leur durée d'utilisation économique estimée à compter de leur date d'acquisition. Les durées de vie estimées sont comprises, selon la nature de l'immeuble et sa location, entre 50 et 100 ans.

La valeur de réalisation des immeubles et des parts ou actions des sociétés immobilières ou foncières non cotées est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale effectuée par un expert agréé par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution. Entre deux expertises, la valeur fait l'objet d'une estimation annuelle, certifiée par un expert accepté par l'Autorité.

Valeurs mobilières à revenus fixes

Les obligations et autres valeurs à revenus fixes sont retenues pour leur prix d'achat, net des coupons courus à l'achat. La différence entre le prix d'achat et la valeur de remboursement est rapportée au résultat. Lorsque le prix d'achat de ces titres est supérieur à leur prix de remboursement, la différence est amortie sur la durée de vie résiduelle des titres. Lorsque le prix d'achat est inférieur à leur prix de remboursement, la différence est portée en produit sur la durée de vie résiduelle des titres.

S'agissant des obligations indexées sur l'inflation, la variation, du fait de l'inflation, de la valeur de remboursement entre deux dates d'inventaire est reprise dans les produits (ou charges) de l'exercice.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond au dernier cours coté au jour de l'inventaire ou, pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché.

Actions et autres titres à revenus variables

Les actions et autres titres à revenus variables sont retenus pour leur prix d'achat. La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond :

- au dernier cours coté au jour de l'inventaire, pour les titres cotés ;
- à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché, pour les titres non cotés ;
- au dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire pour les actions de sociétés d'investissement à capital variable et les parts de fonds communs de placement

Placements représentant les engagements en unités de compte

Conformément à l'article R.343-13 du Code des assurances et à l'article 222-1 du règlement ANC n° 2015-11, les placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte sont évalués à la valeur de réalisation des supports de référence à la clôture de l'exercice.

Les variations positives ou négatives résultant de la comparaison de cette valeur avec leur prix d'acquisition ou leur valeur de réévaluation à la clôture précédente sont inscrites séparément au compte de résultat en ajustements des contrats à capital variable (ACAV) en plus-values ou moins-values.

Les réévaluations sont donc enregistrées de manière symétrique à la variation des provisions techniques des contrats en unités de compte. Elles viennent compenser la part de cette variation résultant de l'évolution de la valeur des supports.

3.1.3 Évaluation des placements

Les titres relevant de l'article R.343-9 du Code des assurances font l'objet d'une dépréciation selon les dispositions des articles 123-1 à 123-5 du règlement ANC n° 2015-11.

Les titres relevant de l'article R.343-10 du Code des assurances font l'objet d'une dépréciation selon les dispositions des articles 123-6 à 123-19 de ce règlement.

En application des recommandations de l'Autorité des Normes Comptables, pour les actifs évalués conformément aux dispositions de l'article R 343-10 du Code des assurances, il est constitué une dépréciation à caractère durable ligne par ligne lorsque, pendant 6 mois au moins, la valeur vénale de l'actif est inférieure à 80 % de son prix de revient, et se trouve toujours dans cette situation à la date de l'inventaire.

Une dépréciation à caractère durable est également comptabilisée pour les actifs faisant l'objet d'une telle provision à l'inventaire précédent. Si l'actif est destiné à

être cédé, la dépréciation constituée est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur vénale. Dans le cas contraire, la dépréciation est égale à la différence entre le prix de revient et la valeur vénale multipliée par 1,159, coefficient calculé en supposant une durée de détention de 5 ans, et une revalorisation de l'actif au taux de 3 % par an. Les comptes des entreprises établies hors de France qui appliquent des règles différentes ne font pas l'objet de retraitement lorsque les méthodes appliquées conduisent à des résultats non significativement différents de ceux que produirait l'application des règles décrites supra.

Les provisions pour risque d'exigibilité, qui, même si elles sont classées parmi les provisions techniques, s'apparentent à des provisions pour dépréciation d'actifs, sont, en application du règlement en date du 23 novembre 2004 du Conseil national de la comptabilité, intégrées dans les capitaux propres. En conséquence, les mouvements sur ces provisions, à l'exception de celui affectant les provisions constituées dans le cadre de la gestion des régimes de retraite en points, enregistrés dans les comptes sociaux sont retraités pour l'établissement du compte de résultat combiné.

3.1.4 Provisions techniques vie

Les provisions mathématiques sont calculées à partir des tables de mortalité en vigueur, et en actualisant les flux en fonction des taux de rendement prévisionnels prudemment estimés des actifs figurant en représentation des engagements réglementés conformément au règlement de l'ANC n°2020-01. Le montant des provisions mathématiques et tech-

niques vie, constituées dans les comptes sociaux des sociétés vie incluses dans le périmètre de combinaison, est repris à l'identique dans les comptes combinés. Par ailleurs, les entreprises d'assurance vie diffusant le produit mixte Vis-à-Vie retiennent les tables de mortalité en cas de décès pour évaluer leurs engagements d'inventaire, à la place des tables en cas de vie retenues lors de la conception du produit. La charge technique d'ajustement n'est pas retraitée pour l'établissement des comptes combinés. Ce retraitement serait en tout état de cause peu significatif, en raison des rachats importants enregistrés en 2009 sur ce portefeuille, à l'initiative du courtier AlsAss.

Les provisions de rentes viagères, autres que celles relevant des contrats collectifs régis par le livre IV, chapitre 4 du Code des assurances, sont depuis l'inventaire 2006 calculées en appliquant les tables TGH 2005 et TGF 2005, sans recourir à la possibilité d'étalement sur 15 années de l'effort d'ajustement par rapport aux résultats obtenus en appliquant la table TPG utilisée précédemment. Il n'y a donc pas lieu de procéder à retraitement sur ce poste du bilan.

S'agissant des régimes de retraite collectifs en points, régis par le livre IV, chapitre 4 du Code des assurances, les Provisions Mathématiques Théoriques sont également calculées depuis l'inventaire 2006 à partir des tables différenciées par sexe TGH 05 et TGF 05, sans recourir aux possibilités d'étalement autorisées par la réglementation. En outre, l'excédent éventuel des Provisions Techniques Spéciales sur les Provisions Mathématiques Théoriques de ces régimes calculées selon les règles en vigueur à l'inventaire, qui présentent toutes



les caractéristiques qui permettraient de les assimiler à des éléments latents de solvabilité, ne sont pas retraitées pour la combinaison, faute d'opinions clairement exprimées sur ce sujet par les Autorités de Tutelle ou le Conseil National de la Comptabilité.

Enfin, les sociétés d'assurance vie intégrées dans le périmètre de combinaison distribuent des contrats dont les chargements compris dans les cotisations versées sont pratiquement égaux aux frais d'acquisition. En conséquence, les frais d'acquisition de ces contrats ne sont pas reportés. L'étalement de ces frais d'acquisition sur les marges futures, préconisé par le règlement de l'ANC n°2020-01, n'aurait pas d'effet significatif sur les fonds propres et le résultat combiné ; en revanche, la mise en œuvre de la méthode induirait un coût administratif disproportionné.

3.1.5 Provisions techniques non-vie

Les provisions d'égalisation sont éliminées en combinaison si elles n'ont pas pour objet de faire face aux risques et événements à venir caractérisés par une faible fréquence et un coût unitaire élevé conformément à l'article 272-32 du règlement de l'ANC n°2020-01. De ce fait les provisions relatives aux risques atomiques, au risque de terrorisme et aux risques spatiaux ne sont pas retraitées. Lorsque la provision ne peut être individualisée par type de risque, elle est retraitée en totalité dans les comptes combinés.

Les autres provisions techniques constatées dans les comptes sociaux des entreprises participant à la combinaison des comptes ne sont pas retraitées pour les besoins de la combinaison des comptes. En particulier, lorsque des déséquilibres tarifaires par branche ministérielle justifient la

constitution, par certaines sociétés, de provisions pour risques en cours, le calcul n'est pas repris pour compenser ces insuffisances tarifaires avec les excédents techniques qui pourraient apparaître pour les mêmes branches, dans les comptes d'autres sociétés incluses dans le périmètre de combinaison.

Les frais d'acquisition reportés afférents aux cotisations non acquises sont reportés et inscrits à l'actif du bilan.

3.1.6 Opérations de réassurance

Les opérations d'acceptations en réassurance en provenance des cédantes sont comptabilisées sans décalage dans les comptes des cessionnaires. Les comptes non reçus à la date de clôture de l'inventaire sont estimés conformément aux dispositions de l'article 152-1 du règlement de l'ANC n°2015-11 du 26 novembre 2015 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance. Les opérations de réassurance entre sociétés incluses dans le périmètre de combinaison sont éliminées pour l'établissement des comptes combinés.

3.1.7 Monnaies étrangères

Les modes et méthodes d'évaluation retenus sont ceux définis par l'article R 341-7 du Code des assurances, imposant notamment de convertir les opérations en devises en euros d'après les cours de change constatés à la date de clôture des comptes. Les écarts de change sont enregistrés dans le compte de résultat.

3.1.8 Impôts différés

Après imputation d'une partie des déficits fiscaux générés sur les pertes antérieures, le montant inscrit qui s'élevait à 640 k€ au 31 décembre 2021 a été porté à 2.140 k€ au 31/12/2022 en impôt différé actif. Par prudence, ce

montant ne prend pas en compte les déficits fiscaux dont disposent certaines sociétés incluses dans le périmètre de combinaison, lorsque des doutes existent sur la capacité desdites entreprises à imputer effectivement ces déficits sur des excédents futurs.

Par ailleurs des impôts différés ont été constatés en cas de différence temporaire entre la valeur comptable d'un actif et sa valeur fiscale conformément à l'article 272-8 du règlement de l'ANC n° 2020-01 notamment sur l'élimination de la provision d'égalisation.

3.1.9 Réserves

Les réserves réglementées ont été maintenues dans les capitaux propres.

Les réserves de capitalisation enregistrées dans les comptes sociaux des sociétés d'assurance vie sont inscrites dans les réserves propres. Ces réserves ne devant pas, dans un avenir prévisible, être repris dans les résultats des comptes sociaux des sociétés concernées, il n'est pas constaté de droit des assurés. Par ailleurs les dispositions de l'article 23 de la Loi de Finances pour 2011 ont modifié le statut fiscal de cette provision : les dotations (respectivement reprises) futures ne sont plus déductibles de l'impôt (respectivement réintégrées dans l'assiette taxable). En conséquence il n'y a pas lieu de constater d'impôt différé à l'occasion du retraitement des réserves de capitalisation inscrites dans les comptes sociaux.

3.2 RETRAITEMENTS DE COMBINAISON

Les comptes combinés respectent les dispositions du plan comptable qui prévoient l'élimination générale des créances et des dettes réciproques entre entités incluses dans le périmètre de combinaison.

3.2.1 Homogénéisation des comptes annuels

Les comptes annuels des GIE sont présentés selon les règles édictées par le Code des assurances dans la mesure où leurs adhérents sont, dans la quasi-totalité des cas, des sociétés d'assurance.

3.2.2 Réserve de capitalisation

Les mouvements sur la réserve de capitalisation enregistrés dans les comptes annuels des sociétés d'assurance vie sont, pour l'établissement des comptes combinés, retraités en résultat.

3.2.3 Plus et moins-values de cessions intra-groupe

Conformément aux dispositions de l'ancien article R 345-3 du Code des assurances, les plus et moins-values réalisées sur des cessions, entre sociétés incluses dans le périmètre de combinaison, de placements admis en couverture des engagements réglementés sont maintenues dans les comptes combinés.

3.2.4 Prêts et emprunts intra-groupe

Les prêts ou opérations assimilées consentis par une société incluse dans le périmètre de combinaison à une autre société du même périmètre, et les rémunérations qui y sont attachées sont éliminés pour l'établissement des comptes combinés.

3.2.5 Autres opérations internes

Sont également éliminés pour les besoins de la combinaison :

- les dividendes versés par des sociétés incluses dans le périmètre de combinaison à d'autres sociétés incluses dans ce même périmètre ;
- les provisions portant sur les opérations intra-groupe.

3.2.6 Traitement des écarts d'acquisition

Lorsque le prix payé pour l'acquisition d'une société intégrée dans le périmètre de combinaison est supérieur aux capitaux propres de ladite société, l'écart est inscrit à l'actif du bilan dans les « Actifs incorporels ».

Pour les sociétés immobilières, pour lesquelles il n'y a pas de limite prévisible à la durée pendant laquelle l'écart d'acquisition procurera des avantages économiques au groupe, cet écart n'est pas amorti.

Pour les autres sociétés, on considère qu'il existe une durée prévisible d'utilisation de cette survalueur. Il arrive que cette durée ne puisse forcément être déterminée de manière fiable. Dans ce cas, conformément aux prescriptions du règlement de l'ANC n°2020-01, cet écart est amorti sur une période de dix ans à partir de la date d'acquisition. Un test de dépréciation est effectué chaque année permettant de vérifier que la valeur nette comptable de chacun des actifs incorporels inscrit au bilan est inférieure à sa valeur de marché. Dans le cas contraire, une dépréciation de cet écart d'acquisition est comptabilisée, à hauteur de la différence entre la valeur comptable nette de l'actif concerné et sa valeur de marché. Ces éventuelles dépréciations

ne sont jamais reprises. En cas d'écart d'acquisition négatif, si cet écart peut être rapproché d'un marché actif permettant une évaluation de celui-ci, une provision est constituée, et est rapporté au résultat sur une durée qui doit refléter les hypothèses retenues et les conditions déterminées lors de l'acquisition.

3.2.7 Retraitement de la première consolidation d'une entité contrôlée exclusivement depuis plusieurs exercices

Conformément à l'article 211-11 du règlement n°2020-01 de l'ANC relative à la première consolidation d'une entité contrôlée exclusivement et détenue depuis plusieurs exercices, lorsqu'une entité contrôlée exclusivement et non consolidée ne peut plus être considérée comme non significative, elle est incluse dans le périmètre de consolidation. Son entrée dans le périmètre est alors comptabilisée comme si elle avait été consolidée depuis la date de prise de contrôle par l'entité consolidante. Toutefois, les résultats accumulés de cette entité depuis sa prise de contrôle ne sont pas comptabilisés en réserves à l'ouverture de l'exercice mais en résultat, après déduction des dividendes reçus par le groupe et le cas échéant de l'amortissement et la dépréciation de l'écart d'acquisition.



4 INFORMATIONS SUR LES POSTES DE RÉSULTAT ET DE BILAN

4.1. CHIFFRE D'AFFAIRES PAR PAYS

	2022.12	2021.12
France	733 146	678 796
Luxembourg	363 698	381 890
Belgique	10 647	11 782
Italie		4 201
Total	1 107 490	1 076 669

4.2. COMPTE TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON-VIE

4.2.1. Chiffre d'affaires – non-vie

	Exercice 2022.12			Exercice 2021.12		
	Affaires Directes	Acceptations	Total	Affaires Directes	Acceptations	Total
Chiffre d'affaires brut	387 982	31 767	419 750	359 504	33 293	392 797
Primes cédées ou rétrocédées	(22 405)	(7 985)	(30 391)	(19 612)	(8 202)	(27 814)
Chiffre d'affaires net	365 577	23 782	389 359	339 892	25 091	364 983

4.2.2. Cessions et rétrocessions (non-vie)

	Exercice 2022.12			Exercice 2021.12		
	Affaires Directes	Acceptations	Total	Affaires Directes	Acceptations	Total
Primes cédées	(22 405)	(7 985)	(30 391)	(19 612)	(8 202)	(27 814)
Variation des provisions de P.N.A à la charge des réassureurs	(0)		(0)			
Autres produits techniques						
Prestations et frais payés à la charge des réassureurs	11 792	3 202	14 994	14 222	5 916	20 138
Variation des provisions de sinistres à la charge des réassureurs	10 598	1 250	11 848	(8 150)	(357)	(8 507)
Variation des autres provisions techniques part à la charge des réassureurs	(619)		(619)	(91)		(91)
Commissions de réassureurs	2 718	28	2 746	2 825	15	2 840
Résultats techniques	2 084	(3 505)	(1 421)	(10 806)	(2 628)	(13 434)
Intérêts versés aux réassureurs	(51)		(51)	(25)		(25)
Valeurs remises en nantissements des cessions	39 700	54 385	94 085	42 168	55 630	97 798

4.2.3. Provisions techniques à la clôture (non-vie)

	Exercice 2022.12			Exercice 2022.12		
	Affaires Directes	Acceptations	Total	Affaires Directes	Acceptations	Total
Provisions de primes non acquises						
Brutes	43 979	19 986	63 965	40 164	21 114	61 278
Cédées						
Nettes	43 979	19 986	63 965	40 164	21 114	61 278
Provisions de sinistres						
Brutes	416 162	204 364	620 526	364 426	207 064	571 489
Cédées	46 302	74 425	74 425	34 133	72 933	72 933
Nettes	369 860	129 939	546 101	330 292	134 131	498 557

4.2.4. Evolution de la sinistralité (non-vie)

Année d'inventaire Exercice 2020	Année de survenance		
	2018	2019	2020
Règlements	106 719	93 366	57 537
Provisions	48 243	42 662	78 535
Total charge de sinistres	154 961	136 028	136 071
Primes Acquises	171 845	173 941	180 217
Ratio S/P	90,17%	78,20%	75,50%

Année d'inventaire Exercice 2021	Année de survenance			
	2018	2019	2020	2021
Règlements	107 879	94 981	84 891	76 336
Provisions	39 814	31 135	46 943	96 222
Total charge de sinistres	147 693	126 116	131 834	172 559
Primes Acquises	172 858	174 648	191 968	203 701
Ratio S/P	85,44%	72,21%	68,68%	84,71%

Année d'inventaire Exercice 2022	Année de survenance				
	2018	2019	2020	2021	2022
Règlements	111 040	98 876	89 100	110 880	88 812
Provisions	34 706	24 036	41 296	50 345	130 625
Total charge de sinistres	145 746	122 912	130 397	161 224	219 437
Primes Acquises	173 158	177 457	198 722	214 912	219 970
Ratio S/P	84,17%	69,26%	65,62%	75,02%	99,76%



4.3. COMPTE TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE (AFFAIRES DIRECTES) //

4.3.1. Chiffre d'affaires – vie

	Exercice 2022.12	Exercice 2021.12	Variation
Chiffre d'affaires brut	642 557	629 663	2%

4.3.2. Provisions techniques à la clôture (vie)

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Provisions techniques	4 142 662	4 165 245
Provisions techniques relatives aux contrats en unités de compte	4 015 780	4 073 748
Total	8 158 441	8 238 994

4.3.3. Participation des adhérents aux résultats techniques et financier

	Exercice		
	2022	2021	2020
Participation aux résultats totale :	83 041	281 084	48 064
Participation attribuée (y compris intérêts techniques)	81 751	161 943	64 081
Variation de la provision pour participation aux excédents	1 289	119 141	-16 017
Participation aux résultats des opérations vie ⁽³⁾			
Provisions mathématiques moyennes ⁽¹⁾	2 693 266	2 744 004	2 799 790
Montant minimal de la participation aux résultats	48 294	169 831	23 919
Montant effectif de la participation aux résultats ⁽²⁾ :			
Participation attribuée (y compris intérêts techniques)	49 515	52 304	40 157
Variation de la provision pour participation aux excédents	1 289	119 141	-16 017

⁽²⁾ Participation effective (charge de l'exercice, y compris intérêts techniques) correspondant aux opérations visées au ⁽³⁾.

⁽³⁾ Opérations individuelles et collectives souscrites sur le territoire français à exception des opérations à capital variable et des contrats relevant des articles L.441-1 et L.144-2.

4.4. PRODUITS FINANCIERS TECHNIQUES ET NON TECHNIQUES NETS DE CHARGES //

Les écarts entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement de titres à revenus fixes constatés dans les comptes sociaux des entre-

prises intégrées dans le périmètre de combinaison apparaissent dans les comptes combinés pour 4.257 k€ en "Autres produits de placements"

et 20.000 k€ en "Autres charges de placements", contre respectivement 15.539 k€ et 18.191 k€ en 2021.

Libellé	Non Vie	Vie	Autres	2022.12	2021.12
Revenus des placements	15 124	69 238	10 265	94 627	58 766
Autres produits des placements	3 062	12 213	4 368	19 643	30 800
Profits provenant de la réalisation des placements	18 029	100 528	5 673	124 230	467 733
Ajustement ACAV (Plus-values)		71 422		71 422	251 272
Frais internes et externes de gestion des placements et intérêts	(1 045)	(1 982)	(750)	(3 777)	(3 826)
Autres charges des placements	(5 012)	(29 328)	(2 977)	(37 317)	(34 236)
Pertes provenant de la réalisation des placements	(2 607)	(15 049)		(19 229)	(44 818)
Ajustement ACAV (Moins-values)		(413 495)		(413 495)	(12 517)
TOTAL	27 550	(206 453)	16 579	(163 897)	713 173

4.5. FRAIS GÉNÉRAUX //////////////

Les frais généraux propres des sociétés intégrées dans la combinaison, à l'exclusion des commissions versées aux apporteurs ou cédantes, s'élèvent à 128.026 k€ en 2022 contre 120.946 k€ en 2021 soit une augmentation de 5,9%.

Le classement des charges de gestion s'effectue dans les cinq destinations suivantes :

- les frais de règlement des sinistres, qui incluent notamment les frais propres des services de

gestion des sinistres ou exposés à leur profit, les frais de contentieux liés aux sinistres ;

- les frais d'acquisition, qui incluent notamment les frais des services chargés de l'établissement des contrats ou exposés à leur profit ;
- les frais d'administration qui incluent notamment les frais des services chargés de la surveillance du portefeuille, de la réassurance acceptée ou cédée ou exposés à leur profit ;

- les charges de placement qui incluent notamment les frais des services de gestion des placements ;
- les autres charges techniques qui regroupent les charges ne pouvant être affectées ni directement, ni par application d'une clé à l'une des destinations ci-dessus.

Par activité et par destination, ces frais propres se ventilent comme suit :

	2018	2019	2020
FRAIS NON-VIE			
Coût d'acquisition	- 42 653	- 42 190	1,1%
Gestion des prestations	- 13 268	- 12 155	9,2%
Administration	- 12 845	- 10 110	27,1%
Autres charges	- 20 174	- 19 667	2,6%
Gestion des placements	- 821	- 849	-3,3%
Total	- 89 761	- 84 971	5,6%

FRAIS VIE			
Coût d'acquisition	- 23 170	- 21 209	9,2%
Gestion des prestations	- 2 483	- 2 910	-14,7%
Administration	- 9 218	- 7 823	17,8%
Autres charges	- 1 475	- 1 577	-6,5%
Gestion des placements	- 1 919	- 2 455	-21,8%
Total	- 38 265	- 35 975	6,4%

TOTAL DES FRAIS			
Coût d'acquisition	- 65 823	- 63 399	3,8%
Gestion des prestations	- 15 752	- 15 065	4,6%
Administration	- 22 063	- 17 933	23,0%
Autres charges	- 21 648	- 21 244	1,9%
Gestion des placements	- 2 740	- 3 304	-17,1%
Total	- 128 026	- 120 946	5,9%



4.6 EFFECTIFS

Les quatre GIE de moyens communs constitués entre plusieurs membres du groupe (le Service central des mutuelles, la Fédéra-

tion nationale des groupements de retraite et de prévoyance, Monceau gestion immobilier et Monceau assurances dommages) et leurs adhérents employaient

ensemble 329 personnes au 31 décembre 2022 contre 328 à la fin de l'exercice précédent. Leurs filiales établies hors de France incluses dans le périmètre de combinaison occupaient 119 salariés au 31 décembre 2022.

	2022	2021
Direction	30	28
Cadres	144	141
Employés	277	282
Total	451	451

Par statut, l'évolution de ces données est résumée dans le tableau suivant :



4.7 ÉVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

Variation des capitaux propres	Fonds propres au 31/12/2021	Distribution/ brut versé	Var. de capital en numéraire et souscrip	Résultat	Autres aug- mentations et diminutions	Variations de périmètre	DIVERS	Fonds propres au 31/12/2022
Capitaux propres sociaux	2 030 133	(32 613)	19 263	51 569	328	(58 534)	284	2 010 430
Total des écritures d'éliminations	60 579	5	9 948	9 948			0	70 532
Elimination des provisions réglementées	7 183			16 706				23 889
Retraitements PREC (Liasse)	(1 112)			(9 07)				(2 020)
Retraitements réserves de capitalisation (Liasse)	(0)		5	(4)			0	1
Retraitements provision d'égalisation (Liasse)	54 509			(5 847)			0	48 662
Total des écritures de retraitements	(17 644)			(3 280)	38	3 414		(17 472)
Correction sociale	313			(38)	38			313
Retraite (Liasse)	(2 616)			675				(1 940)
Neutralisation de +/- valeur de cession ou dilution	(15 341)			(3 414)		3 414		(15 341)
Intéressement				(504)				(504)
Total des écritures de retraitements IAS								
Total des impacts de fiscalité différée	(640)			2 223	556		(0)	2 140
Capitaux propres retraités	2 072 428	(32 613)	19 269	60 460	922	(55 120)	284	2 065 630
Elimination des provisions intra groupes (Titres)	699			(102)				597
Elimination des dividendes des entités consolidées		29 948		(29 948)				
Quote-part CP après éli. des opérations internes	2 073 127	(2 665)	19 269	30 410	594	(55 120)	284	2 066 226
Annulation quote-part HG sur Proportionnelles								
Ecart d'acquisition net	31 098			(2 461)		12 137		40 774
Annulation du social pour les MEE	(4 649)	713		(1 051)			0	(4 987)
Calcul des MEE	2 325	(356)		525			(0)	2 494
Elimination des titres chez les mères	(772 997)		(20 000)			41 846	0	(751 151)
Total des capitaux propres	1 328 903	(2 308)	(731)	27 424	922	(1 138)	284	1 353 356
Intérêts minoritaires	1 138					(1 138)		
Capitaux propres groupe	1 327 765	(2 308)	(731)	27 424	922	(0)	284	1 353 356
Total capitaux propres part groupe – Consolidé	1 327 765	(2 308)	(731)	27 424	922	(0)	284	1 353 356



4.8 PASSIFS SUBORDONNÉS //

Néant

4.9 PLACEMENTS ////////////////

	2022.12			2021.12		
	Valeur nette comptable	Valeur vénale	Différence	Valeur nette comptable	Valeur vénale	Différence
Terrains et constructions	1 210 922	1 504 319	293 397	1 207 289	1 471 799	264 510
Titres mise en équivalence	2 494	2 494	0	2 325	2 325	0
Actions	1 966 767	1 836 714	(130 053)	1 934 083	2 091 623	157 540
Obligations	1 395 766	1 230 338	(165 428)	1 533 314	1 645 481	112 167
Unité de compte - immobilier	972 500	972 500	(0)	863 850	863 850	0
Unité de compte - mobilier	3 041 976	3 041 976	(0)	3 209 898	3 209 898	(0)
Monétaire	897 317	896 843	(474)	1 007 847	1 008 066	219
Prêts	307 336	306 863	(473)	282 553	282 333	(220)
Dépôts espèces chez cédants	55 994	55 980	(14)	57 660	57 660	(0)
Autres dépôts espèces	41 827	41 241	(586)	10 139	10 139	(0)
Autres	22 278	22 278	(0)	22 492	22 492	(0)
Total	9 915 177	9 911 546	(3 631)	10 131 450	10 665 666	534 216
Placements vie	8 459 433	8 340 881	(118 552)	8 620 598	8 930 139	309 541
Placements non-vie	1 035 398	1 095 316	59 918	1 047 048	1 170 546	123 498
Placements non-côtés	2 644 848	2 644 848	178 475	2 180 725	2 349 595	168 870

Sont inclus dans ce tableau les placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats vie en unités de comptes. Ne sont pas déduites des valeurs nettes comptables, les surcotes/décotes calculées pour les valeurs mobilières à revenu fixe relevant de l'article R 343-9 du Code des assurances. Ces surcotes/décotes sont enregistrées en comptes de régularisation pour un montant net de 50.127 k€ contre 34.468 k€ à fin

2021. Pour apprécier les plus-values ou moins-values latentes sur actifs, il convient de tenir compte de ces éléments.

Les plus-values latentes globales ressortent ainsi à 46.496 K€ au 31 décembre 2022 contre 568.684 k€ à la clôture de l'exercice précédent. Elles se ventilent entre une moins-value de 115.301 k€ sur les portefeuilles obligataires vifs relevant de l'article R343-9, à comparer à une plus-value de 146.635 k€

à fin 2021, et une plus-value de 161.797 k€ sur les autres actifs relevant de l'article R343-10, à comparer également à une plus-value de 422.049 k€ à fin 2021.

La réalisation des plus-values latentes ferait naître une charge fiscale, et, s'agissant des opérations effectuées sur les portefeuilles des sociétés d'assurance vie, ouvrirait des droits importants en faveur des assurés et bénéficiaires de contrats.

4.10 EXPOSITION AUX RISQUES SOUVERAINS DES PAYS DE LA ZONE EURO AYANT BÉNÉFICIÉ D'UN PLAN DE SOUTIEN ////////////////

Au 31 décembre 2022	Valeur nominale	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
Grèce	10 521	10521	0	23
Portugal	Néant	Néant	Néant	Néant
Chypre	Néant	Néant	Néant	Néant
Irlande	Neant	Neant	Néant	Néant
Total	10 521	10 521	0	23

4.11 DÉCOMPOSITION PAR PAYS DES PAIEMENTS D'IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS ////////////////

8.342 k€ d'impôts sur les résultats ont été acquittés dans les pays suivants :

- En France : 7.141 k€
- Au Luxembourg : 671 k€
- En Belgique : 530 k€

4.12 ENGAGEMENTS HORS BILAN ////////////////

	2022	2021
1/ Engagements reçus	167 210	213 763
2/ Engagements donnés :		
2a/ Avals, cautions et garanties de crédit donnés		
2b/ Titres et actifs acquis avec engagement de revente		
2c/ Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	167 210	213 763
2d/ Autres engagements donnés		
3/ Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	54 385	55 630

4.13 HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES //////

Au cours de l'exercice 2022, les honoraires versés par les entités incluses dans le périmètre de combinaison à leurs commissaires aux comptes en rémunération de leur mandat se sont élevés à 687 k€ :

- 322 k€ pour le cabinet Deloitte ;
- 241 k€ pour le cabinet Mazars ;
- 104 k€ pour le cabinet Burette ;
- 20 k€ pour les autres cabinets.

4.14 ENGAGEMENTS DE RETRAITE ////////////////

Au cours de l'exercice 2022, les dotations sur les provisions pour engagements de retraite s'élèvent à 177 k€ et portent la provision totale à 6 254 k€ dans les comptes combinés.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES COMBINÉS

Monceau Centrale de Réassurance
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes combinés
Exercice clos le 31 décembre 2022 - Page 3

Mutuelle Centrale de Réassurance

Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes
Siège social : 36 rue de Saint Pétersbourg, 75008 PARIS
RCS Paris : 775 364 383

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes combinés

Exercice clos le 31/12/2022

A l'Assemblée Générale de la société Mutuelle Centrale de Réassurance,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes combinés de la Mutuelle Centrale de Réassurance relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes combinés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la combinaison.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes combinés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes combinés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes combinés pris isolément.

Valorisation des placements financiers non cotés

Risque identifié

Dans le cadre de ses activités, le Groupe Mutuelle Centrale de Réassurance détient des placements non cotés à l'actif de son bilan.

Au bilan, les placements non cotés sont comptabilisés à leur coût historique, le cas échéant retraité des amortissements, et une provision pour dépréciation doit être comptabilisée en cas de perte de valeur durable. La valorisation des placements à la clôture est un élément important pour apprécier s'il y a lieu de déprécier ces actifs.

La valeur de réalisation des placements non cotés retenue à la clôture des comptes correspond à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché.

Nous avons considéré que l'évaluation des placements financiers non cotés constituait un point clé de notre audit qui requiert l'exercice du jugement par la Direction.

Au 31 décembre 2022, la valeur nette comptable des placements financiers non cotés du Groupe Mutuelle Centrale de Réassurance s'élève à 2 466,4 M€ (cf. note 4.9, des annexes des comptes combinés de Mutuelle Centrale de Réassurance, représentant 24,9% de la valeur nette comptable du total des actifs financiers (9 915,2 M€).

RAPPORT DES COMMISSAIRES

AUX COMPTES SUR LES COMPTES COMBINES

Monceau Centrale de Réassurance
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes combinés
Exercice clos le 31 décembre 2022 - Page 5

Notre réponse

Nous avons mis en œuvre les procédures suivantes :

- L'examen du dispositif de contrôle mis en place pour apprécier la réalité et la valorisation des placements non cotés et de la détermination des dépréciations,
- Le contrôle des rapprochements entre la comptabilité générale et la gestion sur les transactions de la période et les positions à la date de clôture de l'exercice,
- La vérification de la conformité des valorisations retenues au 31 décembre 2022 avec les éléments probants transmis,
- L'appréciation du caractère raisonnable des valorisations retenues et comptabilisées au 31 décembre 2022,
- La vérification des principes retenus en matière de dépréciation des placements financiers, des modalités de recensement des titres nécessitant une analyse et la justification des provisions constituées,
- La revue des contrôles généraux informatiques relatifs à l'outil de gestion des placements, et la revue informatique de certains contrôles embarqués et états clés générés par l'outil de gestion des placements,
- L'examen du caractère suffisant et approprié de l'information figurant dans l'annexe des comptes combinés.

Provisions techniques vie

Risque identifié

Les provisions d'assurance vie correspondent aux engagements de votre société vis à vis des assurés.

Les provisions constituent un point clé de l'audit du fait de l'importance de ces provisions au passif du bilan de la compagnie. Ces provisions techniques propres à l'assurance représentent 4,1 Md€ sur le passif du bilan combiné de la Mutuelle Centrale de Réassurance au 31 décembre 2022.

Les provisions d'assurance vie présentées dans le bilan de votre société comprennent notamment les provisions mathématiques. Comme indiqué dans la note 3.1.4 de l'annexe aux comptes combinés, les provisions mathématiques sont calculées en utilisant une méthode dite « préférentielle », à partir des tables de mortalité en vigueur, et en actualisant les flux en fonction des taux de rendement prévisionnels prudemment estimés des actifs figurant en représentation des engagements réglementés.

Ces estimations requièrent l'exercice du jugement de la direction pour le choix des hypothèses à retenir, et des modèles de calcul à utiliser.

Compte tenu de l'importance du jugement exercé par la direction, nous avons considéré l'évaluation de ces opérations d'acceptation en réassurance comme un point clé de l'audit.

Notre réponse

Nous avons examiné la conformité de la méthodologie appliquée par la société aux normes comptables en vigueur.

Nous avons également effectué un examen critique des modalités de mise en œuvre de cette méthodologie et mis en place notamment les procédures d'audit suivantes :

- Prendre connaissance des processus de contrôle en place pour alimenter le système de calcul avec les données de base issues des systèmes de gestion et tester l'efficacité des contrôles clés afférents,
- Apprécier le caractère raisonnable et la cohérence d'ensemble des hypothèses clés retenues pour la détermination des provisions,
- Réaliser un cadrage des provisions entre le logiciel de gestion et la comptabilité,
- Réaliser des travaux de récurrence sur un échantillon de provisions mathématiques d'épargne pour s'assurer de la cohérence provisions,
- Vérifier le calcul des provisions mathématiques de retraite sur un échantillon de police.
- Vérifier le calcul provisionnement des majorations légales sur un échantillon de police.
- Vérifier le calcul des PTS, de la couverture de la PMT par les PTS, et le calcul de la PTSC le cas échéant.
- Vérifier le calcul des PMT sur un échantillon de police.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes combinés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaire aux comptes la société Mutuelle Centrale de Réassurance par l'Assemblée Générale du 30 juin 2001 pour le cabinet Mazars et du 29 juin 2022 pour le cabinet Deloitte & Associés.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES COMBINÉS

Monceau Centrale de Réassurance
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes combinés
Exercice clos le 31 décembre 2022 - Page 7

Au 31 décembre 2022, le cabinet Mazars était dans la 22^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet Deloitte dans la 2^{ème} année de sa mission.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes combinés

Il appartient à la direction d'établir des comptes combinés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes combinés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes combinés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la mutuelle à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la mutuelle ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes combinés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes combinés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes combinés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre mutuelle.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes combinés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes combinés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la mutuelle à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes combinés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes combinés et évalue si les comptes combinés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES COMBINÉS

Monceau Centrale de Réassurance
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes combinés
Exercice clos le 31 décembre 2022 - Page 9

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes combinés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Paris-La Défense, le 6 juin 2023

Les commissaires aux comptes

Mazars



Guillaume Wadoux

Deloitte & Associés



Estelle Sellem



COMPTES ANNUELS DE LA MUTUELLE CENTRALE DE RÉASSURANCE

Sauf mention contraire,
les montants présentés sont
exprimés en milliers d'euros
et arrondis au millier d'euros
le plus proche.

Bilan Actif

	31/12/2022	31/12/2021
1 – Compte de liaison avec le siège		
2 – Actifs incorporels		
3 – Placements	1 076 198	1 113 930
3a – Terrains et constructions	89 300	86 800
3b – Placements dans des entreprises liées	562 318	577 347
3c – Autres placements	369 376	392 833
3d – Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	55 204	56 951
4 – Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte		
5 – Part des cessionnaires et des rétro cessionnaires dans les provisions techniques	87 861	79 297
5a – Provisions pour primes non acquises non-vie		
5b – Provisions d'assurance vie		
5c – Provisions pour sinistres vie		
5d – Provisions pour sinistres non-vie	83 888	75 082
5e – Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes vie		
5f – Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes non-vie		
5g – Provisions pour égalisation		
5h – Autres provisions techniques vie	3 973	4 215
5i – Autres provisions techniques non-vie		
5j – Provisions techniques des contrats en unités de comptes vie		
6 – Créances	46 018	23 380
6a – Créances nées d'opérations d'assurance directe	158	52
6aa – Primes restant à émettre		
6ab – Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	158	52
6b – Créances nées d'opérations de réassurance	36 385	22 517
6c – Autres créances	9 475	810
6ca – Personnel		
6cb – État, organismes sociaux, collectivités publiques	8 898	227
6cc – Débiteurs divers	577	582
7 – Autres actifs	16 499	9 707
7a – Actifs corporels d'exploitation	497	506
7b – Comptes courants et caisse	16 002	9 201
8 – Comptes de régularisation – Actif	7 685	7 554
8a – Intérêts acquis non échus	1 240	1 816
8b – Frais d'acquisition reportés		
8c – Autres comptes de régularisation	6 445	5 738
9 – Différence de conversion		
Total actif	1 234 261	1 233 868

Bilan Passif

	31/12/2022	31/12/2021
1 – Capitaux propres	507 267	489 703
1a – Fonds d'établissement et fonds social complémentaire constitué	301 912	302 679
1b – Réserves de réévaluation		
1c – Autres réserves	112 314	112 314
1d – Report à nouveau	74 709	42 946
1e – Résultat de l'exercice	18 332	31 763
2 – Passifs subordonnés		
3 – Provisions techniques brutes	683 387	698 978
3a – Provisions pour primes non acquises – non-vie	20 026	21 166
3b – Provisions d'assurances vie		
3c – Provisions pour sinistres vie		
3d – Provisions pour sinistres – non-vie	641 096	648 968
3e – Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes vie		
3f – Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes – non-vie		
3g – Provisions pour égalisation	8 259	13 766
3h – Autres provisions techniques vie		
3i – Autres provisions techniques – non-vie	14 005	15 078
4 – Provisions techniques des contrats en unités de compte vie		
5 – Provisions pour risques et charges	23	28
6 – Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	25 167	12 894
7 – Autres dettes	15 420	29 370
7a – Dettes nées d'opérations d'assurance directe	39	
7b – Dettes nées d'opérations de réassurance	5 716	8 317
7c – Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)		
7d – Dettes envers des établissements de crédit	127	0
7e – Autres dettes	9 539	21 052
7ea – Autres emprunts, dépôts et cautionnement reçus	6 782	6 182
7eb – Personnel	1	136
7ec – État, organismes sociaux et collectivités publiques	371	9 128
7ed – Créanciers divers	2 385	5 606
8 – Comptes de régularisation – passif	2 996	2 895
9 – Différence de conversion		
Total passif	1 234 261	1 233 868

COMPTES ANNUELS DE LA MUTUELLE CENTRALE DE RÉASSURANCE

Compte technique de l'assurance non-vie

	Opérations Brutes 31/12/2022	Cessions et rétrocessions	Opérations Nettes 31/12/2022	Opérations Nettes 31/12/2021
1 – Primes	101 266	-11 654	89 612	85 412
1a – Primes	100 816	-11 654	89 162	83 793
2b – Variation de primes non acquises	450		450	1 620
2 – Produits des placements alloués	17 080		17 080	32 777
3 – Autres produits techniques				
4 – Charges des sinistres	-88 882	11 766	-77 116	-73 654
4a – Prestations et frais payés	-97 288	3 202	-94 086	-72 035
4b – Charges des provisions pour sinistres	8 406	8 564	16 970	-1 619
5 – Charges des autres provisions techniques	1 072		1 072	636
6 – Participation aux résultats				
7 – Frais d'acquisition et d'administration	-28 319	28	-28 291	-26 876
7a – Frais d'acquisition	-26 327		-26 327	-25 880
7b – Frais d'administration	-1 992		-1 992	-1 011
7c – Commissions reçues des réassureurs		28	28	15
8 – Autres charges techniques	-1 113		-1 113	-2 743
9 – Variation de la provision pour égalisation	5 507		5 507	1 246
Résultat technique de l'assurance non-vie	6 611	140	6 751	16 799

Compte non technique

	Opérations Nettes 31/12/2022	Opérations Nettes 31/12/2021
1 – Résultat technique de l'assurance vie		
2 – Résultat technique l'assurance non-vie	6 751	16 799
3 – Produits des placements	34 119	66 512
3a – Revenus des placements	5 660	5 318
3b – Autres produits des placements	16 506	12 501
3c – Produits provenant de la réalisation des placements	11 953	48 693
4 – Produits des placements alloués		
5 – Charges des placements	-2 489	-7 831
5a – Frais de gestion interne et externe de placements et frais financiers	-227	-296
5b – Autres charges des placements	-1 207	-3 125
5c – Pertes provenant de la réalisation des placements	-1 056	-4 410
6 – Produits des placements transférés	-17 080	-32 777
7 – Autres produits non techniques	0	0
8 – Autres charges non techniques		
9 – Résultat exceptionnel	314	1 682
9a – Produits exceptionnels	777	1 682
9b – Charges exceptionnelles	-463	-1
10 – Participation et intéressement des salariés	-219	-404
11 – Impôt sur les sociétés	-3 063	-12 218
Résultat de l'exercice	18 332	31 763

COMPTES ANNUELS DE LA MUTUELLE CENTRALE DE RÉASSURANCE

1 FAITS MARQUANTS Une activité dans la continuité des exercices précédents

Société d'assurance directe, la Mutuelle Centrale de Réassurance exerce l'essentiel de son activité par voie de réassurance, soit auprès des entreprises qui lui sont associées, soit sur les marchés de la réassurance (activité dite de réassurance conventionnelle). Depuis 2008, hormis la liquidation des anciennes souscriptions conventionnelles ou des portefeuilles de ses anciennes associées mises en liquidation, les activités opérationnelles en France de la Mutuelle Centrale de Réassurance recouvrent trois domaines :

- la réassurance des associés français et étrangers, dans le cadre de conventions d'assistance et de concours technique de durée pluriannuelle, constitue l'activité principale de la société. Les primes acquises pour 2022 en provenance de ces associés y compris des filiales membres du groupe « prudentiel », s'établissent à 80.3 millions d'euro, en augmentation de 10 % ;
- une activité de réassurance conventionnelle, avec des acceptations provenant quasi-exclusivement de cédantes françaises, pour l'essentiel des sociétés de taille petite et moyenne ayant le plus souvent un statut mutualiste. Le chiffre d'affaires afférent à ce domaine d'activité s'élève à 20.7 millions d'euro, en baisse de 11 % ;
- la liquidation du traité de réassurance des Carnets d'Épargne diffusés de 1969 à 1996 par Capma & Capmi, traité qu'elle a assumé jusqu'en juillet 1996. Ce traité, qui n'est plus alimenté depuis, contribue aux excédents de 2022 à hauteur de 1.1 M€, en baisse sur le montant de 1.2 M€

qui avait alimenté les comptes de 2021, évolution qui accompagne la diminution de l'encours des provisions mathématiques réassurées.

Tributaire de l'activité des associés et de leur politique de conservation des risques, le chiffre d'affaires affiché pour 2022 s'inscrit donc en hausse de 4,8 %, à 101.3 M€ contre 96.6 M€ en 2021.

La contribution des opérations de réassurance au chiffre d'affaires combiné affiché par Monceau Assurances, s'élève pour 2022 à 31.9 M€.

Des résultats appréciables dans un contexte de marché déstabilisé et des événements climatiques d'ampleur.

Deux éléments majeurs ont marqué les comptes de l'exercice, tenant l'un à la contribution de la gestion financière, qui est revenu à des niveaux similaires aux années d'avant 2020, l'autre aux conditions de l'exploitation technique.

Après deux années très contrastées, 2022 aura été marquée par une remontée des risques géopolitique et économique. Dès la moitié de l'année 2021, la relance, faisant suite à la crise sanitaire de la Covid, se traduisait par des tensions sur les marchés d'approvisionnement de matières premières, de gaz et de pétrole, avec les premiers signes d'un retour durable de l'inflation qui se faisait ressentir. En 2022, le déclenchement de la guerre en Ukraine a très rapidement provoqué une crise énergétique s'accompagnant d'un retour de l'inflation à des niveaux inédits depuis les années 1980. Très vite, les différentes banques centrales ont accéléré la mise en œuvre de politiques de resserrement monétaire en remontant rapidement les taux d'intérêt, afin d'essayer de contenir la pression inflationniste.

Cette remontée des taux, dans un contexte géopolitique incertain, s'est accompagnée de baisses importantes des indices boursiers (-9,5% pour le CAC 40) et plus particulièrement pour les valeurs de croissance, leur capacité d'emprunt étant mécaniquement diminuée (-33% pour le Nasdaq). Mais plus encore l'envolée des taux a provoqué des performances très négatives sur tous les segments du marché obligataire. Les obligations d'État de la zone Euro ont enregistré une performance de l'ordre de -18% en 2022.

Dans cette conjoncture, la société a pu éprouver les principes directeurs de sa gestion financière qui s'inscrivent sans discontinuer dans le prolongement de ceux qui sous-tendent la politique menée depuis 2010.

Les opérations de cession de l'année ont porté le niveau des plus-values réalisées sur le portefeuille de la société à 10.9 M€, à comparer aux 44.3 M€ de 2021. De ce fait, la contribution de la gestion financière au résultat courant, hors intérêts du dépôt d'espèces constitué auprès de Capma & Capmi, revient à 26 M€ (très proche des résultats observés avant 2020) contre 51.8 M€ pour l'exercice 2021.

S'agissant de l'exploitation technique, outre le retour de l'inflation l'année 2022 est marquée par des événements climatiques catastrophiques en France, qui ont fortement impacté les activités et les résultats de nos cédantes. En conséquence, nous constatons une dégradation des résultats techniques, avec un ratio combiné brut de réassurance qui grimpe à 116 %, contre 113 % en 2021.

Les charges de sinistre augmentant de 12,21% alors même que la liquidation favorable de provisions constituées à des inventaires antérieurs permet de

dégager des bonis, à hauteur de 6.9 M€, après réassurance. De plus, les provisions techniques net de rétrocession, hors Carnet d'épargne augmentent de 2.2%. Il convient de noter un prélèvement de 5.51 M€ effectué sur les provisions d'égalisation, dont le montant se trouve ainsi ramené de 13.8 M€ à 8.26 M€ à fin 2022. Après prise en compte des autres éléments qui alimentent le compte non technique, et paiement de l'impôt sur les sociétés de 3.1 M€, contre 12.2 M€ acquitté au titre de 2021, l'exercice se solde par un excédent de 18.3 M€, en baisse par rapport à celui affiché à la fin de l'exercice précédent, soit 31.8 M€.

Une solidité financière renforcée

Grâce au résultat net de l'exercice ainsi dégagé, les fonds propres comptables se trouvent portés de 489.7 M€ à la fin de l'exercice précédent à 507,3 M€ au 31 décembre 2022. Ils représentent 5 fois le chiffre d'affaires de l'année, et plus de 136 % des provisions techniques d'inventaire correspondant à des engagements, nettes de rétrocessions et hors provisions techniques du Carnet d'Épargne de Capma & Capmi. Cette augmentation contribue au renforcement de la solidité financière de la mutuelle, dont le taux de couverture du capital de solvabilité requis se trouve porté de 262 % à 315 %, sous l'effet d'éléments tenant notamment à la hausse des taux et à l'augmentation du stock de plus-values latentes, qui s'établit à + 17 M€. Les quatre filiales d'assurance ou de réassurance de la société, Monceau Générale Assurances, Monceau Retraite & Épargne, Vitis Life et Monceau Euro Risk jouissent toutes d'une situation financière saine, et satisfont à leurs obligations en matière de marge de solvabilité.

Une transformation du système d'information comptable

Le choix a été fait en 2021 de se doter d'un nouveau logiciel destiné à améliorer le système d'information comptable et financière par une automatisation accrue et une sécurité renforcée. Les équipes concernées ont été fortement impliquées en 2022 et vont ainsi voir leurs efforts aboutir dès l'exercice 2023.

Création d'un « Assujetti unique », dit groupe TVA

Afin de pallier la suppression du régime fiscal des groupements prévus par l'article 261 B du CGI, Mutuelle Centrale de Réassurance et plusieurs de ses filiales françaises ainsi que CAPMA-CAPMI ont opté pour la création d'un Groupe TVA (Assujetti Unique) conformément aux dispositions de l'article 256 C du Code général des impôts (CGI), qui permet aux entités qui le composent de bénéficier de l'exonération de TVA sur leurs transactions intragroupes. Il est composé des 17 membres suivants : Mutuelle Centrale de Réassurance, Monceau Générale Assurances, CAPMA CAPMI, Monceau Retraite et Epargne, Fédération Nationale des Groupements de Retraite et de Prévoyance (FNGRP), Monceau Assurances Dommages, Service Central des Mutuelles, Monceau Patrimoine Conseil, AGORASSUR, Union des Mutuelles d'Assurances Monceau, Mutuelle Centrale d'Assurances, Mutuelle d'Assurance Artisanat Transport, Mutuelle d'Assurance des Techniciens de l'Education Routière, Mutuelle d'Assurance du Midi, Société Mutuelle d'Assurances des Musiciens et des Métiers de la Musique, Monceau Agences Immobilière et Monceau Investissements Mobiliers. Le Groupe TVA (Assujetti Unique) entre en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2023.

Conflit Ukraine – Russie

L'invasion de l'Ukraine fin février 2022 a conduit de nombreux gouvernements dans le monde à imposer des sanctions économiques envers la Russie. L'impact de ces événements sur les marchés financiers et l'environnement des affaires a été significativement négatif et les conséquences à long terme sur l'économie mondiale, et en particulier européenne, sont incertaines. La Mutuelle Centrale de Réassurance n'a pas d'exposition directe sur ces deux pays, ni de placement financier émis par des banques ou entreprises des pays belligérants.

2 EVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Néant

COMPTES ANNUELS DE LA MUTUELLE CENTRALE DE RÉASSURANCE

3 PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

3.1. INTRODUCTION

Les comptes annuels sont établis conformément aux articles L. 123-12 à L.123-22 du Code du commerce, en tenant compte des dispositions particulières contenues dans le Code des assurances. Les comptes de l'exercice 2022 respectent le règlement N°2015-11 de l'Autorité des Normes Comptables relatifs aux comptes annuels des entreprises d'assurance, version applicable au 31 décembre 2022. Il est fait, de manière générale, application des principes comptables généraux de prudence, de non-compensation, de spécialisation des exercices, de permanence des méthodes, et les comptes sont établis dans l'hypothèse d'une continuité de l'exploitation.

3.2. INFORMATIONS SUR LE CHOIX DES MÉTHODES UTILISÉES

3.2.1. Terrains et constructions

Les terrains et constructions sont comptabilisés selon le principe des coûts historiques.

Les immeubles sont amortis sur leur durée d'utilisation économique estimée à compter de leur date d'acquisition. Les durées de vie estimées sont comprises, selon la nature de l'immeuble et sa location, entre 50 et 100 ans.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur de réalisation est inférieure à la valeur nette comptable à date, pour la valeur correspondant à l'écart entre la valeur de réalisation et la valeur nette comptable.

3.2.2. Évaluation à la clôture des parts de sociétés civiles

Les parts détenues dans les so-

ciétés civiles immobilières ou foncières sont comptabilisées selon le principe des coûts historiques.

La valeur de réalisation des parts des sociétés immobilières ou foncières non cotées est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale répondant aux critères et conditions définis par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR). Entre deux expertises, la valeur fait l'objet d'une estimation annuelle, certifiée par un expert agréé par l'ACPR.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur de réalisation est inférieure à la valeur nette comptable à date, pour la valeur correspondant à l'écart entre la valeur de réalisation et la valeur nette comptable.

3.2.3. Valeurs mobilières à revenus fixes

Les obligations et autres valeurs à revenus fixes sont retenues pour leur prix d'achat, net des coupons courus à l'achat. La différence entre le prix d'achat et la valeur de remboursement est rapportée au résultat. Lorsque le prix d'achat de ces titres est supérieur à leur prix de remboursement, la différence est amortie sur la durée de vie résiduelle des titres. Lorsque le prix d'achat est inférieur à leur prix de remboursement, la différence est portée en produit sur la durée de vie résiduelle des titres. S'agissant des obligations indexées sur l'inflation, la variation, du fait de l'inflation, de la valeur de remboursement entre deux dates d'inventaire consécutives est reprise dans les produits ou charges de l'exercice.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond au dernier cours coté au jour de l'inventaire ou, pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché.

Une dépréciation est constituée lorsqu'il existe un risque de défaut de l'émetteur, soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal.

3.2.4. Actions et autres titres à revenus variables

Les actions et autres titres à revenus variables sont retenus pour leur prix d'achat, hors intérêts courus le cas échéant.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond :

- au dernier cours coté au jour de l'inventaire, pour les titres cotés ;
- à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché, pour les titres non cotés ;
- au dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire pour les actions de sociétés d'investissement à capital variable et les parts de fonds communs de placement.

Pour chaque élément d'actif pris individuellement, autre que les valeurs mobilières à revenus fixes, une dépréciation est constatée à l'actif en cas de dépréciation à caractère durable.

En application d'un avis émis par le Conseil National de la Comptabilité devenu l'Autorité des Normes Comptables, il est constitué ligne par ligne une dépréciation à caractère durable lorsque continuellement pendant 6 mois au moins à la clôture de l'exercice, la valeur vénale de l'actif considéré est inférieure à une certaine fraction de son prix de revient : en situation normale, il est admis que cette fraction puisse être fixée à 80 % ; en revanche, dans l'hypothèse où les marchés connaissent une volatilité élevée, il est admis qu'elle puisse être fixée à 70 %, voire en deçà. Comme pour les exercices précédents, le taux de 80 % a été

retenu pour les calculs à la date d'inventaire. Une dépréciation à caractère durable est également constituée pour tous les actifs faisant l'objet d'une telle dépréciation à l'inventaire précédent.

Les dépréciations à caractère durable constituées s'imputent sur la valeur comptable des actifs concernés, et apparaissent à la rubrique "charges des placements" du compte non technique.

Enfin, lorsque, globalement, les placements évalués conformément aux dispositions de l'article R 343-10 du Code des assurances ont une valeur de réalisation inférieure à leur valeur comptable nette d'éventuelles dépréciations à caractère durable, une provision est constituée à hauteur de l'écart entre ces deux valeurs. Baptisée Provision pour Risque d'Exigibilité, elle se trouve classée parmi les provisions techniques.

3.2.5. Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Une dépréciation est comptabilisée en cas de doute sur le caractère recouvrable d'une créance.

3.2.6. Prêts

Les prêts sont évalués d'après les actes qui en font foi.

3.2.7. Provisions pour égalisation

La provision pour égalisation est destinée à faire face aux fluctuations de sinistralité afférentes aux opérations d'assurance de groupe contre le risque décès, risque caractérisé par une fréquence faible et un coût unitaire élevé.

3.2.8. Provisions pour sinistres à payer

La provision pour sinistres à payer correspond aux capitaux échus ou aux sinistres survenus et non encore réglés à la date de clôture.

3.2.9. Acceptations en réassurance

Les opérations de réassurance acceptées sont comptabilisées traité par traité dès réception des informations transmises par les cédantes. Les dispositions réglementaires imposent d'estimer les comptes non reçus des cédantes et de compenser en résultat les éléments techniques incomplets enregistrés dans les livres. Les opérations en provenance des mutuelles associées sont comptabilisées sur la base des comptes arrêtés par les Conseils d'administration de ces mutuelles, ou des comptes provisoires en cours d'établissement.

Pour enregistrer les acceptations extérieures au groupe des mutuelles associées, par application du principe de prudence, la mise en œuvre de méthodes d'estimation des comptes non reçus est préférée à la compensation des écritures incomplètes. Pour ce faire, un échantillon significatif de traités est constitué. Des modèles actuariels sont utilisés aux données disponibles sur chacun de ces traités, pour estimer à la fois les comptes non reçus et les provisions pour sinistres tardifs qui lui correspondent. Les autres compléments utiles, pour faire face aux risques d'aggravation des sinistres enregistrés ou couvrir les déclarations tardives, sont calculés par catégorie homogène d'affaires acceptées. Les sinistres à déroulement lent américains font l'objet d'une analyse séparée.

Les charges de sinistre estimées à ces différents titres sont inscrites en provisions pour sinistres à payer.

3.2.10. Rétrocessions

Les rétrocessions sont comptabilisées en conformité avec les termes des différents traités souscrits.

3.2.11. Produits et charges des placements

Les revenus financiers comprennent les revenus des placements acquis à l'exercice : dividendes, coupons, intérêts des prêts.

Les autres produits des placements comprennent les écarts positifs de l'exercice sur les prix de remboursement des obligations à percevoir, ainsi que les reprises de provisions pour dépréciation des placements.

Les autres charges des placements comprennent les écarts négatifs de l'exercice sur les prix de remboursement des obligations à percevoir, ainsi que les dotations aux amortissements et aux provisions des placements.

Les plus ou moins-values sur cessions de valeurs mobilières sont déterminées en appliquant la méthode du « premier entré premier sorti » (FIFO) et constatées dans le résultat de l'exercice.

3.2.12. Frais de gestion et commission

Les frais de gestion sont enregistrés dès leur origine dans des comptes de charges par nature et sont systématiquement affectés à une section analytique. Ensuite, ces frais sont ventilés dans les comptes de charges par destination par l'application de clés de répartition propres à chaque section analytique.

Les frais de gestion sont de deux natures :

- frais généraux propres à la société ;
- frais généraux issus de la répartition des frais des trois GIÉ auxquels adhère la Mutuelle Centrale de Réassurance : Service Central des Mutuelles, Fédération Nationale des Groupements de Retraite et de Prévoyance et Monceau Assurances Domages.

COMPTES ANNUELS DE LA MUTUELLE CENTRALE DE RÉASSURANCE



Le classement des charges de gestion s'effectue dans les cinq destinations suivantes :

- les frais de règlement des prestations, qui incluent notamment les frais des services de gestion des prestations ou exposés à leur profit ;
- les frais d'acquisition qui incluent notamment les salaires versés aux collaborateurs du terrain et coûts des délégations, et les frais des services centraux chargés de l'établissement des contrats ou exposés à leur profit ;
- les frais d'administration qui incluent notamment les frais des services chargés de la gestion du portefeuille ou exposés à leur profit ;
- les charges de placements qui incluent notamment les frais des services de gestion des placements ;
- les autres charges techniques qui regroupent les charges ne pouvant être affectées ni directement, ni par application d'une clé à une des destinations ci-dessus, notamment les charges de direction générale.

çant l'ensemble des opérations relevant de cette convention de réassurance de durée. Il n'y a pas lieu d'inscrire au hors bilan les sommes qui seraient dues à ce titre à la société par ses associés, puisqu'il est fait application du principe comptable général de continuité de l'exploitation des cédantes associées. Si à la date d'arrêté du bilan, la société a connaissance d'une décision d'un associé de renoncer à ce statut, les créances éventuelles dues à la Mutuelle Centrale de Réassurance sont inscrites à l'actif du bilan. Elles font l'objet d'une dépréciation en cas de doute sur leur recouvrement.

3.2.13. Opérations en devises

Les opérations en devises sont enregistrées dans chacune des devises utilisées. La conversion en euros de ces opérations s'effectue en fin d'exercice d'après les cours de change constatés à la clôture. Les écarts de change sont comptabilisés en compte de résultat.

3.2.14. Engagements hors bilan

L'admission au statut d'associé de la Mutuelle Centrale de Réassurance est matérialisée par une convention de réassurance de durée. Ces conventions précisent qu'en cas de résiliation, l'associé désireux de mettre fin à son statut rembourse, le cas échéant, le solde cumulé du compte retra-



4 NOTES SUR LES POSTES DU BILAN

4.1. ACTIF //

4.1.1. Placements immobiliers

Valeurs brutes	Montant à l'ouverture	Acquisition	Cession	Montant à la clôture
Terrains	235			235
Constructions	2 389			2 389
Sous-total	2 624			2 624
Parts de sociétés immobilières non cotées	86 800	2 500		89 300
Créances rattachées à des participations				
Sous-total	86 800	2 500		89 300
Total	89 424	2 500		91 924

Amortissements	Montant à l'ouverture	Dotation	Reprise	Montant à la clôture
Terrains	235			235
Constructions	2 389			2 389
Sous-total	2 624			2 624
Parts de sociétés immobilières non cotées				
Créances rattachées à des participations				
Sous-total				
Total	2 624			2 624

Valeurs nettes	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Terrains		
Constructions		
Sous-total		
Parts de sociétés immobilières non cotées	86 800	89 300
Créances rattachées à des participations		
Sous-total	86 800	89 300
Total	86 800	89 300

COMPTES ANNUELS DE LA MUTUELLE CENTRALE DE RÉASSURANCE

4.1.2. Actif – Entreprises liées

Valeurs brutes	Montant à l'ouverture	Acquisition	Cession	Reclassement	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés	253 058	10 000	-	-	263 058
Obligations	18 028	10 604	6 302	-	22 330
Créances rattachées à des participations	47 571	2 971	-	-	50 542
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	258 888	-	32 302	-	226 586
Total	577 545	23 575	38 604		562 516

Dépréciations	Montant à l'ouverture	Dotations	Reprise	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés				
Obligations				
Créances rattachées à des participations		198		198
Créances pour espèces déposées chez les cédantes				
Total		198		198

Valeurs nettes	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés	253 058	263 058
Obligations	18 028	22 330
Créances rattachées à des participations	47 373	50 344
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	258 888	226 586
Total	577 347	562 318

4.1.3. Autres placements

Valeurs brutes (*)	Montant à l'ouverture	Revalorisation devise à l'ouverture	Acquisition	Cession	Montant à la clôture
Actions et autres titres à revenus variables	272 260	896	12 124	26 729	258 551
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes	48 688	345		3 201	45 832
Prêts	15				15
Autres placements	5 028		28 514	5 149	28 392
Instruments de trésorerie	71 507	322	29 466	59 824	41 472
Valeurs remises en nantissement	56 951			1 748	55 204
Total	454 449	1 563	70 104	96 650	429 466

(*) Ont été ajoutées en 2022 dans ce tableau les valeurs remises en nantissement.

Amortissements et dépréciations	A l'ouverture		Mouvements		A la clôture	
	Amort.	Dépr.	Dotations	Reprise	Amort.	Dépr.
Actions et autres titres à revenus variables		4 172	886	666		4 391
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes						
Prêts						
Autres placements		493				494
Instruments de trésorerie						
Valeurs remises en nantissement						
Total		4 665	886	666		4 885

Montants nets	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Actions et autres titres à revenus variables	268 088	254 159
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes	48 688	45 832
Prêts	15	15
Autres placements	4 534	27 898
Instruments de trésorerie	71 507	41 472
Valeurs remises en nantissement	56 951	55 204
Total	449 784	424 581

COMPTES ANNUELS DE LA MUTUELLE CENTRALE DE RÉASSURANCE

4.1.4. Etat récapitulatif des placements

1) Placements

Placements	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur nette 2021
1. Placements immobiliers				
Dans l'OCDE	138 355	134 845	191 750	130 260
Hors OCDE				
2. Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM				
Dans l'OCDE	283 621	280 615	482 978	247 363
Hors OCDE				
3. Parts d'OPCVM (autres que celles en 4)				
Dans l'OCDE	53 125	53 125	52 303	92 838
Hors OCDE				
4. Parts d'OPCVM à revenu fixe				
Dans l'OCDE	4 897	4 897	4 983	2 000
Hors OCDE				
5. Obligations et autres titres à revenu fixe				
Dans l'OCDE	26 642	26 158	25 942	25 856
Hors OCDE				
6. Prêts hypothécaires				
Dans l'OCDE				
Hors OCDE				
7. Autres prêts et effets assimilés				
Dans l'OCDE	670	670	670	670
Hors OCDE				
8. Dépôts auprès des entreprises cédantes				
Dans l'OCDE	568 785	568 761	550 690	608 006
Hors OCDE				
9. Dépôts (autres que ceux visés au 8) et cautionnements en espèces				
Dans l'OCDE	5 028	4 534	5 028	4 534
Hors OCDE				
10. Actifs représentatifs contrats en UC				
Placements immobiliers				
Titres à revenu variable autre que des parts d'OPCVM				
OPCVM détenant des titres à revenu fixe				
Autres OPCVM				
Obligation et autres titres à revenu fixe				
11. Total des lignes 1 à 10	1 081 122	1 073 606	1 314 344	1 111 528
Dont :				
• Placements évalués selon l'article R 343-9	45 915	45 411	45 781	44 298
• Placements évalués selon l'article R 343-10	1 035 207	1 028 195	1 268 563	1 067 230
• Placements évalués selon l'article R 343-13				
Dont, pour les entreprises visées à l'article L 310-1				
• Valeurs affectables à la représentation des provisions autres que celles visées ci-dessous	507 347	500 348	758 663	495 457
• Valeurs garantissant les engagements envers les institutions de prévoyance				
• Valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs déposées chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)	573 775	573 258	555 681	612 503
• Valeurs affectées aux provisions techniques spéciales des autres affaires en France				
• Autres affectations ou sans affectation				

Les titres non cotés s'élevaient à 765,1 millions d'euros en valeur brute au 31 décembre 2022.

Le tableau suivant permet de réconcilier le total de l'état des placements ci-dessus avec le montant des placements au bilan :

	2022			2021		
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
Montant des placements à l'actif du bilan	1 081 122	1 076 200	1 314 344	1 119 756	1 113 930	1 335 171
Amortissement de surcote		-2 655			-2 466	
Amortissement de décote		61			66	
Montant des placements dans l'état récapitulatif des placements	1 081 122	1 073 606	1 314 344	1 119 756	1 111 528	1 335 171

2) Actifs affectables à la représentation des provisions techniques (autres que les placements et la part des réassureurs dans les provisions techniques)
Néant.

3) Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance
Néant.

4) Autres informations

a) a) Montant des acomptes inclus dans la valeur des actifs inscrits au poste « Terrains et constructions »
Néant.

b) Droits réels et parts de sociétés immobilières ou foncières non cotées dans le poste « Terrains et constructions »

	A la clôture			Valeur nette
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	2021
Immeuble d'exploitation				
Droits réels				
Part des sociétés immobilières ou foncières non cotées				
Autres immobilisations	138 355	134 845	191 750	130 260
Droits réels				
Part des sociétés immobilières ou foncières non cotées	138 355	134 845	191 750	130 260
Total	138 355	134 845	191 750	130 260

c) Solde non encore amorti ou non encore repris correspondant à la différence de remboursement des titres évalués conformément à l'article R 343-9

	31/12/2022	31/12/2021
Valeur de remboursement	51 886	42 450
Valeur nette	45 473	44 335
TOTAL	6 413	-1 885

d) Exposition aux risques souverains des pays de la zone euro ayant bénéficié d'un plan de soutien

	Valeur nominale	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
Grèce	5 040	5 040	0	11
Total	5 040	5 040	0	11

COMPTES ANNUELS DE LA MUTUELLE CENTRALE DE RÉASSURANCE

4.1.5. Créances

	31/12/2022	Dont créances de moins d'un an	Dont créances à plus d'un an	31/12/2021
Primes à émettre				
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	158	158		52
Créances nées d'opérations de réassurance	36 385	21 051	15 334	22 517
Autres créances	9 475	9 475		810
Total	31 752	31 752		19 983

4.1.6. Compte de régularisation actif

	31/12/2022	31/12/2021
Frais d'acquisition reportés	-	-
Intérêts courus non échus	1 240	1 816
Différences sur les prix de remboursement	61	66
Autres	6 384	5 672
TOTAL	7 685	7 554

4.1.7. Filiales et participations

Entité	Pourcentage de détention	Valeur comptable	Capitaux propres	Chiffre d'affaires	Résultat	Dividendes encaissés	Compte courant + : débiteur - : créditeur	Prêt
Filiales (50% minimum du capital est détenu par MCR)								
Monceau Générale Assurances (MGA) 1, avenue des Cités Unies d'Europe 41000 Vendôme 1, avenue des Cités Unies d'Europe 41000 Vendôme <i>Société d'assurance non-vie</i>	100 %	30 000	43 216	123 305	-9 278	4 000	428	
Monceau Participations 52 boulevard Marcel - L 1311 Luxembourg <i>Société anonyme de droit Luxembourgeois</i>	100 %	175 000	174 493	0	-100	0		-1 000
Monceau Retraite et Epargne (MRE) 36, rue de Saint Pétersbourg 75008 Paris <i>Société d'assurance vie</i>	70.52 %	47 632	82 964	19 492	1 120	5 642		
Participations (10% à 50% du capital est détenu par MCR)								
Service en assurance, Réassurance et Prévoyance (SARP) 36 rue de Saint Pétersbourg 75008 Paris <i>Conseil en actuariat, communication et gestion financière</i>	50 %	228	-168	5 102	-634	0	-949	
Société Civile Centrale Monceau (S.C.C.M.) 36-38 rue Saint Pétersbourg 75008 Paris <i>Acquisition et gestion d'un patrimoine immobilier</i>	16.88 %	60 177	188 163	41 574	17 675	2 971	-48 689	655
Société Civile Foncière Centrale Monceau (S.C.F.C.M.) 36-38 rue Saint Pétersbourg 75008 Paris <i>Acquisition et gestion d'un patrimoine foncier</i>	40 %	8 678	39 624	537	763	0		
SCI Foncière Croix Rouge Française (CRF) 107 rue Réaumur 75002 Paris <i>Acquisition et gestion d'un patrimoine foncier</i>	11 %	13 195	103 273	10 642	1 345	1 493		

COMPTES ANNUELS DE LA MUTUELLE CENTRALE DE RÉASSURANCE

4.2. PASSIF

4.2.1. Capitaux propres

	31/12/2021	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution	Résultat	Montant au 31/12/2022
Fonds d'établissement et fond social complémentaire	302 679		173	940		301 912
Réserves	112 314					112 314
Réserve complémentaire fonds d'établissement	229					229
Réserve de réévaluation						
Autres réserves	32 086					32 086
Réserve de capitalisation						
Réserve de solvabilité	80 000					80 000
Report à nouveau	42 946	31 763				74 709
Résultat de l'exercice	31 763	-31 763			18 332	18 332
Capitaux propres	489 703		173	940	18 332	507 267

Les variations affectant les différents postes de capitaux propres résultent de l'enregistrement des décisions de l'assemblée générale du 22 juin 2022, des mouvements de l'exercice sur la réserve de capitalisation, des droits d'adhésion acquittés par tout nouveau sociétaire et du résultat de l'exercice 2021.

4.2.2. Passifs subordonnés

Néant.

4.2.3. Provisions pour risque en cours

Néant.

4.2.4. Evolution de la sinistralité au cours des trois derniers exercices

Pour ne pas perturber l'interprétation de ce tableau de liquidation des provisions constituées,

les chiffres relatifs au traité de réassurance du Carnet d'Epargne cédé par Capma & Capmi sont exclus des données analysées.

Année d'inventaire	Année de survenance		
	2018	2019	2020
Exercice 2020			
Règlements	42 132	32 840	19 760
Provisions	28 149	23 440	36 393
Total charge des sinistres	70 281	56 280	56 153
Primes acquises	77 541	77 821	72 666
Ratio S/P (%)	90,63 %	72,31 %	77,27 %

Année d'inventaire	Année de survenance			
	2018	2019	2020	2021
Exercice 2021				
Règlements	45 845	37 964	30 746	24 618
Provisions	24 112	18 836	23 967	45 625
Total charge des sinistres	69 957	56 801	54 713	70 243
Primes acquises	78 500	78 406	78 947	85 786
Ratio S/P (%)	89,11 %	72,44 %	69,30 %	81,88 %

Année d'inventaire	Année de survenance				
	2018	2019	2020	2021	2022
Exercice 2022					
Règlements	47 398	39 899	30 746	37 911	26 152
Provisions	22 043	14 585	27 634	26 012	65 830
Total charge des sinistres	69 442	54 484	55 959	62 339	95 988
Primes acquises	78 728	78 541	79 899	89 393	94 321
Ratio S/P (%)	88,20 %	69,37 %	73,07 %	71,51 %	97,52 %

Libellé	2022			2021
	Montant brut	Montant réassuré	Montant net	Montant net
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	369 141	79 297	289 843	270 534
Règlements de l'exercice sur antérieurs	33 173	2 474	30 698	32 833
Provisions pour sinistres sur antérieurs à la clôture	328 040	75 770	252 271	245 010
Boni (+) / Mali (-) sur antérieurs	7 928	-1 053	6 874	-7 310

4.2.5. Provisions pour risque d'exigibilité

Au 31 décembre 2022, le portefeuille d'actifs évalués conformément aux dispositions de l'article R 343-10 du Code des assurances, ayant une valeur de marché supérieure à leur valeur comptable, aucune provision pour risque d'exigibilité n'a été constituée.

4.2.6. Provisions

Libellé	31/12/2022	
Provisions pour litiges		
Provisions pour risques et provisions pour charges	23	28
TOTAL	23	28

4.2.7. Dettes

	31/12/2022	Dont dettes de moins d'un an	Dont dettes à plus d'un an	31/12/2021
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	25 167	25 167		12 894
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	39	39		
Dettes nées d'opérations de réassurance	5 716	5 716		8 317
Dettes envers les établissements de crédit	127	127		0
Autres dettes	9 539	9 539		21 052
TOTAL	40 587	40 587		42 264

COMPTES ANNUELS DE LA MUTUELLE CENTRALE DE RÉASSURANCE

4.2.8. Comptes de régularisations au passif

	Montant au 31/12/2022	Montant au 31/12/2021
Intérêts perçus d'avance		
Intérêts à recevoir		
Amortissement des différences sur les prix de remboursement	2 655	2 466
Charges constatées d'avance	123	0
Autres	218	429
TOTAL	2 996	2 895

4.3. ACTIFS ET PASSIFS EN DEVICES

Pays	Devise	Contre-valeur en milliers d'euros		Composition par devises (à l'unité)	
		Actif	Passif	Actif	Passif
Zone Euro		1 159 786	1 196 207		
Royaume-Uni	GBP	207	126	183	112
Danemark	DKK		-177		-1 315
1/ Total zone européenne		1 159 993	1 196 156		
Australie	AUD	-1	3	-2	5
Marocain	MAD	15 291	4 485	170 818	50 099
Canada	CAD	9 269	8 079	13 385	11 666
Suisse	CHF	16 680	110	16 425	109
Etats-Unis	USD	22 574	17 318	24 077	18 472
Tunisie	TND	4 903	4 619	16 374	15 429
Divers		5 552	3 491		
2/ Total hors Union Européenne		74 268	38 105		
TOTAL		1 234 261	1 234 261		

4.4. PRODUITS À RECEVOIR ET CHARGES À PAYER

Charges à payer	31/12/2022	31/12/2021
Personnel		
Dettes provisionnées pour congés à payer		135
Dettes provisionnées pour participation des salariés aux résultats		
Autres charges à payer	1	1
Organisme sociaux		
Charges sociales sur congés payés	15	167
Autres charges à payer		
Etat		
Impôts sociétés		8 380
Autres charges à payer	359	581
Autres charges à payer	338	4 050
TOTAL	713	13 317

Produits à recevoir	31/12/2022	31/12/2021
Personnel		
Organismes sociaux	28	0
Etats	8 992	227
Autres produits à recevoir		
TOTAL	713	13 317

4.5. ENGAGEMENTS HORS BILAN //

Engagements donnés	31/12/2022	31/12/2021
Avals, cautions et garanties de crédit donnés		
Autres engagements sur titre, actifs ou revenus	269 316	324 928
Evaluation des indemnités de départ en retraite	97	396
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES	269 413	325 324

Engagements reçus	31/12/2022	31/12/2021
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	54 386	56 530
TOTAL DES ENGAGEMENTS RECUS	54 386	56 530

COMPTES ANNUELS DE LA MUTUELLE CENTRALE DE RÉASSURANCE

5 NOTES SUR LES POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT

5.1. RÉSULTAT TECHNIQUE

Afin que la présentation des comptes techniques restitue une image fidèle des opérations, de surcroît homogène avec les chiffres des années passées, les données relatives au traité de réassurance du Carnet d'Epargne diffusé par Capma & Capmi, repris à effet du 1^{er} janvier 2008, sont séparées des chiffres relatifs aux autres acceptations de la société.

	31/12/2021	Affectation du résultat	Montant au 31/12/2022
Primes acquises	172	101 093	
Primes	211	100 605	
Variation de prime non acquises	39	-489	
Charges de prestations	317	78 544	3 442
Prestations et frais payés	1 866	59 731	35 691
Variation des provisions pour prestations	-1 549	18 813	-32 250
Solde de souscription	-145	22 549	-3 442
Frais d'acquisition	135	25 108	1 083
Autres charges de gestion nettes	0	3 106	0
Charges d'acquisition et de gestion nettes	135	28 214	1 083
Produits nets des placements	0	11 472	5 608
Participation aux résultats			
Solde financier		11 472	5 608
Part des réassurances dans les primes acquises		11 654	
Part des réassurances dans les prestations acquises		3 202	
Part des réassurances dans les charges de provisions pour prestations		8 564	
Part des réassurances dans la participation aux résultats			
Commissions reçues des réassurances		28	
Solde de réassurance		140	
Résultat technique	-280	5 947	1 083
Hors compte			
Provisions pour primes non acquises à la clôture	40	19 986	
Provisions pour primes non acquises à l'ouverture	1	21 165	
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	19 132	394 993	226 516
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	19 704	370 140	258 765
Autres provisions techniques à la clôture	14 005	8 259	
Autres provisions techniques à l'ouverture	15 078	13 766	

5.2. RÈGLES D'ALLOCATION DES PRODUITS FINANCIERS ////

Un montant de 17.080 K€ a été transféré du compte non technique au compte technique. Ce montant inclut la rémunération du dépôt d'espèces effectué auprès

de Capma & Capmi dans le cadre du traité de réassurance du Carnet d'Epargne, de façon que le résultat technico-financier de ce traité apparaisse dans le compte technique. S'y ajoute le résultat de la répartition des autres pro-

duits financiers, au prorata des provisions techniques nettes de réassurance (hors traité du Carnet d'Epargne) d'une part, des capitaux propres d'autre part.

5.3. VENTILATION DES PRODUITS ET CHARGES DE PLACEMENTS ////////////////

Afin que la présentation des comptes techniques restitue une image fidèle des opérations, de surcroît homogène avec les chiffres des années passées, les données relatives au traité de réassurance du Carnet d'Epargne diffusé par Capma & Capmi, repris à effet du 1^{er} janvier 2008, sont séparées des chiffres relatifs aux autres acceptations de la société.

Nature des charges	Montant
Intérêts divers	212
Frais externes de gestion	13
Frais internes	2
Frais de gestion des placements et intérêts financiers	227
Amortissement des différences de prix de remboursement	321
Amortissement des placements	
Dotation à la provision pour dépréciation à caractère durable	886
Autres charges des placements	
Moins-values réalisées	1 041
Pertes de change	15
Pertes provenant de la réalisation des placements	1 056
TOTAL CHARGES DES PLACEMENTS	2 489

Nature des produits	Montant
Placements immobiliers	4 464
Autres placements – Entreprises liées	
Autres placements – Autres	1 196
Revenus des placements	5 660
Produits de différences sur les prix de remboursement à percevoir	124
Reprise sur provision pour dépréciation à caractères durable	666
Intérêts	15 716
Autres produits des placements	16 506
Plus-values sur réalisation de placements immobiliers	
Plus-values sur réalisation de placements	11 237
Profits de change	715
Profits provenant de la réalisation de placements	11 953
TOTAL PRODUITS DES PLACEMENTS	34 119
NET	31 630

COMPTES ANNUELS DE LA MUTUELLE CENTRALE DE RÉASSURANCE

5.4. CHARGES PAR DESTINATION

Ce tableau inclut les charges de gestion, hors commissions, issues de la ventilation des comptes de charges par nature ainsi que celles, hors commissions également, directement comptabilisées dans les comptes par destination. Les mêmes éléments s'élevaient à 2.522 K€ au 31 décembre 2021.

Nature	Sinistre	Acquisition	Administration	Placements	TOTAL
Charges externes	59	539	0	13	1 161
Charges internes	102	518	1 920	2	2 962
Dotations aux amortissements et aux provisions	6	26	72		127
Autres					
TOTAL	166	1 082	1 992	15	3 256

5.5. CHARGES DE PERSONNEL

Néant.

5.6. PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS ET NON TECHNIQUES

	31/12/2022	31/12/2021
Produits exceptionnels		
Autres produits exceptionnels	101	43
Produits sur exercices antérieurs	342	1 641
Variation des provisions pour charges exceptionnelles	335	-2
Total produits exceptionnels	777	1 682
Charges exceptionnelles		
Autres pertes exceptionnelles	408	0
Pertes sur exercices antérieurs	59	
Variation des provisions pour charges exceptionnelles	-4	1
Total charges exceptionnelles	463	1
RESULTAT EXCEPTIONNEL	314	1 682

5.7. PRIMES BRUTES ÉMISES

	31/12/2022	31/12/2021
Primes d'assurance directe en France	100 816	95 003
Primes d'assurance directe en UE		
Prime d'assurance directe hors UE		
TOTAL	100 816	95 003

6

AUTRES INFORMATIONS

6.1. EFFECTIF PRÉSENT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE // // // //

Pour l'exercice de son activité, la société s'appuie sur les moyens et ressources humaines des groupements d'intérêts économiques constitués par plusieurs sociétés utilisant le label Monceau Assurances.

6.2. INDEMNITÉS VERSÉES AUX ADMINISTRATEURS // // // //

Au cours de l'exercice 2022, 47.2 k€ bruts ont été alloués aux administrateurs au titre d'indemnités de temps passé.

6.3. COMBINAISON DES COMPTES // // // // // // // //

En application de l'article R 345-1-2 du code des assurances, la Mutuelle Centrale de Réassurance établit des comptes combinés, en intégrant dans le périmètre de combinaison d'une part ceux de ses associés français qui ont, en vertu de dispositions contractuelles et statutaires, des liens de réassurance importants et durables avec elle, d'autre part ceux de filiales de cet ensemble.



RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

MAZARS

Membre de la Compagnie Régionale de Versailles et
du Centre

61, rue Henri Regnault
92075 Paris-La Défense Cedex

Deloitte & Associés

Membre de la Compagnie Régionale de Versailles et
du Centre

6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex

Mutuelle Centrale de Réassurance

Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes

36 rue de Saint Pétersbourg
75008 PARIS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'assemblée générale de la société Mutuelle Centrale de Réassurance

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Mutuelle Centrale de Réassurance relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Valorisation des placements financiers non cotés

Risque identifié

Dans le cadre de ses activités, Mutuelle Centrale de Réassurance détient des placements non cotés à l'actif de son bilan.

Au bilan, les placements non cotés sont comptabilisés à leur coût historique, le cas échéant retraité des amortissements, et une provision pour dépréciation doit être comptabilisée en cas de perte de valeur durable. La valorisation des placements à la clôture est un élément important pour apprécier s'il y a lieu de déprécier ces actifs.

La valeur de réalisation des placements non cotés retenue à la clôture des comptes correspond à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché.

Nous avons considéré que l'évaluation des placements financiers non cotés constituait un point clé de notre audit qui requiert l'exercice du jugement par la Direction.

Au 31 décembre 2022, les placements financiers non cotés de Mutuelle Centrale de Réassurance s'élèvent à 765,1 M€ (cf. note 4.1.4, des annexes des comptes annuels de Mutuelle Centrale de Réassurance, représentant 70,8% du total actifs financiers (1 081,1 M€).

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Mutuelle Centrale de Réassurance

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022 - Page 3

Notre réponse

Nous avons mis en œuvre les procédures suivantes :

- L'examen du dispositif de contrôle mis en place pour apprécier la réalité et la valorisation des placements non cotés et de la détermination des dépréciations,
- Le contrôle des rapprochements entre la comptabilité générale et la gestion sur les transactions de la période et les positions à la date de clôture de l'exercice,
- La vérification de la conformité des valorisations retenues au 31 décembre 2022 avec les éléments probants transmis,
- L'appréciation du caractère raisonnable des valorisations retenues et comptabilisées au 31 décembre 2022,
- La vérification des principes retenus en matière de dépréciation des placements financiers, des modalités de recensement des titres nécessitant une analyse et la justification des provisions constituées,
- La revue des contrôles généraux informatiques relatifs à l'outil de gestion des placements, et la revue informatique de certains contrôles embarqués et états clés générés par l'outil de gestion des placements,
- L'examen du caractère suffisant et approprié de l'information figurant dans l'annexe des comptes annuels.

Acceptation en réassurance

Risque identifié

La comptabilisation des opérations d'acceptation en réassurance repose sur des éléments nécessitant de la part de la direction un important degré de jugement, principalement sur des données de sinistres et de primes incluant une part estimée.

Le montant des primes et sinistres en acceptation s'élève respectivement à 101,1 M€ et 78,5 M€ au 31 décembre 2022. Afin d'élaborer une comptabilité exhaustive, la Mutuelle Centrale de Réassurance a procédé à une estimation des comptes d'une partie des cédantes qui n'ont pas été transmis avant la date de clôture ces informations. L'objectif de ces travaux est de contrôler la cohérence des estimations effectuées en comparant les estimations en N-1 avec le réel en N-1 d'une part, et en modifiant le calcul de l'estimation N en fonction de l'analyse effectuée.

Ces estimations requièrent l'exercice du jugement de la direction pour le choix des hypothèses à retenir, et des modèles de calcul à utiliser. Compte tenu de l'importance du jugement exercé par la direction, nous avons considéré l'évaluation de ces opérations d'acceptation en réassurance comme un point clé de l'audit.

Notre réponse

Afin de couvrir le risque de l'évaluation des primes et sinistres acceptées en réassurance, nous avons mis en œuvre les diligences suivantes :

- Revue par échantillonnage des traités (nouveaux traités ou traités renégociés),
- Cadrage de la comptabilité avec les données de gestion
- Revue informatique de l'état clé utilisé
- Le rapprochement exhaustif des comptes des cédantes associées avec les données en gestion (primes, sinistres, PSAP et résultat technique),
- Le rapprochement par sondage des comptes des cédantes (mutuelles conventionnelles) avec les données en gestion (primes, sinistres, PSAP et résultat technique),
- Comparaison des estimations N-1 avec le réel N-1.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux sociétaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale à l'exception du point ci-dessous, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de nous prononcer sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations prudentielles (couverture de la marge de solvabilité) extraites du rapport prévu par l'article L.355-5 du code des assurances pour les comptes annuels.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante :

Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations d'assurance et de réassurance, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire, conformément à la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 29 mai 2017.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Mutuelle Centrale de Réassurance par l'Assemblée Générale du 30 juin 2001 pour le cabinet Mazars et du 29 juin 2022 pour le cabinet Deloitte & Associés.

Au 31 décembre 2022, le cabinet Mazars était dans la 22ème année de sa mission sans interruption et le cabinet Deloitte & Associés dans la 2ème année de sa mission.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Mutuelle Centrale de Réassurance

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022 - Page 5

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Paris-La Défense, le 6 juin 2023

Les commissaires aux comptes

Mazars



Guillaume Wadoux

Deloitte & Associés



Estelle Sellem

RAPPORT SPÉCIAL

DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

MAZARS

Membre de la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

61, rue Henri Regnault
92075 Paris-La Défense Cedex

Deloitte & Associés

Membre de la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex

MUTUELLE CENTRALE DE REASSURANCE

Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes

36 rue de Saint Pétersbourg,
75008 PARIS

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2022

A l'Assemblée Générale de la société Mutuelle Centrale de Réassurance,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées visé à l'article R. 322-7 du code des assurances.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 322-57-IV-1 du code des assurances et l'article R. 322-57 du code des assurances, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 322-57 du code des assurances relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

En application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce et de l'article R322-57-IV du code des assurances, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable du conseil d'administration :

➤ **Convention de licence de marque SARP**

Administrateurs concernés :

- Paul Tassel : Président de la SARP
- Marc Billaud : Président du conseil d'administration de MCR

Nature et objet :

Au 1er mars 2022, avec effet rétroactif au 1er janvier 2021, la SARP concède à la Mutuelle Centrale de Réassurance, Capma & Capmi, l'Union des Mutuelles d'Assurance Monceau, Monceau Générale Assurances et Monceau Retraite & Epargne les licences d'exploitation des marques déposées pour l'ensemble des produits et services désignés dans le certificat d'enregistrement ; SARP concède également collectivement l'usage de la marque « Monceau Assurances ».

Modalités :

La présente convention est consentie et acceptée par les sociétés susmentionnées moyennant une redevance forfaitaire égale à 0,2% de leur contribution au chiffre d'affaires combiné du groupe Monceau Assurances.

Au 31 décembre 2022, le montant de redevance de MCR s'élève à 82 588,24 euros.

➤ **Convention de compte courant avec la SARP et MIM**

Administrateurs concernés :

- Paul Tassel : Président de la SARP
- Gilles Dupin : Président de MIM
- Gilles Dupin : Ex-président du conseil d'administration de MCR

Nature et objet :

Au 31 décembre 2021, Mutuelle Centrale de Réassurance et Monceau Investissements Mobiliers ont concédé à SARP au cours de l'année 2021 des avances en compte courant d'associés improductives d'intérêts pour un montant total de 1.310.000 euros, réparties respectivement à 655.000 euros pour la MCR et 655.000 euros pour MIM, soit à due concurrence de la répartition du capital social de SARP et portant donc le solde du compte courant d'associés au 31 décembre 2021.

Modalités :

A compter de la signature de la convention, SARP pourra continuer à recourir à des appels de fonds par avances en compte courant dépourvues d'intérêts, à tout moment, si sa situation le nécessite, à condition que la MCR et MIM contribuent à due concurrence de leur participation au capital de SARP.

Au 31 décembre 2022, le montant du compte courant de MCR s'élève à 905 000 euros.

➤ **Convention de réassurance et de concours techniques avec la MUDETAF**

Administrateurs concernés :

- Jérôme Sennelier : Directeur Général de MCR
- Marc Billaud : Président du conseil d'administration de MCR

Nature et objet :

La convention a pour objet de définir le cadre des relations de réassurance entre les parties, ainsi que les modalités d'exercice de l'assistance technique apportée à la demande de la MUDETAF par la MCR. Le statut d'Associé de la MCR, qui avait été conféré à la MUDETAF lui est acquis. La convention a une durée de 10 ans, et se renouvelle tacitement.

Modalités :

La convention s'applique à l'ensemble des affaires couvertes par la MCR. La convention, parce qu'elle établit une relation de réassurance durable entre les deux entités, crée pour la MCR l'obligation d'établir des comptes combinés.

Au 31 décembre 2022, l'impact de la convention sur les comptes de la MCR s'élève à 4 183 687 euros.

➤ **Convention de réassurance et de concours techniques avec Vitis Life**

Administrateurs concernés :

- Jérôme Sennelier : Directeur Général de MCR
- Marc Billaud : Président du conseil d'administration de MCR

Nature et objet :

La convention a pour objet de définir le cadre des relations de réassurance entre les parties, ainsi que les modalités d'exercice de l'assistance technique apportée à la demande de Vitis Life par la MCR. Le statut d'Associé de la MCR, qui avait été conféré à Vitis Life lui est acquis. La convention a une durée de 10 ans, et se renouvelle tacitement.

Modalités :

La convention s'applique à l'ensemble des affaires directe et acceptées par Vitis Life dans la limite des exclusions et pleins indiqués dans la convention. La convention, parce qu'elle établit une relation de réassurance durable entre les deux entités, crée pour la MCR l'obligation d'établir des comptes combinés.

Au 31 décembre 2022, l'impact de la convention sur les comptes de la MCR s'élève à 0 euro.

➤ **Convention de cession d'actions avec MGA**

Administrateurs concernés :

- Jérôme Sennelier : Directeur Général de MGA
- Marc Billaud : Directeur Général de MR&E
- Anne-Cécile Martinot : Directeur général délégué de la MCR

RAPPORT SPÉCIAL

DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nature et objet :

Au terme d'une convention de cession d'actions en date du 28 décembre 2021, il a été convenu la vente de 92 892 actions de MR&E par MGA au bénéfice de la MCR. Les parties ayant convenu de déterminer le prix à retenir pour les transactions sur la base des fonds propres de MR&E évalués au 31 décembre 2021 pour les besoins des calculs de solvabilité réglementaire et le montant de ces derniers étant alors inconnu au jour de la signature de la convention. Il a été convenu du paiement d'un acompte de 19 000 000 d'euros intervenu le 28 décembre 2021.

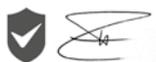
Modalités :

Après établissement définitif des fonds propres de MR&E s'élevant à 109 328 310,65 euros au 31 décembre 2021, les parties conviennent de procéder à une régularisation à la hausse du montant de la cession d'actions signée le 28 décembre 2021.

En plus de l'acompte de 19 000 000 d'euros versé le 28 décembre, sera versé un complément de 3 568 278,74 euros.

Au 31 décembre 2022, l'impact de la convention sur les comptes de la MCR s'élève à 3 568 278,74 euros.

Paris-La Défense et Courbevoie, le 6 juin 2023
Les commissaires aux comptes



Guillaume WADOUX
Associé Mazars

Estelle SELLEM
Associé Deloitte



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 21 JUIN 2023

Liste des délégués sociétaires 150

Résolutions soumises à l'Assemblée Générale
du 21 juin 2023 152

9

LISTE DES DÉLÉGUÉS SOCIÉTAIRES

DÉLÉGUÉS ÉLUS DU GROUPEMENT « PARIS ET RÉGION PARISIENNE »

Fin du mandat
AG sur les comptes

1 – Bernard Adam.....	2023
2 – Mutuelle d'Assurance des Techniciens de l'Éducation Routière (Master).....	2023
3 – Bernard Bouny.....	2023
4 – Bruno Depeyre.....	2023
5 – Mutuelle Confédérale des Débitants de Tabacs de France (Mudétaf)	2023
6 – Christophe Dumont.....	2023
7 – Nicolas Dupin	2023
8 – Nathalie Leriche-Dupin.....	2023
9 – Paul Tassel.....	2023
10 – Pierre Ducrohet.....	2025
11 – Nathalie Letourneau.....	2025
12 – Marc Billaud.....	2025
13 – Daphné Lesauvage.....	2025
14 – Domaine de Molières.....	2025
15 – Union des Mutuelles d'Assurances Monceau.....	2025
16 – René Vandamme.....	2025
17 – Virginie Ujlaky	2025
18 – Fédération nationale des groupements de retraite et de prévoyance (FNGRP).....	2027
19 – Monceau gestion immobilier (MGI).....	2027
20 – Service central des mutuelles (SCM).....	2027
21 – Société civile foncière centrale Monceau (SCFCM).....	2027
22 – Services en assurance réassurance et prévoyance (Sarp).....	2027
23 – Mutuelle Centrale de Réassurance (MCR).....	2027
24 – Anne-Cécile Martinot.....	2027
25 – Dominique Davier.....	2027
26 – Brigitte Baillot.....	2027
27 – Capma & Capmi.....	2027
28 – Monceau Retraite & Épargne.....	2027
29 – Audrey Bochereau.....	2027
30 – Marina Desbrosses-Verrecchia.....	2027
31 – Jérôme Sennelier.....	2027
32 – Pascal Verrecchia.....	2027

LISTE DES DÉLÉGUÉS SOCIÉTAIRES

DÉLÉGUÉS ÉLUS DU GROUPEMENT « PROVINCE ET ÉTRANGER »

Fin du mandat
AG sur les comptes

1 - Mamda RE H.Belmrah	2023
2 - Mutuelle Centrale Marocaine d'Assurances (MCMA) H.Belmrah	2023
3 - Mutuelle Agricole Marocaine d'Assurances (MAMDA) H.Belmrah	2023
4 - Hicham Belmrah	2023
5 - Daniel Blot	2023
6 - Philippe Charté	2023
7 - Jean-Philippe Cros	2023
8 - Alexandra Leblanc	2023
9 - Romain Leblanc	2023
10 - Rodolphe Lesauvage	2023
11 - Pierrette Martinot	2023
12 - Lise Silva	2023
13 - Cristian Silva	2023
14 - Assurance Mutuelle d'Illkirch-Graffenstaden	2025
15 - François Cochet	2025
16 - Gérard Marmasse	2025
17 - Jean Philippe	2025
18 - Jean-Michel Bonnaud	2025
19 - Jean-Pierre Thiolat	2025
20 - Diouldé Niane	2025
21 - Société Nationale d'Assurances Mutuelle (Sénégal)	2025
22 - Monceau assurances dommages	2025
23 - Jeannine Ferault	2025
24 - Vitis Life	2025
25 - Sogimme II	2025
26 - Monceau Participations	2025
27 - Monceau Générale Assurances (MGA)	2027
28 - Abed Yacoubi Soussane	2027
29 - Caisse Tunisienne d'Assurances Mutuelles Agricoles (CTAMA)	2027
30 - Hannachi Neji	2027
31 - Gilles Dupin	2027
32 - Promutuel Réassurances, représentée par Yvan Rose	2027
33 - Monceau Euro Risk	2027
34 - Monceau International SA	2027
35 - Lamjed Boukhris	2027
36 - Raphaël Briand	2027
37 - Bernard Duwez	2027
38 - Christophe Gibaud	2027
39 - Franck Guichard	2027

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

DU 8 JUIN 2023

RÉSOLUTIONS

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports et donne, pour cet exercice, quitus de leur gestion aux membres du conseil d'administration.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport spécial des commissaires aux comptes, donne acte au conseil d'administration qu'il lui a été rendu compte des opérations visées à l'article R.322-57 du code des assurances, effectuées au cours de l'exercice 2022 et approuve le contenu de ces conventions.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport spécial des commissaires aux comptes, conformément à l'article R 322-57 IV 2° du code des assurances, donne acte au conseil d'administration de l'absence de conditions préférentielles relatives à la souscription auprès de la société par ses administrateurs, ses dirigeants salariés et leurs conjoints, ascendants et descendants, de contrats d'assurance de toute nature.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide d'affecter l'excédent de l'exercice, soit 18.331.855,51 euros, au compte « Report à nouveau ».

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu les rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes, approuve les comptes combinés de la Mutuelle Centrale de Réassurance, établis conformément aux dispositions prévues aux articles L.345-2 alinéa 2 et R.345-1 à R.345-1-4 du code des assurances.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SIXIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale prend acte qu'au cours de l'exercice 2022, 47.150 euros bruts ont été alloués aux administrateurs au titre d'indemnités de temps pas-

sé, correspondant à un versement net de charges sociales de 42.654,64 euros.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale prend acte qu'au cours de l'exercice 2022, 19.059,20 euros ont été remboursés sur présentation de notes de frais aux administrateurs au titre des frais exposés par eux.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

HUITIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale ratifie la cooptation faite par le conseil d'administration de M. Bruno Depeyre en remplacement de Monceau Retraite Épargne, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat d'administrateur de cette dernière, soit jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2024.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

NEUVIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale renouvelle pour six ans le mandat d'administrateur de M. Patrice Marchand.

Son mandat expirera avec l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2028.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DIXIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale renouvelle pour six ans le mandat d'administrateur de la Caisse Tunisienne d'Assurances Mutuelles Agricole CTAMA.

Son mandat expirera avec l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2028.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

ONZIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale renouvelle pour six ans le mandat d'administrateur de la Mutuelle d'assurance des débiteurs de tabac de France Mudétaf.

Son mandat expirera avec l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2028.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DOUZIÈME RÉSOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie des présentes pour effectuer les formalités prescrites par la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.



Mutuelle Centrale de Réassurance

Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes
Entreprise régie par le Code des assurances - Siret 775 364 383 00064
Prestation d'assurance exonérée de T.V.A. (art. 261 C du Code général des impôts)
Numéro de T.V.A. intracommunautaire : FR 84 775 364 383 000 56
Siège social : 36/38, rue de Saint-Pétersbourg - CS 70110 - 75380 Paris cedex 08
Tél. : 01 49 95 79 79 - www.monceauassurances.com

